

LA TRANSITION PACIFIQUE

*Idées & actions éducatives
pour faire face à la violence*



Le think tank dédié
aux jeunes & à l'éducation
www.verslehaut.org



On parle beaucoup de l'urgence de la transition écologique, voire de la conversion écologique. Pour lutter contre la violence dans notre société, nous devons vivre un changement du même ordre : une transition pacifique.

Auteurs du rapport :

Bérengère Wallaert,
chargée d'études

Marc Vannesson,
délégué général

Avec les encouragements, inspirations, relectures,
corrections de l'équipe de VersLeHaut : Anne-Catherine Baseilhac,
Camille Bussière de Nercy, Alizée Chibani, Catherine Ricard !

Conception graphique : xavier.jacobi@orange.fr

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

Ce rapport a été rédigé sur la base d'un appel à contributions lancé par VersLeHaut en mars 2019 et diffusé largement auprès de nos partenaires, de notre conseil scientifique, des réseaux sociaux... Outre une enquête auprès des jeunes et des familles, de nombreuses contributions – de tous niveaux - ont nourri la réflexion des auteurs de ces pages qui reprennent plus d'une soixantaine d'exemples de dispositifs de terrain. Ce document s'est aussi nourri de nombreux rapports et livres, d'entretiens avec des acteurs et chercheurs, d'études françaises et internationales, d'articles scientifiques ou journalistiques, cités en référence. Il reprend également certains passages du livre « Tous éducateurs ! Et vous ? », publié chez Bayard Éditions, ainsi que certaines propositions développées de façon plus détaillée dans les rapports « École : à la recherche d'un nouveau souffle » (novembre 2018), égalité femmes/hommes : pour une éducation à la relation » (décembre 2017), « Soutenir les familles, le meilleur investissement social » (juin 2017), « Vivre, grandir, construire ENSEMBLE » (janvier 2016).

Nous remercions la Fondation Pierre Bellon, dont le soutien précieux a permis l'édition de cet ouvrage.

La Fondation Pierre Bellon pour le développement humain agit en France et à l'international auprès de personnes en difficulté, en particulier des jeunes et de leurs familles, dans trois domaines : la réalisation du potentiel, pour aider chacun à construire son avenir ; la vie au travail, pour qu'elle soit une source d'épanouissement personnel et collectif ; et l'alphabétisation, pour développer l'autonomie du plus grand nombre. Créée en 2011, par Pierre Bellon, président fondateur du groupe Sodexo, devenu leader mondial des services de qualité de vie, elle est aujourd'hui une fondation reconnue d'utilité publique.

PRÉSENTATION DE VERS LE HAUT

Le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation

Lancé en 2015 avec l'ambition de nourrir le débat public, les décideurs et les acteurs de l'éducation, VersLeHaut est un think tank dédié aux jeunes, aux familles et à l'éducation.

Hors du champ partisan, VersLeHaut associe à sa réflexion des acteurs de terrain, des jeunes et des familles, des experts et des personnalités de la société civile tout en appuyant son travail sur des études et des recherches scientifiques.

VersLeHaut diffuse des propositions concrètes afin d'élaborer un projet éducatif adapté aux défis du XXI^e siècle et mobilisant l'ensemble du corps social.

Un regard sur ce qui marche

Créé à l'initiative de plusieurs acteurs engagés en faveur de la jeunesse, VersLeHaut s'attache particulièrement à valoriser les expériences de terrain réussies, en France, comme à l'étranger.

VersLeHaut travaille de manière indépendante, dans un esprit de coopération et d'ouverture.

Les membres fondateurs de VersLeHaut



Déjà publiés

*Filles et garçons face au bac :
ce n'est pas (forcément)
ce que vous croyez*

Juin 2019

Européennes 2019 : où sont les jeunes ?

Mai 2019

Décryptage du projet de loi Banquer

Avril 2019

*Les 10 grandes tendances de la famille
en France*

Mars 2019

*Les Français et l'école : ce qu'ils
pensent, ce qu'ils en attendent*

Février 2019

*En finir avec les violences éducatives
ordinaires : la loi anti-fessée
ne suffira pas*

Novembre 2018

*École : à la recherche d'un nouveau
souffle*

Novembre 2018

*Le point sur la mise en œuvre des
réformes pour l'école*

Septembre 2018

*Ce que les pays du sud peuvent nous
apprendre en matière éducative*

Juin 2018

*Manifeste pour la responsabilité
éducative des entreprises*

Juin 2018

*Service national universel : pour une
dynamique globale*

Avril 2018

*Contre les fake news, l'éducation plus
efficace que la censure*

Avril 2018

Ils ne dorment pas assez !

*5 Propositions pour l'éducation au
sommeil,*

Mars 2018

*Les jeunes face à la tentation de la
« radicalisation ». Que faire ?*

Janvier 2018

*Égalité femmes/hommes : pour une
éducation à la relation*

Décembre 2017

*Tous éducateurs ! Et vous ? Pour une
société éducatrice, Bayard Éditions*

Octobre 2017

*Après le tweet du Medef, quelle
responsabilité éducative pour les
entreprises ?*

Septembre 2017

*Accueil, besoins & espoirs des mineurs
non accompagnés*

Septembre 2017

*À l'école de la confiance, quelle place
pour les parents ?*

Août 2017

*Soutenir les familles, le meilleur
investissement social*

Juin 2017

Bac : quels enjeux derrière la réforme ?

Juin 2017

*École : de la sélection par l'échec au
développement des talents de chacun*

Février 2017

Mobilisation générale pour l'éducation !

Novembre 2016

École : de l'entre-soi à l'entre-nous

Septembre 2016

*Éducation : quel « retour sur
investissement » ?*

Juin 2016

Pas d'éducateur, pas d'éducation !

Mai 2016

Vivre, grandir, construire ensemble

Janvier 2016

*Soyons à la hauteur des espérances
de la jeunesse*

Novembre 2015

PRÉAMBULE : POUR UNE TRANSITION PACIFIQUE

Le cri du terrain face à la violence

« *Quand les adultes ont peur des jeunes, quand ils n'osent plus jouer leur rôle éducatif par crainte de représailles, quand ils sont isolés, on est dans une spirale très dangereuse.* » C'est le constat lucide que faisait récemment dans une conférence Vincent Léna, coordonnateur national du programme interministériel des Cités éducatives, dispositif lancé par le ministère de l'Égalité entre les Territoires et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse qui vise précisément à recréer des alliances éducatives entre tous les acteurs qui interviennent auprès des jeunes dans les quartiers « politique de la ville », pour sortir de cette spirale et accompagner les jeunes vers la réussite.

Cette peur des adultes face à la violence de certaines jeunes n'est pas nouvelle mais lorsque l'on interroge les jeunes et les parents, on est marqué par le sentiment quasi-unanime d'une société de plus en plus violente. On est aussi régulièrement interpellé par les témoignages multiples d'enseignants racontant les insultes, les coups, les menaces... Le succès viral du « #PasDeVague » sur Twitter, il y a quelques mois, offrait beaucoup d'exemples alarmants : des enseignants qui font part de leur peur, de leur colère face à la violence... et surtout face au manque de soutien de leur hiérarchie, et plus globalement à l'indifférence de la société. Comme si on leur demandait d'assumer seuls dans leur classe ce que nous ne savons pas gérer collectivement dans la cité. Autre exemple de cette situation : lors d'un débat organisé par VersLeHaut en avril 2019, des jeunes enseignants sont intervenus pour dire combien ils trouvaient décalées certaines réformes discutées au Parlement par rapport à leur réalité quotidienne : « *Concrètement, que dois-je faire quand un élève s'approche de moi en me menaçant ? Je ne sais pas et personne ne m'aide* ». Parlementaires, parents, éducateurs présents... tous étaient bien en peine de répondre à ce cri du terrain. Largement démunis, comme eux.



Face à cette violence qui nous laisse désarmés, nous sommes tentés par trois postures maladroites :

► la politique de l'autruche. « *Fermons les yeux...* » jusqu'au prochain dérapage, jusqu'à la prochaine vidéo tournée en classe par un élève qui montrera un autre élève frapper son professeur ;

► la surveillance. « *Mettons des caméras, des policiers... pour dissuader les violences* ». Parce que nous cherchons malgré tout à prévenir l'explosion de violence, mais sans chercher à agir sur les causes profondes ;

► la répression. « *Vite, une loi, une sanction, une expulsion, une suspension d'allocation... Vite, faisons un exemple.* ». Parce que nous savons qu'il est nécessaire de réagir, mais nous ne savons pas vraiment comment.

Pour peu qu'elle soit intelligente, la sanction n'est évidemment pas illégitime. Au contraire... Elle peut être éducative et elle est même nécessaire, a minima pour rendre justice aux victimes et les protéger. Mais bien souvent, on sait qu'elle ne répond pas durablement aux problèmes et on oublie la réponse éducative. La réponse de long terme, qui ne vise pas seulement à punir la barbarie mais à civiliser les mœurs. La réponse qui ne cherche pas seulement à dissuader la violence, mais qui cherche surtout à faire aimer la paix.

L'éducation pour canaliser la force et nous humaniser

Pas de naïveté dans cette approche : il ne s'agit pas de récuser la surveillance ou la sanction, qui ont leur raison d'être. Il ne s'agit pas non plus de croire à l'émergence d'un monde sans tension. Notre visée n'est pas de supprimer totalement la violence. « *Qui veut faire l'ange, fait la bête* », rappelait Blaise Pascal.

L'éducation ne consiste donc pas à extirper du cœur de l'homme toute trace d'oppositions et de désaccords. D'ailleurs, l'idée d'une société sans confrontation appartient aux projets totalitaires. Des élans de violence existent en chacun de nous et les nier serait dangereux. L'éducation nous apprend en revanche à canaliser nos ardeurs pour les orienter positivement et les transformer en une force intérieure qui peut servir de moteur aux plus belles entreprises.

L'éducation nous invite à prendre du recul face aux pulsions immédiates, pour être capable de « *s'empêcher* », selon la formule de Lucien Camus, que son fils Albert cite dans « Le Premier Homme ». Elle incite à ne pas vivre seulement au rythme de nos désirs mais à prendre le temps d'écouter et de comprendre l'autre. L'éducation doit nous rendre capables, en cas de désaccords, de construire des confrontations sans tomber dans la diabolisation et le rejet de l'autre. « *S'opposer sans se massacrer* » selon l'expression célèbre de l'anthropologue Marcel Mauss. Elle doit faire grandir en nous le respect de ceux qui sont différents, de ceux qui ne pensent pas comme nous, pour entrer dans le dialogue et la recherche partagée du bien commun. À travers l'éducation, il s'agit de transmettre et de construire les fondements et l'âme d'un projet commun, cadre au sein duquel peuvent s'exprimer les élans d'unité et les mouvements de diversité. N'est-ce pas cela le long travail de civilisation ?

Voilà pourquoi nous avons la conviction que l'éducation peut être la meilleure réponse durable à la violence.

Là encore, pas de naïveté : l'Histoire nous apprend hélas que la violence et la cruauté sont parfois l'œuvre d'hommes raffinés et cultivés

Des systèmes éducatifs au service de la violence

Quant à nos systèmes éducatifs, sont-ils vraiment au service de la paix ? Rien n'est moins sûr. Combien d'écoles à travers la planète sont devenues des « *écoles de guerre* » - de guerre économique certes, mais de guerre quand même ? Des lieux où, plutôt que de « *rendre l'homme vraiment plus humain* »¹, on aguerrit les individus dès le plus jeune âge pour les préparer, dans la peur, à une compétition de chacun contre tous, où les savoirs sont des armes pour écraser l'autre ? Et malheur à celui qui décroche ou qui « est orienté »...

L'éducation devient alors une procédure de sélection, rouage servile d'un monde réduit à sa dimension économique. Elle assèche les âmes des jeunes et des éducateurs, et fait grandir

L'ÉDUCATION DOIT RENDRE
L'HOMME CAPABLE
DE « S'OPPOSER SANS SE
MASSACRER »

1. Jacques Maritain, *Pour une philosophie de l'éducation*.

les inégalités et les tensions, plutôt que les talents. Dans ses romans, Michel Houellebecq montre l'invasion de la loi du marché dans le champ de l'amour et du désir, conséquence directe de la « libération sexuelle ». Il fait une description glaçante de ces boîtes de nuit où se joue crûment la rencontre de l'offre et de la demande. Certaines écoles – grandes ou petites – pourraient hélas servir de modèles à cette peinture sinistre de « *l'extension du domaine de la lutte* » dans le champ éducatif.

Si l'on veut construire la paix, il faut donc aussi renouveler en profondeur nos approches éducatives, en donnant plus de place à la coopération, au service, à la vulnérabilité. Certes, aucun éducateur ne devrait rougir de former des élites et d'entraîner chacun vers l'excellence. Mais mesurons d'abord qu'il n'y a pas une seule élite, une seule réussite. Et surtout, n'oublions pas que les élites n'ont de légitimité que si elles servent les plus fragiles.

Inversement, méfions-nous d'une éducation qui – au prétexte de rejeter l'élitisme – conduit à assimiler la transmission à une domination et l'autorité à une violence. Une éducation qui, à trop refuser l'effort et l'exigence, en vient à favoriser l'ignorance. Cette éducation-là ne sert pas davantage la paix. Elle prépare un autre type de guerre dont les actes terroristes qui ont frappé la

SI L'ON VEUT CONSTRUIRE LA PAIX, IL FAUT DONNER PLUS DE PLACE À LA COOPÉRATION, AU SERVICE, À LA VULNÉRABILITÉ.

France ces dernières années sont les signes avant-coureurs. Car celui qui ne maîtrise pas la langue et ne sait pas faire des phrases peine aussi à développer sa pensée, à comprendre l'autre et à lui répondre sans violence. Il est alors à la merci des démagogues et des fanatiques.

La responsabilité des adultes

On oublie trop souvent que les premières victimes de ces violences, ce sont d'abord les jeunes et les enfants². Et plus généralement, qu'ils sont les premières victimes de la violence de notre société, sous toutes ses formes.

Si l'on veut vraiment s'attaquer à la violence, il faut la prendre dans son ensemble, pas seulement dans ses manifestations les plus extrêmes, les plus visibles, les plus physiques. C'est un exercice difficile et exigeant car nous finissons par ignorer certaines violences auxquelles sont exposés les plus jeunes.

2. Par exemple : à 15 ans, on dénombre 9 victimes de coups et blessures pour 1 000 garçons. La proportion baisse constamment avec l'âge. Pour les femmes, la courbe n'est pas la même en raison des violences intrafamiliales, particulièrement fortes entre 20 et 35 ans. SSMSI – Base des victimes de crimes ou de délits 2017.

► Soit par habitude – on ne les voit plus tellement elles sont banales pour nous ;

► soit par égoïsme – on fait passer notre intérêt d'adulte avant la protection des enfants ;

► soit par paresse – remettre en cause ces violences nous demanderait tellement d'efforts...

Il est temps d'ouvrir les yeux et d'avoir de l'audace.

Comme le souligne Jean-Marie Petitclerc, les enfants du XXI^e siècle ne naissent pas plus violents que ceux des générations précédentes. C'est donc la responsabilité des adultes qui est en jeu. D'ailleurs, lorsque l'on interroge les jeunes et les parents sur les meilleures façons de lutter contre la violence, ils citent au même niveau le renforcement de l'éducation et celui de la répression. 69 % des 16/25 ans et 76 % des parents reconnaissent ainsi que « l'échec éducatif est une des causes majeures de la violence dans notre société³ ».

Ce n'est pas une façon d'excuser les auteurs de violence et de nier la responsabilité individuelle. Rien ne justifie que l'on agresse physiquement ou verbalement quelqu'un. En revanche, c'est une façon de répondre en profondeur et durablement à ce défi !

Pour une transition pacifique

Nous n'avons pas voulu nous en tenir à une mesure ponctuelle touchant

3. Baromètre Jeunesse & Confiance OpinionWay pour VersLeHaut, novembre 2016.

**76 % DES PARENTS
RECONNAISSENT QUE
« L'ÉCHEC ÉDUCATIF EST UNE
DES CAUSES MAJEURES DE LA
VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ »**

seulement un pan de l'éducation. Nous ouvrons à travers ce rapport des pistes de réflexion et d'action dans de très nombreux domaines, à partir d'exemples concrets, déjà mis en œuvre sur le terrain. Nous avançons aussi quelques propositions structurantes qui invitent à un changement culturel.

On parle beaucoup de la transition écologique, voire de la conversion écologique. Pour lutter contre la violence dans notre société, nous devons vivre un changement du même ordre. Une forme de transition pacifique, voire de conversion pacifique. Cela n'ira pas sans remise en cause, sans un effort exigeant, au niveau personnel et collectif... - la paix n'est pas une évidence, elle est à construire ! « *Ce n'est pas un état, c'est un combat* ⁴ » - mais cette transition pacifique, qui concerne en priorité l'éducation, est une belle aventure à vivre pour grandir ensemble et prendre soin des générations à venir.

4. Haïm Korsia, grand rabbin de France, dans un entretien pour la revue Boussole, n° 4, été 2016.

DÉFINIR LA VIOLENCE...

Définir la violence est une gageure. Des travaux de René Girard sur la violence et le sacré, à ceux d'Hannah Arendt sur le politique et la violence, en passant par ceux de Michel Foucault, il existe des acceptions innombrables... Certaines, très restrictives, s'en tiennent quasiment aux seuls coups et blessures ; d'autres sont si larges qu'elles peuvent finir par désigner presque tous les rapports humains.

L'Académie française, dans son dictionnaire de 1935, donnait une version assez large, qui semble pourtant satisfaisante : « Impétuosité, force non contenue... » et elle continue « désigne absolument la Force dont on use contre le droit commun, contre les lois, contre la liberté publique. » Elle n'évoque toutefois pas suffisamment la force dont on use contre les personnes, contre leurs droits... même dans le respect de la loi.

Pour Jean-Marie Petitclerc, « *la violence, c'est lorsqu'il y a pénétration dans l'intimité de l'autre par la force.*⁵ »

Gardons de cette définition l'idée qu'il s'agit d'une force non contenue, désordonnée et qui vient blesser l'autre. Elle peut s'exercer sur des biens ou des personnes. Et il ne s'agit donc pas seulement d'une force physique, mais aussi psychologique, verbale, sociale, économique...

Intéressons-nous aussi à des définitions qui prennent surtout en compte les conséquences de la violence, notamment sur les plus jeunes.

Selon l'ONED (Observatoire national de l'Enfance en Danger), la violence est incluse dans un ensemble de mauvais traitements (abus, exposition aux violences conjugales...) et constitue ce qu'on appelle la maltraitance.

La définition proposée lors de la consultation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur la prévention de la maltraitance de l'enfant en 1999 est la suivante :

« *La maltraitance de l'enfant s'entend de toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou affectifs, de sévices sexuels, de négligence ou de traitement négligent, ou d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir.* »

5. Jean-Marie Petitclerc, *La première fois que quelqu'un m'a souri*, Les Presses d'Ile-de-France, novembre 2018.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	16
--------------	----

PARTIE 1 : QU'EST-CE QUI FAIT VIOLENCE POUR LES JEUNES AUJOURD'HUI ?	22
---	-----------

1. Ce que les jeunes et les parents nous disent de la violence. Une approche quantitative	23
1. Jeunes et parents : le constat massif d'une société de plus en plus violente	23
2. Terrorisme, délinquance, discours religieux extrémistes : le trio des violences qui inquiètent le plus les jeunes	24
3. Internet est jugé comme le principal vecteur de violence, tandis que l'univers scolaire est perçu comme un lieu violent	24
4. Les jeunes en zones urbaines sensibles : une perception encore plus forte de la violence	24
5. Les jeunes habitant en ZUS ressentent différemment les menaces	25
6. Face à la violence, les réponses sécuritaires ne suffisent pas : le choix de l'éducation	25
2. Ce que les jeunes et les parents nous disent de la violence. Une approche qualitative	26
1. Remarques générales	26
2. Le débat	29
3. Quels enseignements ?	37

PARTIE 2 : COMMENT L'ÉDUCATION PEUT CONTRIBUER À UNE TRANSITION PACIFIQUE	38
--	-----------

1. Éduquer les enfants à la paix	40
1. Briser le cycle de la violence	41
2. Des enfants plus sereins et en juste relation avec eux-mêmes et avec les autres	51
3. Maîtriser la langue et apprendre à s'écouter, à se parler	54
4. Gérer/dépasser/éviter les conflits	58
5. Donner plus de place à la nature et aux animaux dans l'éducation	61

2. Accompagner les éducateurs pour encourager l'éducation bienveillante	65
1. Les violences intrafamiliales, un fléau pour les enfants	65
2. Favoriser les approches éducatives qui désarment la violence	73
3. Soutenir la parentalité et la conjugalité pour prévenir les violences	80
3. Agir pour que les institutions éducatives portent moins de violence	98
1. Faire connaître et respecter les droits de l'enfant, rempart contre la violence	99
2. Favoriser la relation pour contrer la violence de la solitude	104
3. À l'école, reconnaître la violence et agir contre toutes ses formes	109
4. Faire face aux violences sexuelles...	128
1. Comment réagir en apprenant qu'un enfant a été victime d'un abus sexuel ?	128
2. Apprendre aux enfants à se protéger et à révéler les abus	129
3. Revoir en profondeur l'éducation à la sexualité	133
4. Civiliser les relations filles/garçons pour lutter contre les violences sexistes	138
5. Ouvrir les yeux sur la prostitution des mineurs pour mieux la combattre	143
6. Cri d'alarme contre l'excision	145
5. Oser remettre en cause la culture de la violence	146
1. La pauvreté des enfants et l'inégalité des chances, une violence qui en engendre d'autres	146
2. La mise en concurrence permanente, ferment d'exclusion et d'épuisement	148
3. Une idéologie de la violence et de l'écrasement, omniprésente sur les écrans	149
4. Le déracinement et les ruptures de transmission, source d'insécurité	152
5. Le repli sur soi et la peur de l'autre	155
6. Faire grandir l'amitié, la meilleure arme contre la violence	159

CONCLUSION	160
REMERCIEMENTS	162
SYNTHÈSE	164

INTRODUCTION



Il est difficile de trancher si la société d'aujourd'hui en France est plus violente que celle d'hier, ou pas. En revanche, on peut remarquer que les violences qui s'abattent sur les enfants ont en partie évolué, tout comme celles qui concernent les adultes.

En France, il y a beaucoup moins de décès liés aux guerres, aux homicides et aux pénuries. À la suite du grand sociologue allemand Norbert Élias, les observateurs évoquent une dynamique de « *pacification des mœurs* » en Occident. Selon Maurice Cusson⁶, « *durant le Moyen Âge et l'Ancien Régime, les homicides étaient beaucoup plus fréquents qu'aujourd'hui (...) Plusieurs échantillons datant du XIII^e siècle établissent les taux d'homicides aux environs de 20 par 100 000 habitants. Il y a quatre siècles, les Anglais tuaient leur prochain dix fois plus souvent qu'aujourd'hui. Fait à signaler, le recul de l'homicide tend à aller de pair avec une diminution des délits contre la propriété* ». Et le mouvement se poursuit. En 20 ans, le taux d'homicide a baissé de près de 60 % en France, passant de 24,4 pour 1 million d'habitants en 1994 à 10,3 en 2014⁷.

Pourtant le sentiment de danger reste très élevé, parallèlement à la médiatisation des catastrophes et des drames. Lorsque l'on interroge les Français, ils trouvent dans leur grande majorité que la société est violente, et même qu'elle est plus violente aujourd'hui qu'hier. C'est le cas de 91 % des parents d'enfants de moins de 26 ans et de 84 % des jeunes interrogés dans le cadre du baromètre « Jeunesse&Confiance » en 2016⁸. Les jeunes sont eux-mêmes convaincus à 70 % que leur génération est plus violente que celles qui l'ont précédée.

Il faut dire que certaines violences semblent en augmentation. D'une façon générale en France, les condamnations pour coups et blessures sont passées de 38 790 en 1990 à 59 439 en 2017, ce qui correspond à une augmentation de 53 %, et les condamnations pour viols ont augmenté de 40 % (passant de 729 à 1014), tandis que la population

6. Professeur à l'École de Criminologie, chercheur au Centre international de Criminologie comparée de l'Université de Montréal « Les homicides d'hier et d'aujourd'hui », un article publié dans l'ouvrage « L'acteur et ses raisons » dirigé par Jean Baechler Les Presses universitaires de France, 2000.

7. Selon les statistiques de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales de l'INHESJ, décembre 2015.

8. Sondage OpinionWay pour VersLeHaut.

française n'augmentait que de 15 % dans le même temps⁹.

Parallèlement, on a vu apparaître une inquiétude sur « l'explosion de la délinquance des mineurs », largement relayée par la médiatisation des statistiques policières. Elles signalent par exemple que le taux de mineurs mis en cause pour « coups et blessures volontaires » a été multiplié par 5,2 entre 1993 et 2001¹⁰. De même, dans les statistiques judiciaires, les taux de mineurs condamnés pour des agressions ont nettement augmenté, en particulier chez les moins de 16 ans. Nous pouvons nuancer ces chiffres comme le fait Laurent Mucchielli¹¹ en s'interrogeant sur « le contexte politique, sur l'évolution des incriminations et sur l'évolution des relations entre police et justice. Il faut signaler ici l'impact de l'entrée en vigueur, en 1994, du nouveau Code pénal, qui a permis de qualifier comme délit – donc, de compter en statistique – même les cas des affaires de « coups et blessures » bénins qu'elle classait auparavant. »

Pour expliquer le sentiment de violence ambiante très fort, au-delà de cette augmentation visible de la délinquance juvénile, et des violences condamnées en général, on peut supposer que la baisse des meurtres nous rend encore plus visibles la montée d'autres formes de

« LE STRESS TRAUMATIQUE SUBI PEUT NUIRE À L'ARCHITECTURE DU CERVEAU »

violences : terrorisme, délinquance quotidienne, trafics... Des formes plus subtiles apparaissent. Parmi les vecteurs, les jeunes citent en premier les réseaux sociaux et les sites internet. Les tensions économiques et sociales sont aussi perçues comme des violences insidieuses, qui se manifestent avec le développement de nouveaux phénomènes comme les « burnout », la peur du harcèlement moral, les discriminations... Il y a aussi une plus grande réactivité face à des délits ou des crimes qui autrefois étaient passés sous silence, notamment les violences sexistes, sexuelles, mais aussi les violences intrafamiliales, longtemps tues, taboues.

Aujourd'hui, on connaît de façon plus précise l'impact des violences faites aux enfants, sur leur développement cérébral notamment, et donc sur l'épanouissement mental et psychique des futurs adultes. Muriel Salmona, psychiatre spécialisée en mémoire traumatique, souligne que « le stress traumatique subi peut nuire à l'architecture du cerveau, au statut immunitaire, aux systèmes métaboliques, aux réponses inflammatoires et peuvent même influencer sur l'altération génétique de l'ADN »¹². Les

9. Par l'exploitation statistique du casier judiciaire national, ministère de la Justice.

10. Selon la Direction de la police judiciaire, relaté par Laurent Mucchielli dans *L'évolution de la délinquance juvénile en France (1980-2000)* Presses de Sciences Po | « Sociétés contemporaines », 2004/1, n° 53

11. *Ibid.*

12. Muriel Salmona, *Les traumatismes des enfants victimes de violences : un problème de santé publique majeur*, Rhizome, Vol. 69-70, n° 3, 2018, pp. 4-6.

travaux du Dr Catherine Gueguen, diffusés au grand public, étaient largement ces concepts.

À la lumière de ces connaissances en psychologie et en neurosciences, on comprend mieux pourquoi il faut préserver l'enfance du fléau que représentent la violence.

Quelle est la nature de ces violences aujourd'hui ? Elles sont essentiellement physiques, verbales et psychologiques. Elles sont tout ce qui représente une entrave à la santé physique (les coups, les mutilations, les entraves au soin...), à la santé psychique, autrement dit bien-être (les humiliations et autres violences

psychologiques, les carences affectives, les abus en particulier sexuels...), à la liberté d'agir (interdictions et enfermements abusifs, sanctions...) et à la liberté de destin (empêchement d'apprendre, de choisir son orientation, de croire en soi...).

Comment mieux protéger les jeunes générations qui sont souvent les premières victimes de la violence ? Comment l'éducation pourrait-elle les aider à affronter celles auxquelles ils seront confrontés et à se comporter de façon à juguler ce climat de violence, afin de construire une société apaisée ?

POURQUOI L'ENFANT EST VIOLENT ?

Remonter aux origines de la violence dans ce rapport serait bien prétentieux. Nous n'évoquerons pas dans ces pages le désir mimétique ou la théorie du bouc émissaire, chers à René Girard. Voici en revanche quelques éclairages intéressants dans notre perspective éducative.

Violences actionnelles ou réactionnelles ?

Jean-Marie Petitclerc, s'inspirant des travaux de Pierre Karli¹³, distingue la violence « mode d'expression » (liée à un état de mal-être intérieur), la violence « mode d'affirmation » de soi (en réaction à un risque d'humiliation, de manipulation...), la violence « mode d'action » (stratégie d'action pour peser sur le cours des événements). Il précise : « *Si nous sommes parfois si peu efficaces en France aujourd'hui, en termes de prévention et de régulation des violences qui se jouent en société, et en particulier à l'école, c'est que nous avons tendance à confondre les types de violences.* »

13. Pierre Karli, *L'homme agressif*, Odile Jacob, 1987, cité par Jean-Marie Petitclerc, La première fois que quelqu'un m'a souri, Les Presses d'Ile-de-France.

Reprenant l'analyse de Jean-Marie Petitclerc, Philippe de Beauregard, responsable pédagogique d'Espérance Banlieues, différencie ce qu'il appelle les violences « actionnelles » et les violences « réactionnelles » :

« La première, c'est un principe d'action pour faire valoir son désir, s'approprier ce qui n'est pas à soi, imposer ses vues. La réponse est limpide : une fermeté inflexible car, il n'est pas possible en société d'user de violence pour son profit. Mais cette forme de violence est à l'école plutôt rare.

La violence réactionnelle est en revanche plus fréquente, plus éruptive, moins prévisible et elle mérite une réponse différenciée, car elle exprime deux états de souffrance distincts : un trop-plein ou un vide. Quand l'enfant arrive à l'école, submergé de toutes les difficultés d'une vie familiale chaotique, la coupe est pleine, prête à déborder. Et la goutte d'eau d'une contrariété, d'une exigence, d'une susceptibilité... provoque l'explosion. Tous les regards se portent sur cette goutte qui fait déborder le vase, mais un vase vide ne déborde pas ! Alors que faut-il faire ? Il faut écouter, identifier tous les facteurs qui contribuent à remplir plus que de raison ce vase et contribuer, autant que l'école peut le faire, à éviter qu'il ne se remplisse. L'enfant doit pouvoir dire ce qui nourrit sa tristesse, sa colère : « oui je suis triste de la séparation de mes parents, Oui je n'aime pas vivre dans deux maisons, je suis en colère contre mon beau-père que je n'aime pas, j'ai peur que papa ne trouve pas de travail, elle, c'est pas ma mère... Tout cela mérite d'être entendu. »

EXPÉRIMENTATION DE LA CAGE D'INHIBITION, OU L'ÉLOGE DE LA FUITE PAR HENRI LABORIT¹⁴

« 1. Un rat est placé dans une double cage. Un signal sonore et un flash sont enclenchés et après quatre secondes un courant électrique est envoyé. La porte est ouverte. Le rat apprend très vite la relation entre les signaux et la décharge électrique. Il ne tarde pas à éviter cette « punition » en passant dans le compartiment adjacent.

14. Henri Laborit, « L'inhibition de l'Action, biologie comportementale et de physio-pathologie », aux Éditions Masson et aux Presses Universitaires de Montréal, 1980.

À peine est-il arrivé que ça recommence dans l'autre casier. Il doit cette fois parcourir le chemin inverse et ainsi de suite. Il est soumis à ce va-et-vient dix minutes par jour pendant huit jours consécutifs. À l'auscultation, son état biologique est excellent.

2. Cette fois, deux rats sont placés dans la cage mais la porte de communication est fermée. Ils vont subir le choc électrique sans pouvoir s'enfuir. Rapidement ils se battent, se mordent et se griffent. Après une expérimentation d'une durée analogue à la phase 1, ils sont auscultés et leur état biologique, à part les morsures et les griffures, est excellent.

3. Dans cette nouvelle expérience, un rat est placé seul dans la cage avec la porte de communication fermée. Le protocole est identique aux précédentes expérimentations. Au huitième jour, les examens biologiques révèlent : une chute de poids importante, une hypertension artérielle qui persiste plusieurs semaines, de multiples lésions ulcéreuses sur l'estomac.

Constat : L'animal qui peut réagir par la fuite (expérience 1), ou par la lutte (expérience 2) ne développe pas de troubles organiques. L'animal qui ne peut ni fuir ni lutter (expérience 3) se trouve en inhibition de son action et présente des perturbations pathologiques.

L'ANIMAL QUI NE PEUT NI FUIR NI LUTTER PRÉSENTE DES PERTURBATIONS PATHOLOGIQUES.

À l'image de ce que l'on constate chez les rats, on peut facilement envisager qu'il en est de même pour l'être humain. Dès qu'il se trouve enfermé, coincé dans une situation sans issue, s'il ne peut fuir, attaquer est un moyen vital de conserver sa santé psychique.

De nombreux jeunes vivent dans des situations très difficiles, et une de façons privilégiée qu'ils ont de s'exprimer est de retourner leur agressivité sur ceux qui les entourent. Représentant du monde adulte

qui les blesse, de l'autorité qu'ils n'acceptent pas, de l'école qui les méprise, et d'une réussite dont ils s'estiment exclus, l'enseignant est une cible idéale.

Quelle qu'en soit l'origine ou l'utilité, la violence de l'enfant peut être un danger pour les autres. Qu'il soit impulsif, et explose dans des violences qui puissent le mener jusqu'à tuer un autre, ou déterminé, calculant froidement son acte, comme un terroriste, le jeune exprime une violence dont il faut se protéger, et dont on doit le prémunir.

PARTIE I

QU'EST-CE QUI FAIT VIOLENCE POUR LES JEUNES AUJOURD'HUI ?



Avant d'essayer d'apporter des réponses basées sur les pratiques éducatives existantes, VersLeHaut a voulu écouter les jeunes et les familles, pour voir ce qu'ils nous disaient de la violence. Par une approche quantitative et par une approche qualitative, chacune ayant ses limites. Comme toute enquête, elle ne prétend pas à l'exhaustivité, ni à la vérité absolue. En revanche, elle donne un reflet intéressant de la réalité... et ouvre des pistes pour répondre à la violence !

1. Ce que les jeunes et les parents nous disent de la violence. Une approche quantitative

En 2016, dans le cadre de son baromètre annuel Jeunesse&Confiance avec OpinionWay, VersLeHaut a interrogé des jeunes et des parents sur leur perception de la violence dans la société. Plusieurs grands enseignements peuvent être tirés de cette enquête.

1. JEUNES ET PARENTS : LE CONSTAT MASSIF D'UNE SOCIÉTÉ DE PLUS EN PLUS VIOLENTE

84 % des jeunes considèrent que la société actuelle est violente. Cela monte à 88 % chez les jeunes femmes. Les parents sont 91 % à partager ce constat.

Pour 70 % des jeunes et 81 % des parents, la société est plus violente aujourd'hui qu'avant.

71 % des jeunes et 74 % des parents considèrent également que les jeunes générations sont plus violentes aujourd'hui que celles qui les ont précédées.

19 % des jeunes et 20 % des parents affirment avoir été victimes de violences au cours des 3 derniers mois passés.

Ces violences sont d'abord verbales (pour 63 % des jeunes victimes et 72 % pour des parents), puis morales et psychologiques (32 %/29 %). Elles sont physiques pour 28 % des jeunes.

2. TERRORISME, DÉLINQUANCE, DISCOURS RELIGIEUX EXTRÊMISTES : LE TRIO DES VIOLENCES QUI INQUIÈTENT LE PLUS LES JEUNES

► Chez les jeunes, les trois formes de violence qui inquiètent le plus sont :

le terrorisme (45 %), la délinquance (11 %), les discours religieux extrémistes (10 %).

À noter que **9 %** des jeunes femmes craignent d'abord les violences sexuelles.

► Chez les parents : le terrorisme (36 %), la délinquance (18 %), l'accroissement des inégalités économiques et sociales (15 %).

On note que le terrorisme fait surtout peur aux mères (46 % vs 28 % des pères).

Les pères sont plus sensibles à la délinquance (21 % vs 15 %), tout comme à l'accroissement des inégalités (18 % vs 10 %).

3. INTERNET EST JUGÉ COMME LE PRINCIPAL VECTEUR DE VIOLENCE, TANDIS QUE L'UNIVERS SCOLAIRE EST PERÇU COMME UN LIEU VIOLENT

► Pour les jeunes comme pour les parents, les principaux vecteurs de violence sont :

les réseaux sociaux et internet (40 % pour les jeunes/42 % pour les parents);

les médias d'information (presse, JT, radio) (23 %/19 %);

les programmes TV (7 %/12 %).

► **64 %** des jeunes affirment avoir été confrontés à la violence dans la sphère scolaire (école, collège, lycée) ou universitaire.

C'est le premier lieu qu'ils citent, devant les lieux publics (rues, gares, parcs...), évoqués par 61 % d'entre eux. Et devant Internet (45 %).

70 % des jeunes et 75 % des parents considèrent que les violences à l'école sont plus fréquentes qu'avant.

► Interrogés sur les lieux où ils ont été confrontés à la violence, les parents évoquent eux les lieux publics (61 %), suivis de la sphère scolaire à égalité avec les transports en commun (44 %).

4. LES JEUNES EN ZONES URBAINES SENSIBLES : UNE PERCEPTION ENCORE PLUS FORTE DE LA VIOLENCE

► Les jeunes résidant en Zone Urbaine Sensible (ZUS) sont davantage touchés par la violence de la société.

86 % des jeunes en ZUS considèrent que la société est violente (+2 point par rapport à la moyenne nationale).

Ils sont même 1 jeune sur 3 habitants dans ces zones à considérer que la société est très violente (contre 1 sur 5 ailleurs).

38 % des jeunes affirment même avoir été victimes de violences au cours des 3 derniers mois (19 points de plus que la moyenne nationale).

5. LES JEUNES HABITANT EN ZUS RESSENTENT DIFFÉREMMENT LES MENACES

► Le terrorisme reste en première place, mais plus faible que pour la moyenne des jeunes (27 % vs 45 %). Il est suivi de l'accroissement des inégalités (18 % vs 9 %) et des discours politiques extrémistes (15 % vs 8 %).

► Les jeunes résidant en ZUS sont aussi les seuls à mettre les médias d'information au premier rang des vecteurs de la violence (58 %), devant Internet, alors qu'une majorité de jeunes désigne d'abord Internet et les réseaux sociaux.

6. FACE À LA VIOLENCE, LES RÉPONSES SÉCURITAIRES NE SUFFISENT PAS : LE CHOIX DE L'ÉDUCATION

► Une grande majorité des jeunes (69 %), des parents (76 %) et des chefs d'entreprise (62 %) considère que « *l'échec éducatif est une des causes majeures de la violence dans notre société* ».

► Parmi les moyens de lutter contre la violence, on note un équilibre entre les approches éducatives et les approches sécuritaires

Les jeunes placent en premier le renforcement de l'éducation et de la lutte contre l'échec scolaire (47 %), le renforcement de la répression (44 %), la lutte contre les exclusions et les déséquilibres économiques et sociaux (38 %)

Les parents placent le renforcement de l'éducation en deuxième position, à 48 %, juste derrière le renforcement de la répression (51 %) et la lutte contre la diffusion d'images ou de discours incitant à la violence (33 %).

**64 % DES JEUNES AFFIRMENT
AVOIR ÉTÉ CONFRONTÉS
À LA VIOLENCE DANS
LA SPHÈRE SCOLAIRE**

2. Ce que les jeunes et les parents nous disent de la violence. Une approche qualitative

▶ 1. REMARQUES GÉNÉRALES

Protocole

Nos débats avaient pour objectif de recueillir la parole d'enfants et de jeunes sur les violences qu'ils rencontrent. Nous avons interrogé des enfants de différents âges, milieux et parcours, afin d'identifier de façon assez large le phénomène, bien que nous n'ayons pas d'ambition exhaustive. L'approche est qualitative. Nous avons été vigilants à ne pas solliciter de témoignages trop personnels, car nous n'avions pas la possibilité d'accompagner les enfants au-delà de ce débat. Il ne fallait pas mettre les enfants en situation de raconter des confidences personnelles douloureuses. Notre approche est restée au niveau de leur expertise, et non pas de leur vécu intime. Nous avons donc rencontré cinq groupes :

- ▶ une douzaine d'élèves d'une classe de 3^e « PrépaMétiers » d'un lycée professionnel parisien ;
- ▶ un groupe d'adolescents déscolarisés, sur une plateforme de remobilisation scolaire, dans une maison d'enfants à caractère social de Saint-Denis (93) ;
- ▶ une classe de CM2 en groupe entier (25 élèves) dans une école publique des Hauts-de-Seine, classée en réseau éducation prioritaire (92) ;
- ▶ deux demi-classes de CP dans cette même école, qui reçoit un public d'origines très variées.

Nous avons également interrogé en individuel des enfants et adolescents de tous âges d'un quartier résidentiel de Colombes (92).

Enfin, une réunion spéciale de l'Espace National de Consultation des Jeunes (ENCJ) de SOS Villages d'Enfants – instance de participation de jeunes placés au sein des Villages SOS - a été

consacrée au thème de la violence et vient nourrir ce rapport. Dans un souci de confidentialité, les noms des établissements ne sont pas cités et les prénoms des jeunes et des enfants ont été modifiés.

L'ambiance de base et la place de l'animateur dans les débats

Dans la classe de 3^e prépa pro, l'ambiance de base était très tendue, avec des jeunes en conflits à peine larvés. L'éducateur a estimé qu'ils avaient été « calmes », ce qui signifie que la violence verbale n'a pas dégénéré en coups. À tout moment, certains jeunes s'alpaguaient, sans suivre le rythme du débat, qui a eu du mal à se déployer. En effet, la plupart des jeunes ont exprimé des idées très intéressantes, mais de façon hachée, sans possibilité de poursuivre la discussion ou d'approfondir, à cause des interruptions incessantes. La parole n'était pas répartie de façon équitable, car certains ne voulaient pas s'exprimer, ou alors de façon très sporadique, et à voix basse. Et d'autres ont parlé et chahuté, en occupant l'espace de façon permanente, d'où une certaine cacophonie. Mais chacun a pu dire quelque chose. Chez ces 3^e, l'animateur a eu un rôle de sécurisation,

il évitait que les menaces et agressions verbales, souvent formulées de façon pseudo-humoristiques, ne dégénèrent. Le cours d'avant, trois jeunes avaient été exclus. Pendant le débat, tous ont pu rester.

Dans le groupe d'adolescents déscolarisés de 12 à 15 ans, de Saint-Denis, l'ambiance était assez calme, quoique peu favorable au « travail ». Le fait de remplir un petit questionnaire en a mis plusieurs mal à l'aise, probablement en raison de l'aspect scolaire de l'exercice. Certains ont eu du mal à comprendre la consigne (noter de 0 à 10 les différents types de violences, selon leur gravité). Les jeunes se regroupaient avant de partir pour une autre activité, remobilisation scolaire pour certains, équitérapie pour d'autres. Les enfants se croisent régulièrement et se connaissent mais ne constituent pas réellement un groupe, ce qui se ressent. Beaucoup sont restés en retrait, mais finalement chacun a également pu s'exprimer, même très discrètement. Dans ce groupe, les animatrices ont endossé un rôle plus large, à la fois de médiation et d'animation du débat, en ayant soin de distribuer la parole, et d'encourager l'expression et la réflexion de chacun. Le groupe a l'habitude de réfléchir ensemble, plusieurs fois par semaine, à ce même endroit, à travers des temps de débat-philo appelés « bla-bla-thé ». Seule une dispute a éclaté, vite contenue. La violence reste présente dans le groupe, certains prêts à l'exprimer : « *Tu veux que je te montre c'est quoi la violence ?* »

« TU VEUX QUE JE
TE MONTRE C'EST QUOI
LA VIOLENCE ? »

Le groupe de CM2 est le seul groupe à avoir débattu en classe entière, chaque élève restant à son bureau comme lors d'un cours standard. Cela n'a pas empêché un débat poussé, et plus suivi que les autres, mais certains n'ont rien dit, cachés derrière les autres. Certains ont même fait preuve d'une analyse assez fine. Ils ont été accompagnés discrètement par leur enseignante, habituée à l'exercice, qui a relancé le débat de façon sporadique, et a pris des notes. Cette classe de CM2 semble former un groupe dynamique et bienveillant. Ceux qui ont voulu participer l'ont fait sans être interrompus ou moqués par les autres.

Chez les CP, les deux groupes interrogés sont deux classes distinctes de petit nombre (dédoublément des classes en zone REP), mais qui fonctionnent ensemble au quotidien, car elles partagent la même salle de classe, avec deux enseignantes distinctes.

Ces deux groupes se sont comportés de façons assez différentes. Dans le premier groupe, constitué d'une majorité de garçons assez turbulents, l'enseignante a laissé les enfants choisir leur place, la plupart se sont installés par terre, plus ou moins allongés, dans un cercle dont nous faisons partie. Les enfants ont bougé, mais cela n'a pas perturbé le débat, qui a été riche et les contributions variées. L'enseignante est intervenue pour relancer l'échange, ou faire préciser une idée. Elle a même sollicité leur avis sur les « violences »

**« BAGARRE, MÉCHANCÉTÉ,
RACKET, HARCÈLEMENT,
AGRESSER, TUER, FRAPPER... »**

dont elle pouvait être l'origine au sein de la classe, lorsqu'elle « gronde ». Les enfants ont dit ce qu'ils ressentaient. L'échange a été riche entre elle et ses élèves, qui ont parlé de leur envie de « pleurer », ou de leur « peur », y compris lorsqu'elle ne fait que dire son mécontentement calmement. Une complicité tangible existe entre eux.

Dans l'autre classe, majoritairement composée de filles, l'ambiance était un peu moins souple. L'enseignante a tenu à ce que les élèves s'assoient sur des chaises, les enfants qui agitaient les jambes étaient repris, ainsi que ceux qui se distraient ou qui ne parlaient pas suffisamment. Le débat a également été riche, sauf pour la question de l'enseignante sur ses propres « cris », qui a laissé place à un silence gêné.

De façon générale, on a remarqué que le niveau de réflexion exprimé était plus soutenu en primaire, donc chez les enfants plus jeunes. Plusieurs hypothèses découlent de ce constat : l'agitation des classes d'adolescents et leur attention labile ne permettaient pas de pousser la réflexion. Les idées intéressantes émises sont restées isolées. Une autre hypothèse est que ces jeunes en difficulté scolaire

n'ont pas l'occasion de réfléchir spontanément sur une question abstraite. Ou encore, certains n'ont pas voulu se livrer, car ces questions touchent indirectement quelque chose d'assez intime. D'ailleurs toute réflexion personnelle l'est, et installer le niveau de confiance qui aurait permis cette expression aurait requis un processus très long. Ce constat ne s'applique pas aux enfants et adolescents du quartier résidentiel de Colombes.

2. LE DÉBAT

La participation

Les enfants du primaire et du quartier de Colombes ont été heureux de faire entendre leur opinion, avec enthousiasme la plupart du temps. Mais certains des adolescents ont montré des réserves voire des résistances : « *Pourquoi c'est nous que vous interrogez, et pas les petits lycéens du 16^e ?* ». Ils se sont sentis visés par le thème de la violence, non pas comme observateurs, mais comme des agitateurs potentiels. Certains ont cherché à faire obstruction au débat. « *Ça sert à quoi, ce qu'on dit, je ne pense pas que Macron va lire nos paroles !* ». En pleine période « gilets jaunes », ceux-ci se sont invités dans tous les débats, ainsi que le président Macron, dans un rôle de bouc émissaire.

« POURQUOI C'EST NOUS
QUE VOUS INTERROGEZ,
ET PAS LES PETITS
LYCÉENS DU 16^E ? »

Les questions posées cherchaient à leur faire définir la violence et prendre des idées sur les façons de faire advenir plus de paix dans la société.

C'est quoi la violence pour vous ?

Les enfants de tous les âges ont identifié les violences comme à la fois physiques et verbales. Ils en ont donné des synonymes et des exemples : « *Donner des coups, dire des insultes* » (CP), « *Bagarre, méchanceté, racket, harcèlement, agresser, tuer, frapper, le chantage, la torture, séquestrer, le viol* » (CM2), « *l'humiliation, la dépression* » (3^e) mais aussi à l'école « *les punitions* » (CM1), « *être noté tout le temps* » (16 ans).

Des nuances ont rapidement été apportées. Le fait en particulier qu'il y ait plusieurs degrés de violence, et qu'elle n'ait pas toujours la même valeur : certaines violences sont plus acceptables, comme la guerre si on est attaqué (voire « *Si c'est pour se*

défendre, ce n'est pas de la violence » CM2), et même parfois la violence est méritée. La violence est plus grave selon les conséquences : ça peut mener à la mort, ou à être handicapé.

La majorité des adolescents ont évoqué le harcèlement. Et le fait que les jeunes soient violents entre eux. De façon générale, comme le souligne Atem « *tout le monde est un peu violent* », et « *la violence est partout, à la télé comme dans la vie de tous les jours* » (Dylan).

Pourquoi on est violent ?

Les adolescents sont partagés quant à la responsabilité personnelle qu'on peut avoir dans une tendance à la violence :

« *On ne choisit pas d'être violent comme on ne choisit pas d'être pauvre (...) on ne peut pas choisir si on est violent ou pas. Si quelqu'un naît, ça se trouve il sera violent* » (Luisa, 3^e).

« ÊTRE QUELQU'UN DE
VIOLENT ÇA NE DÉPEND PAS
DE CE QUE TU AS VÉCU, MAIS
DE COMMENT LA VIOLENCE
EST PERÇUE AUTOUR DE TOI. »

Pour d'autres au contraire : « *La violence dépend d'où tu as grandi* » (Raphaël, 14 ans), ou « *Être quelqu'un de violent ça ne dépend pas de ce que tu as vécu, mais de comment la violence est perçue autour de toi* » (Dylan, 15 ans). Plusieurs ont soulevé ainsi la question de la banalisation de la violence.

La plupart ont souligné qu'être violent n'est pas une fatalité. Quoi qu'on ait vécu, on a toujours le choix.

Les plus petits ont évoqué les raisons plus immédiates qui expliquent la violence d'un enfant : « *Peut-être que dans sa famille, il n'est pas bien* » (CP), ou qui expliquent la violence des autres à son égard : « *La jalousie, quand on est très fort à l'école* » (CP).

Leur réaction face à la violence

Les plus petits expriment spontanément de nombreux sentiments négatifs au contact de la violence : « *ça me met en colère* », « *ça m'inquiète* », « *ça me donne des cauchemars* » « *ça me donne des frissons, et j'ai mal au cœur* » « *ça me fait*

boum-boum (geste) », « Quand la maîtresse crie, j'ai envie de pleurer », « Oui, la violence ça donne envie de pleurer ».

Les CM2 résumant que les violences entraînent *« la tristesse, la vengeance, la guerre, le suicide, l'envie d'être violent à son tour ».*

Comment réagir face à la violence ?

Les CP ont plusieurs idées : *« On peut se cacher »*, ou ignorer l'autre. On peut régler le problème ensemble. Et dans certains cas, quand on ne peut pas être aidé par un adulte, *« on doit se défendre soi-même ».*

La violence de la société

La violence de la société apparaît à tous les âges. Dès le CP : *« La violence c'est quand il y a des riches et des pauvres. Pour arrêter ça il faut mettre tout le monde à égalité ».*

D'ailleurs, pour régler le problème de la violence, un adolescent propose de *« donner un million d'euros à tout le monde ».*

Les CM2 ont souligné toutefois que la société est violente, mais beaucoup moins qu'avant : les enfants parlent de la seconde guerre mondiale, de l'abolition de la peine de mort...

Ce qui frappe les enfants, c'est la violence vue dans les médias. Les « gilets jaunes » cristallisent l'inquiétude en primaire. Le débat s'est fait au sein des classes, dès le CP : *« La politique en France est violente, c'est pour ça qu'il y a les gilets jaunes »*, contre *« les policiers sont violents »*. Et les infos ne sont jamais loin. *« Les policiers, ils ont tué des gilets jaunes »*. Réplique de plusieurs : *« Non des casseurs ! »*. Essai de quelqu'un : *« Mais non, ils ont tué personne, ils les ont juste blessés. »*. Les CM2 ont également souligné la violence qui s'est déployée au cours des manifestations des « gilets jaunes » : ce que font les casseurs, les fumigènes des CRS... Et même les cris de certains leaders politiques. De façon générale, à l'image de certaines réactions durant la crise des gilets jaunes, le président de la République a souvent été évoqué comme le responsable des violences et des maux du pays *« C'est la faute de Macron »*. D'ailleurs, *« Emmanuel*

**« LA VIOLENCE C'EST QUAND
IL Y A DES RICHES ET DES
PAUVRES. POUR ARRÊTER
ÇA IL FAUT METTRE TOUT LE
MONDE À ÉGALITÉ. »**

«DANS LES JEUX, ON EST
CONTENT QUAND ON TUE
QUELQU'UN»

Macron, il va en Algérie pour prendre leur argent. Mais on ne le dit pas, bien sûr ».

En CP, une autre actualité récente a frappé : « Notre-Dame qui brûle, c'est violent ».

La violence fictive (films, jeux vidéo)

Tous perçoivent une grande différence entre la violence réelle et la violence qu'ils observent sur les écrans.

La violence fictive est perçue comme distrayante. Les plus petits aiment regarder « les clowns tueurs ». Ça les fait rire tout en leur faisant peur.

Pourtant, pour les petits, la fiction et la réalité font parfois le même effet : dans les films surtout, « on ressent la même chose, on pleure quand c'est triste... ». D'ailleurs, à la télévision les gens meurent pour de vrai parfois. Mais, dans un film, « on sait que c'est pas vrai ».

La différence est plus marquée dans les jeux vidéo. Dès le CP : « Dans les jeux, on est content quand on tue quelqu'un. Dans Fortnite, c'est le but du jeu ! ». Et puis « ça défoule »

(14 ans). Un adolescent émet l'idée que l'on se sent plus énervé après avoir joué.

La violence entre les adultes

La violence des adultes entre eux est peu perçue par les plus jeunes, les enfants la comprennent en grandissant.

En CP, certains déclarent avec fraîcheur : « Les adultes ne sont pas violents, ils ont appris à discuter ». Même si l'un d'eux émet des doutes : « Tout le monde se dispute ; mes parents, ils se disputent ». Subtilement, un CP s'interroge sur ce qu'il se passe lors d'un différend entre adultes : « Ils ne peuvent pas demander à un parent ou un animateur, eux ils demandent à la police. »

Les CM2 nuancent : « ça dépend des adultes » – « Certains ont appris à contrôler leurs émotions » – « Ils se disputent ou ils discutent » – « Les adultes se disputent avec des manifestations ».

Ils comparent les violences adultes et enfantines : « Il y a plus d'agressivité entre les enfants qu'entre les adultes, mais c'est moins grave. » « Les adultes se font plus mal », et d'ailleurs « Il n'y a jamais d'attentats par des enfants. »

Les adolescents soulignent également la violence entre jeunes. Comme le dit Adil : « surtout dans cette école », en écho à la problématique du harcèlement que beaucoup soulèvent.

Et pour instaurer plus de paix ?

Ce sont les CP les plus créatifs pour être acteurs de plus de paix. Il faut dire que l'école dans laquelle ont lieu les débats a installé depuis plusieurs années, dans toutes les classes, les médiations par les pairs, et les enfants sont rompus aux techniques de réconciliation.

Ainsi, chacun se sent investi du devoir de séparer les combattants, tous pensent qu'on peut régler le problème ensemble. Seul Paul ajoute : « *Après il faut se demander pardon* », ce qui n'est pas une technique de médiation en soi.

Les CM2 sont également adeptes de ces techniques : avec la médiation, on dit le problème, on parle de comment on se sent, on parle ensemble pour trouver des solutions, et on se réconcilie...

Et ils vont un peu plus loin : « *Il faut faire des activités ensemble après s'être fâchés* » pour se rapprocher, et il faut apprendre à comprendre l'autre. Certains ajoutent la possibilité de l'échec : « *Quand on a essayé de les réconcilier et que ça a recommencé, parfois, le mieux c'est de les séparer, qu'ils ne se croisent même plus des yeux* ». Et en parlant des adultes : « *Parfois il faut faire appel à la justice* ».

Pour les 3^e « Prépa Métiers », groupe dans lequel régnait un niveau de violence palpable, même les solutions envisagées pour mettre fin à la violence étaient brutales. Plus ou moins par bravade - ou par l'humour-, plusieurs ont proposé « *des purges* » : se débarrasser des gens « différents », par leur origine, ou bien tuer tous les très riches, ou tous les SDF... Un adolescent a imaginé que si l'on autorisait à tuer comme on voulait un jour, ça mettrait à plat toutes les violences... Nul n'a trouvé de solution pacifique et constructive pour mettre fin aux violences.

Les adolescents du groupe de Saint-Denis se trouvent très démunis face à cette question. Seule Léa a une idée : « *Il faut mettre des lits partout, pour que tout le monde puisse se relaxer* ». La plupart répondent, impuissants, qu'ils ne voient pas quoi faire...

« LES ADULTES
SE DISPUTENT AVEC DES
MANIFESTATIONS »

Les jeunes de l'Espace National de Consultation des Jeunes (ENCJ) de SOS Villages d'Enfants ont travaillé sur le thème de la violence lors d'une réunion qui s'inscrivait notamment dans le cadre d'une réponse à une sollicitation de la Défenseure des enfants, Madame Geneviève Avenard. En réponse à cette sollicitation les travaux ont débuté dès Février 2019 par la constitution d'un « Copil jeunes » auquel participent deux jeunes élus de l'Espace National de Consultation des Jeunes (ENCJ) de SOS Villages d'Enfants. Ceux-ci ont été missionnés pour recueillir l'avis des enfants et adolescents dans chacun des villages d'enfants. Ils ont pour cela conçu des méthodes très originales (ateliers de dessin pour les plus petits, organisation de débats avec supports vidéo et questionnaires pour les plus grands). Voici quelques remontées de ces échanges.

Autorité, cadre et châtiment corporel : ne pas tout confondre

La majeure partie des jeunes recommandent l'interdiction des châtimements corporels :

► « *La fessée comme punition : NON !* »

► « *Utiliser les claques comme un mode de punition doit être interdit (même si cela peut arriver ponctuellement sur le coup de la peur ou de la colère par exemple).* »

► « *Si on interdit, il faut garder tout de même des sanctions non violentes.* »

Mais certains jeunes s'inquiètent d'une telle évolution car ils ont le

« C'EST ANGOISSANT QUAND ON SE DEMANDE SI SA MÈRE VA VENIR OU PAS »

sentiment qu'il n'y aurait plus de règles et de sanctions dans ce cas :

► « *Comment ton fils il va t'écouter ?* »

► « *Moi, j'ai été tapé et j'aime pour tant mes parents.* »

► « *Si on ne punit pas, il y aura plein de jeunes racailles.* »

Chez ce dernier groupe (minoritaire), c'est l'inquiétude du manque de cadre qui semble l'emporter sur le respect de leur intégrité physique et psychique par les adultes qui s'occupent d'eux. Cette position n'est pas nécessairement contradictoire avec la première puisque si d'autres types de régulations des conflits sont proposés par les adultes, on peut imaginer que les châtimements corporels n'emporteront pas l'assentiment de ces jeunes (ce qui rejoint d'ailleurs le dernier verbatim du premier groupe de jeunes).

Autorité parentale et liens aux parents dans les situations de placement

De nombreux jeunes accueillis en villages d'enfants SOS partagent le sentiment qu'il faut adapter les règles de l'autorité parentale au fait d'avoir des liens réels avec ses parents :

► « *C'est angoissant quand on se demande si sa mère va venir ou pas.* »

► « *Ma mère n'est jamais venue nous voir ; elle a gardé l'autorité parentale pendant 6 ans.* »

► « *Je ne supporte pas que ma mère ait l'autorité parentale alors que je ne l'ai pas vue depuis des années.* »

► « *Ne pas savoir si on va voir ses parents, être en attente, ça peut devenir difficile de grandir, ça ralentit la croissance* ».

Participation des enfants aux décisions qui les concernent et prise en compte de leur point de vue

À l'école, les jeunes trouvent qu'on ne leur demande pas assez leur avis :

► « *À l'école, il faudrait avoir davantage de temps de vie de classe et ne pas le remplacer par des cours pour laisser le temps aux jeunes de s'exprimer.* »

► « *Il faudrait instaurer des temps de parole à l'école.* »

► « *Il faudrait s'assurer que les enfants qui passent en conseil de discipline puissent se défendre et donner leurs arguments mais être aussi représentés par les délégués de classe – même s'ils ne s'entendent pas avec eux.* »

De manière générale, à l'école ou sur leur lieu de vie, ils soulignent le lien entre information, participation et respect réel de l'intimité. Beaucoup expriment le sentiment de non-respect de leur intimité à chaque fois qu'ils ne sont pas associés aux décisions qui les concernent.

Sur la posture des adultes en général, ils émettent le souhait que les adultes écoutent le jeune jusqu'au bout avec tous ses arguments et ne lui coupent pas la parole : « *Ils t'écoutent mais sans t'écouter* » - « *A l'école, on va me dire que c'est toujours l'adulte qui a raison !* ». – « *Quand tu es enfant, on décide pour toi !* ». Ils souhaiteraient également être davantage soutenus lorsqu'ils prennent eux-mêmes des décisions.

Ils se sont exprimés sur la violence que constitue le fait de ne pas prendre en compte leur point de vue, même lorsqu'il est recueilli, et ont également souligné l'attention qu'il faut porter aux violences verbales et humiliations qui peuvent être selon eux bien plus blessantes que les violences physiques :

► « *Il faut parler des violences d'adultes envers les enfants avec des remarques soi-disant constructives qui sont en réalité humiliantes et rabaissantes !* »

► « *Un enfant qui se confie pour un problème, on lui répond : " moi aussi j'ai vécu ça et ça ne m'a pas tué " ».*

Sensibilisation des enfants à leurs droits et notamment celui d'être protégé contre les violences

Les jeunes confirment en majorité le sentiment d'être trop peu informés et écoutés à ce propos :

► « *Oui, nous ne sommes pas assez informés sur nos droits. Je n'en ai jamais entendu parler à l'école ou quand j'étais en foyer avant.* »

► « Je savais que le harcèlement n'est pas bien, mais je ne savais pas que le harcèlement est interdit par la loi ».

► « J'ai été accusée à tort de harcèlement. C'est allé loin, j'ai pas compris ».

Mais certains jeunes constatent des progrès :

► « Moi je trouve que ça a évolué. Par exemple il y a plus d'interventions pour sensibiliser les enfants. »

LA VIOLENCE, SUJET MAJEUR POUR LES FAMILLES QUI APPELLENT ÉCOUTE INFOS FAMILLES

Créé en 2001 par Apprentis d'Auteuil, « Écoute infos familles » (EIF) est un service d'accueil téléphonique confidentiel pour les familles, les jeunes, les travailleurs sociaux et les professionnels d'Apprentis d'Auteuil. L'équipe de professionnels d'EIF permet aux familles en difficulté avec leur enfant ou à des travailleurs sociaux, de trouver écoute, appui, conseil et suggestions d'orientation. En 2018, « Écoute infos familles » a reçu 2 202 appels avec une demande des régions en constante augmentation.

« Les problèmes de violence sont un vrai sujet d'actualité. Nous les retrouvons en tous lieux : à la maison, à l'école, dans la rue... Au sein du service Écoute infos familles, 33 % des problématiques des jeunes évoquées par les appelants relèvent de difficultés relationnelles et comportementales liées à des problèmes de violence.

Sur la base de 165 cas évoqués impliquant des jeunes, 62 % concernent une place de victime (racket, abus, violence subie...) et pour 38 % des cas, il s'agit d'auteurs de violences.

Nous faisons donc le choix de mettre le focus sur la problématique de la violence non seulement parce qu'elle est en augmentation mais aussi parce qu'il s'agit d'un champ vaste qui regroupe 3 sphères repérables : la famille, l'univers scolaire et les institutions. »¹⁵

15. Synthèse statistique, EIF Apprentis d'Auteuil, 2018.

3. Quels enseignements ?

Le volet qualitatif comme quantitatif de cette enquête met en avant une réalité :

1. Les jeunes considèrent que la société est violente.
2. Les jeunes sont surtout impressionnés par des violences extérieures fortes, spectaculaires – notamment véhiculées par les médias, à travers l'actualité.
3. À tel point qu'ils ne perçoivent pas forcément en première intention celles qui les touchent directement. C'est d'autant plus vrai chez les plus âgés, alors que les plus petits sont davantage sensibles. Manifestement, ceux qui sont davantage exposés à la violence quotidienne – notamment verbales – sont aussi moins sensibles.
4. C'est seulement après un temps d'échanges et de réflexion qu'ils mettent des mots sur les violences qui les touchent plus directement ; et cela conforte alors leur perception d'une société violente.

Cela leur demande un véritable effort de prise de conscience. Comme s'il y avait une forme d'anesthésie, d'accoutumance à la violence... qui finit par banaliser les violences quotidiennes, qui génèrent pourtant un climat pesant, fait de violences verbales, de tensions latentes, de mises sous pression permanente...

Plus la violence de proximité est présente, « banale », moins elle est évoquée directement, comme si elle était masquée par d'autres formes extérieures encore plus fortes.

Il faut quand même préciser que le mode d'interrogation des jeunes – en groupes, avec de grandes précautions prises par les animateurs pour ne pas les exposer à des récits intimes ou à des expériences personnelles – favorise plutôt la mise à distance.

Sur cette question de la tolérance à la violence, l'enquête d'Olivier Galland et Anne Muxel¹⁶, menée en 2017 auprès de 7 000 lycéens de classe de seconde, appartenant à 21 établissements issus de quatre académies, avec une surreprésentation de jeunes de milieux populaires, était particulièrement instructive. Elle comportait un point très intéressant qui est passé relativement inaperçu, tant la question de la radicalité religieuse a suscité l'attention. Selon les auteurs, « *une proportion non négligeable de ces jeunes lycéens – entre un sur cinq et un sur trois selon les questions évoquées (voler un scooter, tricher à un examen, conduire sans permis, affronter les forces de l'ordre ou d'autres manifestants...) – juge acceptables certains comportements violents ou déviants* ».

16. *La tentation radicale*, Puf, 2018.

PARTIE II

COMMENT L'ÉDUCATION PEUT CONTRIBUER À UNE TRANSITION PACIFIQUE





Pour favoriser la transition pacifique, c'est une nouvelle approche éducative que nous devons porter collectivement. Elle s'appuie sur deux grands leviers :

- ▶ la formation des jeunes à la paix ;
- ▶ l'accompagnement des parents et des professionnels pour transformer nos approches éducatives et développer une éducation plus bienveillante.

Mais la transition pacifique passe aussi par des transformations plus profondes, et notamment :

- ▶ la lutte résolue contre les violences institutionnelles et la violence scolaire ;
- ▶ le renforcement du repérage et de la prévention pour mieux combattre les violences sexuelles ;
- ▶ et plus généralement une remise en cause de la culture de la violence qui irrigue notre société.

Ce sont ces grands leviers que nous avons voulu explorer en valorisant à chaque fois des initiatives existantes et en avançant des propositions pour renforcer leur impact.

Il ne s'agit pas d'un travail exhaustif. À partir des contributions qui nous sont remontées, nous avons privilégié certaines pistes prioritaires.

1. Éduquer les enfants à la paix

Comment réguler la violence ?

De façon générale, il y a trois principes susceptibles de réguler la violence dans une société¹⁷ :

- ▶ la soumission à la loi. Lorsque l'on connaît les limites de ce qui est permis et interdit, et les sanctions encourues en cas de transgression ;
- ▶ la soumission à une instance surnaturelle. La crainte de la damnation a longtemps permis de limiter les actes répréhensibles ;
- ▶ la conscience de l'autre. Cela implique de respecter l'autre et de savoir partager. Jamais acquise, cette conscience est d'abord très limitée chez le jeune enfant et croît grâce à l'éducation.

C'est bien sûr ce chemin de régulation que nous envisageons de développer dans ces pages. C'est une direction qui mène à plus de paix entre les personnes mais aussi à plus de paix et d'épanouissement en chacun. L'éducation ne pourrait pas avoir de mission plus positive.

Protéger nos enfants de la violence, comme le souligne Olivier Maurel, fondateur de l'Observatoire de la Violence Éducative Ordinaire, « *c'est d'abord permettre le développement de toutes les capacités qui préparent l'enfant à vivre en harmonie lucide et intelligente avec les autres.* »¹⁸. Élever ses enfants « à la dure » (c'est-à-dire sans les laisser exprimer de faiblesse, de chagrin...) ne les protège pas contre la dureté du monde comme on pourrait le croire, mais au contraire, les programme à avoir « *des réactions stéréotypées de peur et de soumission* », ou de révolte, et n'apprend en aucun cas à « *réagir intelligemment aux situations présentes* ».

17. D'après Marie-Jeanne Trouchaud *La violence à l'école*, Eyrolles, 2016.

18. Marie-Jeanne Trouchaud, préface de *La violence à l'école*.

1. BRISER LE CYCLE DE LA VIOLENCE

Pour rompre le cycle d'abus

Parmi toutes les formes de violences, nous savons que le phénomène des abus sexuels est massif : chaque année en France, on estime que plus de 130 000 filles et 35 000 garçons subissent des viols et tentatives de viols, 30 % de ces violences sont perpétrées au sein de la sphère familiale. En 2017, en France on a recensé 7 000 viols de mineurs par an (soit 1 toutes les heures), 78 % des victimes étant des petites filles. La moitié a moins de 12 ans¹⁹. Et 2 % seulement donnent lieu à une condamnation. Par ailleurs, 140 000 enfants sont exposés à des violences conjugales. Pour ces enfants victimes de violences intrafamiliales, le risque de développer des troubles psychotraumatiques augmente. Par exemple, le risque de tentative de suicide est multiplié par 2²⁰. Notons que le handicap aggrave les violences subies. Par exemple, selon l'UNFPA (Nations Unies), les jeunes filles en situation de handicap subiraient 10 fois plus de violences basées sur le genre que les autres, surtout en cas de déficience intellectuelle. Ces troubles peuvent mener à une réitération des violences à la génération suivante. Ceci concerne toute forme de violence.

Comme le souligne la psychiatre Sabine Mouchet-Mages, « *il existe un risque majoré pour les hommes*

agresseurs sexuels d'avoir été victimes d'abus sexuels, physiques, de violences verbales et de négligences émotionnelles »²¹. Au sein du CRIAVS (Centre de Ressources pour les Intervenants auprès de d'Auteurs de Violences Sexuelles), les chercheurs étudient l'origine et la prise en charge des traumatismes infantiles, afin d'explorer le lien entre victimisation et passage à l'acte, et proposer des thérapies spécifiques²². Ils soulignent en particulier le lien entre dissociation et passage à l'acte. « *L'existence d'abus physiques, sexuels et psychologiques précoces entraîne des défenses hypnotiques facilitant le comportement criminel* ». Pour faire très simple, l'enfant agressé se coupe de ses émotions, ce qui le prédispose à agir ensuite sans respect pour l'autre une fois adulte.

Ainsi, la première façon de prévenir la violence est d'abord de prendre en charge les traumatismes vécus dans l'enfance, d'arrêter ce cycle qui dit que souvent celui qui a été agressé agressera. Dans le processus de prévention, les Québécois utilisent le terme « *prévenance* » pour définir les actions et attitudes des acteurs permettant de se prémunir contre l'émergence d'un type de comportement problématique, la prévention au sens strict renvoyant plutôt aux campagnes d'information.

19. Chiffres recensés par le collectif #alertonlesenfants pour le clip de prévention des agressions sexuelles sur mineurs soutenu par le Dr Gilles LAZIMI novembre 2018.

20. Benarous, A. Consoli, M. Raffin et D. Cohen, *Abus, maltraitance et négligences : épidémiologie et retentissements psychiques somatiques et sociaux*, 2014.

21. Fédération Française de psychiatrie 2001, 5^e conférence de consensus.

22. D'après la revue Rhizome, décembre 2018.

QUE SE PASSE-T-IL LORSQU'UN ENFANT EST VICTIME DE VIOLENCES ?

Le CECA (Child Experience of Care and Abuse) est un questionnaire qui permet d'explorer les difficultés dans l'enfance (de toutes sortes : perte d'un parent, placement en institution, négligences... « et pas seulement violences physiques et sexuelles). Il a permis de préciser les liens entre adversité dans l'enfance et délinquance sexuelle. L'enfant victime de violences peut protéger son psychisme en activant un mécanisme de dissociation. Lors d'un épisode violent, un stress extrême envahit l'organisme de la victime, provoquant des mécanismes de sauvegarde ayant pour effet de « faire disjoncter » le circuit émotionnel de la victime, entraînant une anesthésie émotionnelle et physique. Cela génère un « état dissociatif ». « L'anesthésie émotionnelle et physique que produit la dissociation empêche la victime d'organiser sa défense et de prendre la mesure de ce qu'elle subit puisqu'elle paraît tout supporter ».

« FIT, UNE FEMME, UN TOIT », UNE SECONDE CHANCE

Ce centre d'hébergement accueille des jeunes femmes de 18 à 25 ans en situation de précarité. La plupart de ces jeunes femmes ont connu des violences enfants (comme l'inceste) et sont particulièrement vulnérables à de nouvelles violences, qui les « re-victimisent » comme le souligne Christine Guillemaut, Cheffe de projet à la Ville de Paris, en charge de l'Observatoire parisien des Violences faites aux Femmes. Ce lieu leur permet de reprendre leur souffle, en leur proposant un toit, stable et sécurisé, mais aussi en leur redonnant la parole, en les accompagnant individuellement, et à travers des ateliers et projets collectifs. Le centre développe également un réseau de partenariats (associations, entreprises, centres de formation...) avec des parrains et marraines de professions diverses... Séverine Lemièrre, Présidente du « FIT, une femme, un toit » résume son objectif : « *En association féministe ayant toujours pour ambition de changer la donne, nous inscrivons notre action dans les grands principes de l'éducation populaire : donner toujours une seconde chance.* »



Apprendre à se défendre

Gorana Hitrec, responsable du Programme de Prévention des Agressions contre les Enfants (Child Assault Prevention Programme – CAP) en Croatie²³, invite les éducateurs à « *renoncer à notre souhait illusoire de protéger nos enfants contre les difficultés de la vie et sa cruauté et nous concentrer plutôt sur le renforcement de leur capacité de résilience. C'est lorsqu'on les encourage à reconnaître leurs capacités et les ressources qu'ils ont en eux-mêmes que les enfants deviennent résilients. Il faut les aider à acquérir les compétences nécessaires pour faire face, se remettre des difficultés et préparer l'avenir.* »

23. Gorana Hitrec, *Apprendre aux enfants à se protéger contre l'abus sexuel*, in « Protéger les enfants des violences sexuelles – une approche globale », Conseil de l'Europe - dans le cadre de la campagne « 1 sur 5 », 2011.

Proposition 1 : renforcer l'éducation aux droits des enfants en lançant à l'occasion des 30 ans de la Convention internationale des Droits de l'Enfant en novembre 2019 une grande campagne mobilisant tous les médias à destination des jeunes (Tv, radio, Internet, réseaux sociaux)

Aider les enfants à briser la loi du silence

Sachant que la plupart des agressions sexuelles ont lieu au sein de la sphère familiale, le plus difficile pour l'enfant est de pouvoir parler pour être aidé. Les plus proches ne peuvent pas être des soutiens, la victime est murée dans le silence. Ce que disent les victimes, c'est qu'outre les violences qu'elles ont subies, le silence qui s'installe pendant des années est aussi une terrible violence. L'enfant agressé est

LE DISPOSITIF EDUCADROIT.FR : L'ÉDUCATION AU(X) DROIT(S) POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

La plupart des enfants ignorent leurs droits, et, même informés, ne savent pas comment les faire respecter. La défenseure des droits des enfants a lancé le site Educadroit.fr. C'est un programme de sensibilisation et de formation destiné aux enfants de 6/11 ans et aux jeunes de 12 ans pour les sensibiliser au droit, à leurs droits. Il propose des outils pédagogiques aux adultes, professionnels ou non, intervenant auprès d'enfants et d'adolescents, afin qu'ils les informent : des parcours interactifs, des vidéos, des ressources pédagogiques, une liste d'intervenants potentiels ou encore un espace d'autoformation pour les adultes souhaitant développer une sensibilisation au droit en direction des publics jeunes ou très jeunes, et une présentation du réseau des partenaires²⁴. On y trouve par exemple tout le matériel pour organiser une exposition, comme cela peut se faire dans une médiathèque. Un focus particulier est fait sur le droit dans le numérique. Afin de faire respecter ses droits, et éviter de violer ceux des autres...

24. Le ministère de l'Éducation nationale, et celui de la Justice, le Centre de Recherches Interdisciplinaires (CRI), l'Association des Jeunes Magistrats (AJM), la Clinique Juridique de Saint-Denis, l'Association Accès au Droit des Enfants et des Jeunes (ADEJ, Marseille), l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE), le Centre international PhiloJeunes ou encore Cartooning for Peace.

gagné par la honte, la culpabilité, il s'interroge sur sa propre responsabilité, que l'agresseur a souvent introduite. Les violences sexuelles sont à ce titre particulièrement toxiques. Tant que la parole n'a pas été libérée, le travail de reconstruction et de résilience est paralysé.

D'autres formes de violences génèrent également cette parole empêchée. Le harcèlement scolaire en est un exemple récurrent, la victime ayant peur de la surenchère de violence si elle parle.

Les enfants battus souffrent également, en plus de la peur, d'une obligation profonde de loyauté, qui leur impose de « protéger » celui qui les détruit. Parfois, ils craignent également d'être séparés de leur famille, ce qui peut leur sembler un remède pire que le mal. Malheureusement, certaines histoires vécues par des enfants placés étayent cette idée.

En plus de leur résistance interne à « parler », souvent les enfants manquent de temps et d'espace pour s'exprimer auprès d'un adulte. Une des personnes qui endossent finalement le rôle de l'oreille attentive, c'est l'infirmière scolaire. La protection de l'enfance figure explicitement dans leur mission, précisée dans une circulaire de 2015²⁵. Leur bureau est un des lieux où les adolescents en souffrance se réfugient, prétextant une douleur ou autre chose. Il en est de même pour les assistantes sociales ou les psychologues de l'Éducation nationale.

25. Circulaire n° 2015-119 du 10/11/2015.

UN TÉMOIGNAGE D'UNE INFIRMIÈRE SCOLAIRE DANS UN COLLÈGE D'ASNIÈRES

Pour Marie-Prune, l'infirmière scolaire est une courroie de transmission, une plate-forme entre l'enfant, les parents et les autres professionnels.

À l'Éducation nationale, sa mission est précisée dans les textes : elle agit en faveur des élèves, pour faire en sorte qu'ils soient en capacité physique et psychologique de réussir, et qu'ils apprennent à être responsables de leur santé. Dans l'enseignement privé, cette mission dépend du projet d'établissement. Ce qui donne des situations très variables d'un établissement à l'autre. Souvent, le « point santé » est réduit à sa plus simple expression.

L'enfant ne vient jamais à l'infirmerie pour « parler ». Il trouve un prétexte, un mal de tête, de ventre... Et quand il rencontre un adulte de confiance, il dépose son fardeau. Il sait qu'il est dans un lieu protégé. L'infirmière est tenue par le secret professionnel (sauf en cas de danger, qu'elle est en devoir de signaler) qu'elle partage avec l'assistante sociale, quand il y en a une. Elle fonctionne également en réseau, pour mettre l'enfant en lien avec une structure adaptée (si l'enfant a besoin d'un suivi psychologique par exemple), mais également pour communiquer avec les infirmières d'autres établissements, par exemple où des frères et sœurs de l'enfant seraient concernés. Le proviseur est également impliqué de temps en temps, lorsque l'adolescent doit s'absenter pendant les horaires scolaires. Sinon, l'infirmière est libre

de proposer de rencontrer les parents. En cas de grave maltraitance, il arrive qu'elle garde l'enfant jusqu'à une prise en charge immédiate par l'ASE. Cependant, elle déplore parfois un soutien tardif. Son rôle revient alors à soutenir l'enfant dans son épreuve, à l'aider à « tenir le coup » le temps que l'ASE l'accueille.

L'infirmière détecte rapidement si quelque chose d'anormal se passe dans la vie de l'enfant. Le retard staturo-pondéral, un comportement particulier à l'auscultation, des traces... Très vite, l'œil exercé de la professionnelle le remarque et elle engage la discussion. Elle dispose pour cela d'outils tels que l'entretien motivationnel, qui lui permet de baliser l'échange. Elle commence toujours par remercier l'enfant pour sa confiance et son courage de s'être ouvert à elle, en soulignant que c'est une chance pour toute la famille de pouvoir régler ses difficultés.

L'infirmière dialogue quotidiennement avec des familles. En cas d'éducation maltraitante, la plupart des parents agissent maladroitement mais avec amour. Il faut parfois leur expliquer qu'habituer l'enfant à obéir aux coups le prédispose à avoir un comportement soumis devant la loi du plus fort. C'est ce que les parents des quartiers où il y a de la violence craignent, précisément : ils les élèvent durement pour les protéger de la loi de la rue. Il arrive souvent que les maltraitances s'arrêtent après un simple entretien. Dans les familles privilégiées, la souffrance de l'enfant vient plutôt de la pression que les parents, eux-mêmes sous tension,

mettent sur les résultats scolaires. C'est une violence muette que les parents perçoivent peu. L'infirmière est là pour alerter quand l'enfant va mal. Le problème peut venir aussi d'un isolement affectif, quand les parents s'appuyaient beaucoup sur une nounou, et qu'ils ne font plus appel à elle en sixième...

Quand les maltraitances sont plus profondes -en particulier quand des problématiques d'addictions s'en mêlent- c'est en général l'infirmière qui lance le signalement. Souvent les enseignants ont perçu le problème, mais croient que c'est du ressort de l'infirmière scolaire, et viennent lui demander de s'en occuper. Sa mission consiste alors à former les enseignants à leur propre responsabilité.

Pour ce qui est de la sexualité, l'infirmière a d'abord un rôle de prévention dans les classes. Des comportements sexuels qui semblent excessifs peuvent aussi alerter sur d'éventuelles agressions dont la jeune fille aurait été victime (multiplier les actes sexuels est parfois une façon de reprendre le contrôle après avoir été abusée). Elle donnera le relais ensuite à d'autres professionnels spécialisés.

Marie-Prune se dit « émerveillée devant le courage des enfants, qui veulent s'en sortir, qui veulent grandir ». S'ils se confient, c'est le signe qu'on a gagné leur confiance. Ce n'est pas le rôle uniquement de l'infirmière : tout adulte peut être le dépositaire de cette parole, et c'est même le devoir de chacun d'assumer.

LA SITUATION INQUIÉTANTE DE LA MÉDECINE SCOLAIRE

Un avis du Sénat de novembre 2016 et un rapport de l'Académie de Médecine d'octobre 2017²⁶ s'inquiètent de la mauvaise santé de la médecine scolaire en France.

« Au 1^{er} juin 2016, 1 035 médecins étaient en fonction, soit un effondrement des effectifs de l'ordre de 20 % depuis 2008... Cette situation aboutit à un taux d'encadrement moyen de plus de 12 000 élèves par médecin scolaire. »²⁷ L'Académie de Médecine note même que « La répartition des MEN en France est très hétérogène, allant de 2 000 à 46 000 élèves pour un seul MEN. » Il faut dire que les médecins scolaires sont les moins bien rémunérés parmi les médecins de la fonction publique, malgré des revalorisations récentes, avec des primes supplémentaires pour les professionnels en REP.

S'agissant des infirmières, elles étaient 7 594 en 2017, selon l'Académie de Médecine, qui évoque le nombre de 15 millions de passages dans les infirmeries scolaires en 2011.

26. La médecine scolaire en France, Académie nationale de médecine, 24 octobre 2017

27. Avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2017 – Enseignement scolaire.



Proposition 2 : relancer une politique volontariste en faveur de la médecine scolaire pour attirer des médecins, des infirmières.

LES POINTS D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE POUR LES JEUNES

Des dispositifs de prévention existent, tels que les PAEJ, points d'accueil et d'écoute pour les jeunes. Il y a 491 points de contact aujourd'hui en France. Ces lieux d'accueil apportent une aide sur le plan médical, psychologique – pour l'acquisition de la confiance en soi-, matériel, et propose aussi une familiarisation avec des apprentissages de la vie quotidienne. Ces points d'accueil peuvent permettre aux jeunes d'exprimer leur mal-être, et de retrouver une capacité d'initiative et d'action. Ils ne proposent pas de thérapies, de soins médicalisés, de prises en charge prolongées. Ils sont uniquement le relais entre le jeune et les structures de droit commun. Ces structures gagneraient à être plus nombreuses et développées.



Proposition 3 : renforcer le réseau des points d'accueil et d'écoute des jeunes sur le territoire.

LES BOÎTES AUX LETTRES PAPILLONS : LIBÉRER LA PAROLE À L'ABRI DES REGARDS

« La municipalité de Nice a décidé d'installer des boîtes aux lettres dans les écoles de la ville, à la rentrée de septembre 2019, afin que les enfants victimes de maltraitance puissent y signaler les faits. Il s'agit de la première commune de France à se doter de ce dispositif. Ces boîtes aux lettres, visibles, décorées par l'artiste C215, seront installées dans les écoles élémentaires, dans un lieu accessible à tous les enfants et situé à l'abri des regards, afin de libérer leur parole. Elles seront relevées quotidiennement par les agents de surveillance de la voie publique de Nice, qui transmettront ces écrits à l'association « Papillons », ce qui vaut d'ailleurs aux boîtes aux lettres le nom de boîtes « Papillons ». L'association se tournera ensuite vers les dispositifs d'alerte et d'aide aux enfants maltraités, qui donneront des suites judiciaires ou sociales des différentes situations.

Laurent Boyet le créateur du dispositif a lui-même été violé durant trois

ans par son frère : « J'avais six ans au début des faits, si j'avais eu ce dispositif j'aurais trouvé le courage d'écrire, parce qu'en fait, ce qu'on attend, c'est une main tendue », explique-t-il à France Bleu Azur. « On ne va pas demander aux enfants qu'ils nous décrivent dans le détail tout ce qu'ils subissent, on veut juste que les enfants nous jettent un petit mot comme une bouteille à la mer pour les aider », ajoute Laurent Boyet »²⁸.

Plus la parole a pu être libérée rapidement, moins la victime subit ces dommages collatéraux dus à la honte et à l'isolement. Surtout dans les cas d'agressions sexuelles, l'agresseur prétend souvent que ces pratiques sont habituelles, qu'il n'y a rien d'anormal. Ceci crée une nouvelle barrière pour l'enfant, qui ne sait pas si son ressenti qui lui dit que c'est anormal est juste. Pour contourner la difficulté, il est prévu que l'installation des boîtes soit accompagnée d'une information sur l'identification de ce qui est une agression. Un clip de témoignage devrait être diffusé et que des interventions de professionnels dans les écoles sont prévues.

28. Franceinfo – Radio France, 28/05/2019.



Proposition 4 : expérimenter dans plusieurs écoles de toute la France des « boîtes aux lettres Papillons » pour permettre aux enfants en danger de se manifester.

S'appuyer sur la fratrie

Lors de prises en charge familiales, apparaissent des espaces de secrets autour des violences, scellés par des loyautés au sein de la fratrie. Au-delà des violences visibles, d'autres aspects du relationnel peuvent être abîmés : la culpabilité des plus grands à quitter la maison, l'inversion des rôles entre parents et enfants dans la prise en charge des petits, la honte et l'enfermement au sein de la fratrie... La loi du silence est plus forte, mais les leviers sont majorés lorsque les fratries viennent ensemble. « *La thérapie, en relançant la dynamique fraternelle, va pouvoir offrir à chacun l'opportunité de trouver une nouvelle place et d'élaborer ses souffrances passées et présentes.* »²⁹

29. B. Faoro-Kreit, *Les enfants et l'alcoolisme parental. La question de la transmission et l'apport de la fratrie comme modèle thérapeutique* « La vie de l'enfant », Erès, 2011.

L'ACCUEIL DES FRATRIES EN PROTECTION DE L'ENFANCE : L'EXEMPLE DE SOS VILLAGES D'ENFANTS

Pour les enfants placés à l'aide sociale à l'enfance, la rupture avec les parents peut s'accompagner de la rupture avec les frères et sœurs. Pour limiter cette violence et atténuer le traumatisme, SOS Villages d'Enfants accueille les fratries : « Il est nécessaire de tenir compte des relations fraternelles pour permettre aux frères et sœurs de se soutenir mutuellement. »

La loi du 30 décembre 1996 prévoit que « *l'enfant ne doit pas être séparé de ses frères et sœurs, sauf si cela n'est pas possible ou si son intérêt commande une autre solution* ». Cette disposition a été reprise dans la loi réformant la protection de l'enfance de mars 2007 : « *Le lieu d'accueil de l'enfant doit être recherché dans l'intérêt de [l'enfant] et afin de faciliter [...] le maintien de ses liens avec ses frères et sœurs en application de l'article 371-5 du Code civil* ». Cependant, les lieux permettant d'accueillir les fratries ne sont pas très développés.

« SOS Villages d'Enfants propose une prise en charge adaptée à des fratries pour lesquelles les services de l'Aide sociale à l'Enfance anticipent un placement dans la durée. Les relations fraternelles constituent une ressource pour chaque enfant. La fratrie est un lieu de transmission. Elle offre à chacun la possibilité de s'inscrire dans une histoire, de fonder une appartenance familiale. De faire également l'expérience de l'altérité, des rapports de genre, de place et de statuts dans le groupe. L'accueil des frères et sœurs en villages d'enfants SOS permet ainsi que le placement ne soit pas un temps suspendu dans la vie de l'enfant. »



Proposition 5 : diversifier l'offre de lieux d'accueil de la protection de l'enfance pour rendre possible le placement en fratrie chaque fois que c'est l'intérêt des enfants concernés.

Pour éviter de reproduire la violence

Réparer un vécu douloureux : le miracle de la résilience

Boris Cyrulnik s'est interrogé sur les raisons qui faisaient que, face à des traumatismes, certains s'en remettaient mieux que d'autres. Ce processus, appelé la résilience, est un sujet de recherche exploré depuis les années 90 par des psychiatres américains spécialisés dans la petite enfance, comme Emmy Warner ou John Bowlby. C'est l'objet de son essai, « *Un merveilleux malheur* », portant sur les processus de réparation de soi qu'ont développés les rescapés de l'horreur.

On peut définir la résilience comme la capacité à vivre, à s'épanouir en dépit de l'adversité. Ce sont les processus qui permettent de reprendre son développement après une épreuve. Selon Boris Cyrulnik, les trois principaux facteurs qui favorisent la résilience sont : le tempérament de l'enfant (avec sa composante génétique), le milieu affectif dans lequel il évolue au cours des premières années, et un environnement soutenant ou non. Le rapport que chacun entretient avec le monde, plus ou moins confiant ou apeuré, et qui nous permet de nous tourner vers l'extérieur pour chercher

de l'aide, par exemple, dépend étroitement du climat familial.

« S'il y a ratage au cours des premières années, c'est quand même rejouable avec d'autres acteurs, plus tard. Ce sera certainement plus long, moins spontané, mais possible ! J'ai beaucoup travaillé avec les orphelins roumains de l'ère Ceausescu, abandonnés très tôt dans des institutions inhumaines. Ils étaient sales, sentaient mauvais, ne parlaient pas, se balançaient en permanence, mordaient, se frappaient la tête sur le sol dès que l'on s'adressait à eux. Mais parfois, des paysannes arrivaient : « Puisque je vis seule, je vais le prendre un peu, ce petit. » Elles parvenaient à reconstituer symboliquement un semblant de famille autour de lui car, proches de ces femmes, il y avait d'autres adultes, des parents, des voisins, tout un village. Du coup, ces petits avaient dans leur tête un référent, une personne centrale soutenue par tout un environnement. Et ils ont repris leur développement de manière tout à fait incroyable. Quelques-uns sont devenus des petites merveilles d'intelligence et de gentillesse. »³⁰

30. Boris Cyrulnik interrogé par *Psychologie magazine*, 01/03/2019.

**LA RÉSILIENCE, C'EST
LA CAPACITÉ À VIVRE,
À S'ÉPANOUIR EN DÉPIT
DE L'ADVERSITÉ.**

QUELLES SONT LES ATTITUDES DE PROTECTION DES PERSONNES RÉSILIENTES ?, SELON BORIS CYRULNIK

« Les résilients ont mis en place toute une série d'attitudes de protection. Et en premier lieu la révolte, le refus d'être condamné au rôle de victime passive : *« J'ai en moi la force de réagir, aussi je vais me battre, chercher à comprendre. »* Puis, il y a le rêve. *« Je m'appelle Georges Perec, j'ai 8 ans, j'ignore ce que mes parents sont devenus. Alors, je vais écrire, écrire pour leur donner un tombeau. »* On observe également une forte dose de mégalomanie chez les résilients. Les enfants blessés ressassent en silence : *« Un jour je m'en sortirai, un jour je leur montrerai. »* Ils ont des rêves grandioses, fous. Qu'ils taisent. Autre mécanisme de protection : le déni. *« J'ai été blessé, violé, je me suis prostitué, mais ce n'est pas si grave, on s'en sort. »* Le déni leur sert à se protéger de la pitié des autres, à préserver leur dignité et leur propre image. Mais dans leur monde intime, ils pleurent, souffrent, rêvent... Enfin, dernier mode de défense qu'ils mettent en œuvre : l'humour. *« Si je fais rire, sourire de ce qui m'est arrivé, je peux m'intégrer, cesser d'être un phénomène de foire. »*³¹

31. Ibid.

LA JUSTICE RESTAURATIVE
PERMET À LA VICTIME ET À
L'AGRESSEUR D'ENVISAGER
ENSEMBLE LES
CONSÉQUENCES DE L'ACTE.

La justice restaurative, une inspiration ?

Alors qu'elle est pratiquée depuis longtemps à l'étranger (Canada, Grande-Bretagne, Nouvelle-Zélande...), la justice restaurative n'a été consacrée dans le droit français qu'en 2014. Elle consiste à *« associer en complément de la réponse juridictionnelle un auteur d'infraction pénale et une victime [...] en vue d'envisager ensemble les conséquences de l'acte, et le cas échéant, de trouver des solutions pour le dépasser, dans un objectif de rétablissement de la paix sociale. »*³²

32. Ministère de la justice - <http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/quest-ce-que-la-justice-restaurative-29943.html>

La loi pose 5 principes directeurs pour la mise en œuvre de cette réponse :

- ▶ « la reconnaissance des faits ;
- ▶ l'information des participants et leur consentement exprès pour participer ;
- ▶ la présence obligatoire d'un tiers indépendant et formé sur ces mesures ;
- ▶ le contrôle de l'autorité judiciaire ;
- ▶ la confidentialité des échanges. »

À condition d'être adapté, avec des précautions importantes, ces principes mériteraient également d'être développés dans le champ éducatif.



Proposition 6 : s'inspirer des principes de la justice restaurative dans le champ éducatif.

Les bienfaits du pardon

Parfois, les enfants pardonnent trop vite à ceux qui les ont fait souffrir, notamment dans le cadre familial, par souci de tourner la page, et par besoin de loyauté. Certains actes traumatiques doivent provoquer de la révolte, de la colère, puis du deuil avant d'être pardonnés, faute de quoi la victime se construit sur une forme de mensonge douloureux, et continue à « payer ». Dans certains cas, la victime n'arrive jamais à l'étape où elle peut pardonner sans se renier elle-même. Il y a alors d'autres chemins d'apaisement.

Mais dans la plupart des histoires, le pardon est une façon de tourner la page et de se réapproprier sa vie.

La psychothérapeute Isabelle Filliozat³³ rappelle cependant les conditions préalables : dans la relation avec ses parents, « une réconciliation ne peut faire l'impasse sur l'expression des souffrances. Les blessures doivent être reconnues, les malentendus explicités, la colère a besoin d'être dite et accueillie pour réparer le lien. La réconciliation naît alors de l'empathie mutuelle. »

Chacun peut se poser la question de fond : peut-on tout pardonner ? En particulier les souffrances vécues dans son enfance, ou lorsque des actes odieux ont été commis. Et si oui, comment faire ? Le pardon ne s'impose pas, ne se force pas. Chacun est renvoyé à sa conscience.

2. DES ENFANTS PLUS SEREINS ET EN JUSTE RELATION AVEC EUX-MÊMES ET AVEC LES AUTRES

Aider les enfants à développer une intériorité, gage de protection

La meilleure armure que l'on puisse donner à un enfant est une posture intérieure. L'enfant est victime de

33. Isabelle Filliozat, *Introduction aux conférences sur le pardon « Je t'en veux, je t'aime »*, 2016.

toutes sortes d'agressions, sur les écrans comme à l'école, à la maison ou chez les copains... Comment reçoit-il ces violences ?

Comme le disent Éleine Faber et Adèle Mazlish dans leur méthode de parentalité positive : « *Il n'y a aucun facteur plus décisif, aucun jugement de valeur plus important pour l'être humain que celui qu'il se porte à lui-même. C'est la clef la plus significative de son comportement.* »³⁴

Un enfant confiant dans ses capacités se donnera les moyens d'arriver à ses objectifs. De la même façon, un enfant serein avec lui-même aura moins tendance à être déstabilisé par l'environnement extérieur. C'est la raison profonde pour laquelle on entoure de douceur et de prévenance les tout-petits (dans le meilleur des cas) : on a perçu intuitivement que pour être fort, il vaut mieux être solide. L'expérience et l'habitation aux confrontations viendront après, une fois la structure solidifiée. La confrontation précoce avec l'adversité empêche cette solidification, ou la perturbe.

On peut aider les enfants à développer cette sérénité intérieure. Les recherches de Philippe Lachaux³⁵ ont montré au grand public que le calme intérieur aidait à la concentration, à la mémorisation, et cette implication dans la performance scolaire a créé un mouvement général vers les techniques de méditation appliquées aux enfants. Pourtant les bienfaits profonds dépassent de beaucoup l'attitude à l'école. La méditation permet de se centrer sur l'immédiat, et de revenir en soi tandis que tout prête à sortir de soi, en particulier les écrans qui s'immiscent dans les interstices de nos journées. En cela, elle développe l'imagination, et rend plus facile une certaine façon de savourer l'instant en goûtant la joie.

34. Adèle Faber et Elaine Mazlish, « Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent ».

35. *Le cerveau funambule. Comprendre et apprivoiser son attention grâce aux neurosciences*, Odile Jacob, 2015.

**UN ENFANT CONFIANT
DANS SES CAPACITÉS SE
DONNERA LES MOYENS
D'ARRIVER À SES OBJECTIFS.**

QUAND LES ENFANTS MÉDITENT AVEC LEURS PARENTS

« Calme et attentif comme une grenouille » est une méthode de méditation venue des États-Unis et destinée aux enfants. Proposée avec un CD interactif, elle permet de détendre chacun, même les plus petits. On y découvre des exercices à faire au quotidien qui visent à mieux maîtriser sa vie, et à profiter pleinement de chaque instant.

L'ambition de l'école est de faire des élèves des citoyens libres, c'est-à-dire capables de penser par eux-mêmes, capables de se défendre contre l'influence néfaste d'autrui. L'enfant fait croître sa capacité de raisonnement à travers le savoir qui lui est proposé. De nouveaux défis pour la pensée s'imposent avec les réseaux sociaux : comment ne pas se faire manipuler par les médias, en particulier par les infox ? Augmenter son esprit critique est une façon de se protéger intérieurement.



LES ATELIERS PHILOSOPHIQUES DE L'ASSOCIATION SEVE « SAVOIR ÊTRE ET VIVRE ENSEMBLE » FONDÉE PAR FRÉDÉRIC LENOIR ET MARIE-JEANNE TROUCHAUD

L'association SEVE anime des ateliers de philosophie et de pratique de l'attention auprès des enfants et des adolescents, afin de développer chez eux une pensée réflexive. L'idée est qu'ils développent leur esprit critique et des aptitudes leur permettant de grandir en discernement et en humanité. Le projet, ambitieux, est d'en faire des citoyens conscients, actifs et éclairés pour les prémunir contre les risques et leur permettre de faire face aux grands défis sociétaux.

Pour permettre à de nombreux éducateurs d'animer des ateliers philo et méditation avec les enfants, l'association SEVE enseigne comment les animer. Après avoir suivi un parcours, les stagiaires peuvent proposer ces temps de réflexion philosophique et de pratique de l'attention avec les enfants ou les adolescents.

« Si on lui en donne l'opportunité, l'enfant est capable d'élaborer une vraie réflexion, de la partager avec d'autres, de développer écoute et empathie, d'apprendre à collaborer. Il acquiert les bases de la communication sans violence, de la confiance en soi et en l'autre, des relations saines pour construire ensemble et sortir des relations habituelles de compétition ou de domination » explique Marie-Jeanne Trouchaud.

Quelques mots d'enfants après une série d'ateliers :

« Avant, j'avais seulement mes idées dans ma tête, maintenant, j'ai aussi celles de mes copains ! »

« Avec de l'argent, tu peux acheter des choses qui font plaisir, avec de l'argent, tu ne peux pas acheter du bonheur ! »

L'association SEVE a reçu, fin 2017, l'agrément de l'Éducation nationale en tant qu'association éducative complémentaire de l'Enseignement public.



Proposition 7 : développer les ateliers philosophiques dès l'école primaire.

3. MAÎTRISER LA LANGUE ET APPRENDRE À S'ÉCOUTER, À SE PARLER

Quand on n'a pas de mots, on passe plus facilement aux poings. L'incapacité à formuler clairement sa pensée avec des mots, à s'exprimer par la parole est un terreau pour la violence. Sans vouloir réduire ceux qui souffrent d'illettrisme à des « violents potentiels », on ne peut que partager ce constat posé par de nombreux spécialistes. Citons par exemple le linguiste Alain Bentolila³⁶, très engagé dans la lutte contre l'illettrisme :

« Lorsque la parole et l'écriture ont perdu leur pouvoir de transformer pacifiquement le monde et les autres, d'autres moyens s'imposent pour imprimer sa marque : on altère, on meurtrit, on casse, parce que l'on ne peut se résigner à ne laisser ici-bas aucune trace de son éphémère existence. La violence est ainsi l'inéluctable conséquence de l'incapacité

36. Alain Bentolila. *Le verbe contre la barbarie. Apprendre à nos enfants à vivre ensemble*, Éditions Odile Jacob, 2007.

de mettre en mots sa pensée en y mettant de l'ordre ; seuls les mots organisés apaisent en effet une pensée sans cela chaotique, tumultueuse, qui se heurte aux parois d'un crâne jusqu'à l'insupportable et qui finit par exploser dans un acte incontrôlé de violence. Le flux contrôlé des mots, la succession tranquille des phrases diffèrent le passage à l'acte ; ils donnent une chance à deux intelligences d'en rester aux mots plutôt que d'en venir aux mains. C'est sans doute à long terme le moyen le plus efficace et le plus honorable de rompre l'interminable succession des poussées de violence que toutes les mesures ponctuelles ont tant de mal à endiguer. » Celui qui n'a pas les outils pour penser par lui-même est aussi à la merci des embrigadements et des extrémismes de toutes sortes.

C'était également une conviction de l'académicienne Jacqueline de Romilly : « Apprendre à penser, à réfléchir, à être précis, à peser les termes de son discours, à échanger les concepts, à écouter l'autre, c'est être capable de dialoguer, c'est le

seul moyen d'endiguer la violence effrayante qui monte autour de nous. La parole est le rempart contre la bestialité. Quand on ne sait pas, quand on ne peut pas s'exprimer, quand on ne manie que de vagues approximations, comme beaucoup de jeunes de nos jours, quand la parole n'est pas suffisante pour être entendue, pas assez élaborée parce que la pensée est confuse et embrouillée, il ne reste que les poings, les coups, la violence fruste, stupide, aveugle. »³⁷

Dans cette perspective, l'accent mis sur l'apprentissage du langage, en maternelle et en primaire est sans doute le plus grand service qu'on l'on puisse rendre aux jeunes générations pour les aider à construire la paix.

37. *Le Point*, janvier 2007.



Proposition 8 : renforcer l'engagement pour une meilleure maîtrise de la langue chez les enfants (priorité au primaire, soutien à la parentalité...).

DES ATELIERS DE LOGOTHÉRAPIE EN ZEP

Marc-Olivier Sephiha, professeur de français, a remarqué que le système d'apprentissage scolaire reposait sur des compétences visuelles, et mettait en difficulté les autres profils cognitifs (plus auditifs, ou kinesthésiques). À partir de ce constat, et en s'appuyant sur les travaux d'Élisabeth Nuyts, il a monté des ateliers afin d'aider des élèves considérés comme dys (-lexiques, -orthographiques, -praxiques) à se réapproprier le langage, en commençant par les phonèmes (les sons de la langue). Le comportement de ces enfants, reconnus difficiles, est très rapidement amélioré. En effet, lorsqu'on peut comprendre, lorsqu'on peut dire, la tension retombe, et la violence s'atténue.

LA BANALISATION DE LA VIOLENCE VERBALE PRÉPARE LE TERRAIN À LA VIOLENCE PHYSIQUE.

Au sein d'Apprentis d'Auteuil, un observatoire des incidents permet de faire remonter au niveau national les incidents survenus dans les établissements. Les équipes locales sont ensuite accompagnées par des professionnels pour relire leurs pratiques et travailler sur le contexte qui a favorisé le déclenchement des violences. Bien souvent, a posteriori, un lien est fait entre la banalisation de la violence verbale et l'arrivée de violences physiques, comme si le relâchement sur le terrain des mots offrait un terreau favorable à d'autres types de violences.

La banalisation des insultes dans le langage quotidien – des adultes et des jeunes – ne facilite pas les choses : à quel moment se situe-t-on dans un registre familier, sans intention violente ? À quel moment bascule-t-on dans l'agression ?

Dans un souci de « jeunisme », il devient courant dans les prises de parole publiques, même pour des responsables politiques de plus haut niveau, d'utiliser un vocabulaire grossier. Même si cela peut paraître anodin, ce n'est pas un service rendu aux jeunes générations et aux éducateurs qui, sur le terrain, tentent de

faire baisser le niveau de violence verbale.

La première contribution des décideurs publics pourrait être la signature d'une charte dans laquelle ils s'engageraient eux-mêmes à respecter certains principes de communication non-violente dans les débats publics, dans un souci d'exemplarité.



Proposition 9 : proposer aux candidats aux élections nationales la signature d'une charte prônant un devoir d'exemplarité dans les prises de parole publiques.

De même, les emballements sur les réseaux sociaux favorisent un climat de tension permanente qui pèse sur la vie des jeunes générations.

L'article 1 de la loi pour « l'école de la confiance » insiste sur le devoir d'exemplarité des enseignants. Quid de l'exemplarité de tous les adultes qui agissent sous le regard des enfants ?



Proposition 10 : sur les réseaux sociaux, se donner une règle avant de s'adresser à quelqu'un : ce que j'écris, est-ce que je le dirais de la même façon si j'avais la personne en face de moi ?

Apprendre à se parler

LA PÉDAGOGIE INSTITUTIONNELLE : LIBRE PAROLE DE L'ENFANT ET APAISEMENT

Depuis plusieurs années, l'école primaire Pier Giorgio Frassati, au Vésinet, implique les élèves dans le quotidien de l'école et de leur classe en utilisant la démarche de la pédagogie institutionnelle. Les élèves arrivent avec une histoire, ils ont souvent vécu des difficultés dans leur socialisation. Aussi, l'école met-elle l'accent sur l'apprentissage de la citoyenneté, à travers la pédagogie institutionnelle, élaborée par Fernand Oury (1920-1998). La vie scolaire fait l'objet d'une gestion participative par le biais d'un conseil hebdomadaire. Ce lieu de parole régule la vie de classe et permet à chacun de s'exprimer, proposer, féliciter et régler les conflits. Chaque élève participe ainsi à l'élaboration des projets, des droits, des devoirs et des règles de vie. Chaque vendredi, les élèves se réunissent en conseil pour faire un bilan et résoudre toutes sortes de problèmes.

Ils utilisent également des ceintures de couleurs (inspirées du judo) qui représentent les niveaux de responsabilité, et même une monnaie intérieure, une monnaie symbolique dont la validité se limite à l'école. Les élèves sont payés en effectuant leur métier d'élève mais peuvent également payer des amendes s'il y a transgression. Les règles sont préalablement élaborées et adoptées par la majorité des élèves. L'ensemble de ces outils mis à leur disposition a pour objectif qu'ils prennent la parole et influent directement sur la vie de leur école.

« BLA-BLA-THÉ », À LA PLATEFORME DE REMOBILISATION SCOLAIRE DE LA MECS MARTIN LUTHER KING DE SAINT-DENIS (APPRENTIS D'AUTEUIL)

Rose, Virginie et Nelson, éducateurs, ont été formés à l'animation de débats-philo. Depuis quelques semaines, tous les lundis et mardis, l'après-midi commence avec ce qu'ils appellent un « sas ». Les jeunes présents (une dizaine) se regroupent autour d'un thé et d'un thème, et vont « blablater ». Les thèmes du mardi tournent autour des religions, par exemple « c'est important le jeûne ? ». Ceux du lundi sont plus généralistes : « C'est quoi un ami ? », « Peut-on faire confiance ? », « La télé-réalité »...

Ce temps de regroupement permet de mieux vivre l'après-midi. Les enfants déscolarisés, peu enclins à se rassembler, en font l'expérience, puis partent avec soulagement (et donc un certain enthousiasme) vers leurs autres activités. C'est aussi l'occasion d'annoncer la suite du programme, et cela permet aux jeunes de se projeter. Les relations entre eux bénéficient également de ces échanges : en donnant la parole à chacun, les différents peuvent s'exprimer, et les tensions baissent. Les règles de la parole s'apprennent peu à peu, notamment le recours à un bâton de parole.

Cette initiative vient renforcer les effets du « conseil », le vendredi, pendant lequel tous les membres de l'institution sont invités à partager leur vécu de la semaine, et à proposer éventuellement des changements dans l'organisation. Chacun exprime ses idées et ses désaccords. Puis les informations techniques sont partagées. Grâce à ces lieux d'échange, certains sortent du mutisme des débuts. Pour Rose, c'est une réussite. Comme elle le résume : « La parole est ouverte, ça avance ».

4. GÉRER/DÉPASSER/ÉVITER LES CONFLITS

Des techniques ont été développées dans le monde du travail pour gérer les conflits au sein de l'entreprise. Ces méthodes sont maintenant appliquées à d'autres relations humaines, qui toutes peuvent être empreintes d'agressivité, en particulier au sein des écoles, ou dans la relation parents/enfants.

Le principe de la gestion de conflit est de permettre aux personnes qui s'opposent d'exprimer ce qu'elles ressentent, tout en donnant à chacun la possibilité d'envisager la position de l'autre, et d'exprimer ses besoins. Les auteurs qui ont travaillé cette problématique (par exemple Jacques Salomé) insistent sur l'importance des formules choisies pour communiquer sans agresser l'autre.

**LA GESTION DE CONFLIT PERMET
D'EXPRIMER CE QU'ON RESSENT
TOUT EN ENVISAGEANT
LA POSITION DE L'AUTRE.**

La médiation entre pairs

MÉDIATEUR À TOUT ÂGE

A l'école élémentaire Victor Hugo à Colombes (92), dans chaque classe dès le CP, deux enfants sont « médiateurs ». Cela signifie qu'ils ont un rôle de conciliation dans la cour lorsqu'un différend apparaît entre deux élèves. Traditionnellement, une dispute entre deux enfants menait à une plainte à l'adulte de service, et l'un des enfants ou les deux restait à côté de l'adulte, en punition, jusqu'à la fin de la récréation. Jugeant que les enfants n'apprenaient rien et étaient assez perdants, l'école a mis en place un système où l'on apprend à gérer les différends plutôt qu'à les éteindre par l'autorité. Comme dans toute organisation qui veut introduire de la gestion de conflit, l'école a d'abord formé plusieurs enseignants volontaires de façon assez approfondie (par l'association Médiateurs, de Bobigny). Ils ont à leur tour formé, en une cinquantaine d'heures, les premiers enfants médiateurs.

Concrètement, les enfants revêtent à tour de rôle un gilet jaune, qui les identifie dans la cour de récréation comme le médiateur de service. Si une dispute éclate, les enfants en conflit peuvent venir les trouver.

Ensemble, ils vont dans une petite salle réservée à cet effet. Suivant un protocole bien établi, les médiateurs déroulent les techniques de gestion de conflit, jusqu'à trouver un terrain d'entente. Dans l'immense majorité des cas, le conflit est résolu, et on ne doit pas passer à l'étape suivante, qui est de trouver un éducateur pour les départager. Aujourd'hui une cinquantaine d'enfants sont formés dans l'école, bientôt dix plus jeunes rejoindront les rangs. Une fois formés, ils continuent tous les mois à échanger sur leurs expériences au sein d'une réunion de suivi.

Les actes de violence ont disparu depuis que l'école applique cette méthode. Le climat de l'école y est particulièrement paisible, malgré une population très mélangée qui pourrait être sujette à plus de violences qu'ailleurs.

Des parents ont rapporté que la benjamine de la famille, formée à la médiation, avait désormais ce rôle auprès de ses grands frères, qui font appel à elle lorsqu'ils sont en désaccord.

LA MÉDIATION À APPRENTIS D'AUTEUIL

Pour prévenir la violence et les exclusions, la médiation a été développée au sein des établissements d'Apprentis d'Auteuil, en cas de comportements particulièrement inadaptés des élèves. En prenant de l'ampleur, la médiation s'est affirmée comme un outil de transformation des pratiques professionnelles et comme un moyen de faire grandir les compétences psycho-sociales des jeunes.

Lorsqu'un jeune a un problème avec un autre jeune, ou bien avec un adulte, la situation peut faire l'objet d'un recadrage ou d'une sanction. Mais cela n'est pas toujours efficace. Que faire en cas de répétition ?

Concrètement, un jeune peut demander le recours à la médiation. Cette démarche est alors proposée à l'autre partie prenante du conflit. En cas d'accord de deux parties sur le principe, une rencontre de médiation est alors organisée, avec les deux parties, ainsi qu'un adulte médiateur – qui a la responsabilité de la médiation – et un jeune co-médiateur.

La rencontre dure une demi-heure/trois quarts d'heure maximum, dans un cadre aussi convivial et confortable que possible. Les médiateurs doivent faire preuve de bienveillance et d'écoute.

La rencontre de médiation n'est pas l'occasion de juger, de donner des leçons ou d'apporter des conseils ; elle doit permettre d'éclairer les personnes sur ce qui a fait naître la tension, en les invitant à trouver elles-mêmes la solution.

La médiation ne résout pas tout. Les conflits de valeurs sont par exemple difficilement abordables dans ce cadre. On peut tout à fait conclure une médiation par un constat de désaccord entre les parties. De façon générale, il faut accepter que la résolution du conflit prenne plus de temps ; il arrive ainsi que des conflits se règlent, non pas pendant la rencontre de médiation, mais plus tard.

Au début de chaque année scolaire, le dispositif de médiation est présenté aux jeunes et on invite ceux qui le souhaitent à participer à une formation.

Cette dernière est pour eux l'occasion d'une réflexion sur leurs pratiques professionnelles, et éventuellement, d'une prise de conscience de l'écart entre ces pratiques et leurs valeurs. Elle conduit ainsi à des réajustements professionnels.

Le développement de la médiation permet une amélioration du climat de l'établissement. Au-delà de la prévention des exclusions, c'est un outil de dialogue et d'échanges au sein de la structure concernée. Elle valorise les jeunes et leur apprend de nouvelles compétences relationnelles.



Proposition 11 : développer largement la formation à la médiation des enfants et des jeunes, dans les établissements scolaires, les centres sociaux, les lieux d'éducation populaire.

5. DONNER PLUS DE PLACE À LA NATURE ET AUX ANIMAUX DANS L'ÉDUCATION

Ce que les comportements vis-à-vis des animaux signalent

« On peut appréhender l'humanité d'une personne à la façon dont elle traite les animaux »³⁸, Gandhi.

Il est intéressant de passer par la relation entre l'humain et l'animal domestique pour appréhender les questions de violences. C'est ce que fait Laurent Bègue, professeur de psychologie sociale à l'Université de Grenoble 2, où il dirige le Laboratoire interuniversitaire de Psychologie (EA 4145) et directeur de la Maison des sciences de l'Homme - Alpes (CNRS 3394):

« Selon Eleonora Gullone³⁹, les États où l'on traite bien les animaux sont aussi ceux où les droits de l'homme sont le mieux respectés... et inversement (...) Selon Frank Ascione⁴⁰, les enfants victimes de violences sexuelles présentent un risque d'être auteurs d'actes de cruauté envers les animaux six fois plus important que la moyenne de la population. Les adultes cruels envers les animaux sont souvent ceux qui sont violents avec les enfants, les partenaires intimes et les personnes âgées (...) Quand le partenaire d'une femme a déjà menacé de violence un animal familier, le risque que cette femme soit victime de violence intime quintuple (...) »

Des travaux employant des méthodes plus directes ont également été réalisés. Ainsi, un enquêteur s'est rendu au domicile de 53 familles qui remplissaient les critères d'abus d'enfant et de négligence et où se trouvait un animal de compagnie. Il observait comment se comportaient ses interlocuteurs pendant l'entretien avec la famille, et il a constaté que dans 60 % des cas, les animaux familiers étaient maltraités ou négligés. Dans 88 % des familles montrant un abus d'enfant, la cruauté envers les animaux était présente : deux tiers des animaux étaient victimes du père et un tiers des enfants. »⁴¹

38. Gandhi, *Tous les hommes sont frères*, éditeur scientifique Krishna Kripalani, Gallimard.

39. Palgrave Macmillan, *Animal Cruelty, Antisocial Behaviour, and Aggression : More than a Link*, UK, 2012.

40. W. Lafayette, *Child abuse, domestic violence, and animal abuse : Linking the circles of compassion for prevention and intervention*, Purdue University Press, 1999.

41. Cerveau&Psycho n° 60, novembre 2013.

D'ailleurs au Royaume-Uni, des travailleurs sociaux sont formés à repérer les éventuels mauvais traitements envers les animaux familiers, et les vétérinaires témoins de mauvais traitements sont invités à se rapprocher des autorités.

L'enfant maltraitant l'animal

« L'une des rares études européennes sur le sujet a été réalisée par Sonia Lucia⁴², de l'Université de Genève, et Martin Killias, de l'Université de Zurich, auprès de plus de 3 600 enfants et adolescents suisses âgés de 13 à 16 ans (...) Les analyses statistiques ont montré que les enfants qui avouaient avoir maltraité des animaux avaient commis trois fois plus d'actes de délinquance graves, tels qu'un cambriolage ou une agression avec blessure. Ainsi, il existe un lien statistiquement significatif entre les conduites cruelles envers un animal et la délinquance grave. »⁴³

Depuis 1987, le DSM-III-R (répertoire américain des affections psychiatriques) a inclus la maltraitance animale comme symptôme du trouble des conduites. C'est d'ailleurs l'un des symptômes graves reconnus en psychiatrie et un marqueur retrouvé dans les profils de personnalités antisociales.

42. S. Lucia et al., Is animal cruelty a marker of interpersonal violence and delinquency? Results of a swiss national self-report study, in *Psychology of Violence*, vol. 1, pp. 93-105, 2011.
43. Laurent Bègue, *ibid.*



Proposition 12 : mieux former les professionnels de l'enfance et les travailleurs sociaux aux liens entre maltraitance animale et violences sur les enfants.

Quand le contact de l'animal soigne l'enfant blessé

LA ZOOPÉDAGOGIE À LA BERGERIE DE FAUCON (ASSOCIATION PÈRE GUY GILBERT)

Dans les années 70, alors qu'il travaille pour une équipe de prévention dans les rues de Paris et organise des camps de jeunes dans les Gorges du Verdon, Guy Gilbert achète une ruine, la Bergerie de Faucon, pour la reconstruire. C'est aujourd'hui un lieu de vie pour 7 adolescents en difficulté : jeunes en danger, déscolarisés,

jeunes délinquants. Ce lieu a pour vocation d'héberger, de réinsérer, de former, d'orienter. Pour cela, la Bergerie de Faucon développe un projet innovant, basé sur la relation à l'animal, appelé zoopédagogie. L'idée était de recréer un climat familial, par la présence permanente des « compagnons », et de permettre aux jeunes de se reconstruire au contact des animaux. Ces derniers jouent un rôle clé dans le projet éducatif. La Bergerie en accueille plus d'une centaine, de 20 espèces différentes.

La première et la dernière activité de la journée consistent à nourrir et apporter des soins aux bêtes. Il y a aussi régulièrement le pansage ou le dressage. Les animaux apportent ainsi aux jeunes des repères temporels qui leur font souvent défaut. De plus, les animaux sont pour eux un moyen de dépasser leurs peurs. Ils leur permettent d'apprendre à canaliser leur colère car il est nécessaire qu'ils gardent leur calme et apprennent à avoir les bons gestes pour apprivoiser les animaux et se faire obéir par eux. Grâce à eux, les jeunes se décentrent de leur propre personne.

En outre, les activités avec les animaux étant partagées entre jeunes et éducateurs, l'animal peut servir de médiateur dans la relation. Les animaux, ayant besoin de nourriture, de soin et d'affection, peuvent renvoyer les jeunes à leur propre

réalité. De nombreuses questions existentielles peuvent être discutées en observant les animaux, notamment les questions centrales de la vie et de la mort, de l'abandon des petits à la naissance, de l'adoption, etc.

Par ailleurs, l'animal est aussi un moyen de valoriser le jeune, car il a besoin de lui pour vivre, ce qui est essentiel pour les jeunes qui ont souvent été dévalorisés. Il s'agit ainsi, par l'animal, de leur redonner confiance en eux et de leur faire prendre conscience de leurs capacités et de leurs responsabilités. Participent également à cette revalorisation « les visites » de la Bergerie qui sont confiées aux jeunes. Lors de ces visites, ces derniers peuvent transmettre aux visiteurs les connaissances qu'ils ont acquises sur les animaux et les anecdotes qu'ils ont vécues.

*L'association voit ainsi dans les animaux « une solution pour faire renaître ou conserver le lien affectif, maintenir un sentiment d'utilité, encourager les relations sociales, entretenir l'activité et diminuer l'adaptation. »*⁴⁴

44. D'après le site de l'association.

**LES ÉTATS OÙ L'ON TRAITE
BIEN LES ANIMAUX SONT
AUSSI CEUX OÙ LES DROITS
DE L'HOMME SONT LE MIEUX
RESPECTÉS.**

LA CYNOTHÉRAPIE

À Amiens, depuis 2010, l'hôpital psychiatrique propose un programme de cynothérapie, c'est-à-dire de soin basé sur l'accompagnement par un chien, qui a été développé par un infirmier comportementaliste et éducateur canin. Cette activité concerne des patients psychotiques. Le contact avec l'animal permet de travailler la stimulation sensorielle, la motricité, la capacité à communiquer et à apprendre. Parfois, le chien ramène à la réalité des patients qui s'éloignent dans leur délire ou leurs angoisses. Selon Jérôme Michalon, auteur de « *Panser avec les animaux* », « *contrairement aux humains, l'animal ne juge pas, ce qui autorise le patient à libérer sa parole et ses émotions* ».

LA FERME EST UN MOYEN DE
RESPONSABILISER
LES ENFANTS, DE VALORISER
LES TALENTS DE CHACUN.



Proposition 13 : développer les mini-fermes pédagogiques et potagères dans les établissements scolaires.

LA FERME À L'ÉCOLE BEL-AIR DE TORCY

L'école Bel-Air est située dans un quartier défavorisé de Torcy (Seine-et-Marne), au pied des tours. Lorsqu'il est nommé directeur de cette école primaire, dans les années 90, Yvan Nemo, est marqué par le niveau de violences au sein de l'établissement, et autour. Il développe en parallèle une salle informatique – assez précurseur à l'époque – et une mini-ferme pédagogique avec un clapier à lapins, une volière, un enclos à chèvres, une volière, un potager, une station météo...

Ce sont les enfants qui sont responsables de l'exploitation et de l'entretien de la ferme, avec le soutien de bénévoles (notamment pendant les périodes de vacances scolaires).

La ferme est un moyen de responsabiliser les enfants, de valoriser les talents de chacun, de créer un lieu d'apprentissage et de découverte « in vivo », de créer du lien entre l'école et le monde extérieur, notamment avec les anciens élèves qui reviennent régulièrement pour « transmettre leurs savoirs » aux plus jeunes.

Alors que l'école faisait parfois l'objet de vandalisme, un climat beaucoup plus serein et favorable aux enfants s'est développé, favorisant notamment un meilleur lien avec les familles.

2. Accompagner les éducateurs pour encourager l'éducation bienveillante

« La véritable autorité, c'est celle qui grandit l'autre. », Michel Serres.

Hannah Arendt⁴⁵ opérait très justement la distinction entre pouvoir, puissance, force, autorité, violence. Ce n'est pas parce que le pouvoir recourt hélas souvent à la violence dans l'histoire humaine qu'il est essentiellement une violence. Comme le suggère Arendt, ce n'est pas parce que l'on peut se servir d'un talon de chaussure pour planter un clou qu'il faut l'appeler marteau.

On peut dire la même chose du rapport à l'éducation et à la violence. Ce n'est parce que des adultes se comportent avec violence ou domination dans leur rapport avec des enfants que l'éducation est, par essence, violence ou domination. Au contraire, l'éducation véritable est un service rendu aux jeunes générations, un droit pour elles, et un devoir pour les adultes. Celui qui éduque n'écrase pas, ne domine pas. Il élève l'autre. Il se met à son service.

45. *Sur la violence, in Du mensonge à la violence*. Essais de politique contemporaine, Calmann-Lévy Paris, 1972.

**L'ÉDUCATION VÉRITABLE
EST UN SERVICE RENDU AUX
JEUNES GÉNÉRATIONS, UN
DROIT POUR ELLES, ET UN
DEVOIR POUR LES ADULTES.**

C'est une immense exigence, à laquelle nous ne sommes pas toujours fidèles. Hélas ! Les tentations sont nombreuses de tirer parti d'une relation asymétrique avec l'enfant pour exercer une violence, plus ou moins forte, plus ou moins destructrice.

Pour contrer ces penchants à l'abus de pouvoir et retrouver le sens véritable de l'éducation, les parents et les professionnels ont besoin d'être soutenus, accompagnés, formés. Ils ont besoin d'agir à plusieurs, de pouvoir se confronter au regard d'autres éducateurs. Ils ont besoin de temps pour relire ce qu'ils font et se remettre en question en permanence.

1. LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, UN FLÉAU POUR LES ENFANTS

Les violences intrafamiliales : un état des lieux

Une partie importante des violences subies par les enfants le sont dans un cadre familial : en 2017, 39 % des victimes de violences physiques et 30 % des victimes de violences sexuelles recensées par les forces de l'ordre, l'ont été dans un cadre intrafamilial⁴⁶.

46. Rapport annuel de l'Observatoire national de la Protection de l'Enfance – avril 2019.

Selon l'ONPE (Observatoire National de la Protection de l'Enfance), sur les 100 enfants décédés en 2017 suite aux violences d'autrui, 67 avaient pour agresseur un membre de leur famille. Plus de la moitié avait moins de 5 ans. On peut dire qu'un enfant meurt tous les 5 jours sous les coups d'un membre de sa famille.

NOMBRE DE MINEURS VICTIMES DE VIOLENCES PHYSIQUES ET SEXUELLES, ENREGISTRÉS PAR LES FORCES DE L'ORDRE EN 2017 ⁴⁷

	NOMBRE DE VICTIMES					DONT NOMBRE DE VICTIMES EN INTRAFAMILIAL						TAUX DE VICTIMATION (‰)		
CATÉGORIE D'INFRACTIONS	ENSEMBLE	SEXE FÉMININ		SEXE MASCULIN		ENSEMBLE		SEXE FÉMININ		SEXE MASCULIN		ENSEMBLE	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN
		NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%			
VIOLENCES PHYSIQUES	59 255	23 540	40	35 715	60	23 293	39	10 967	47	12 326	53	4,2	3,4	4,9
VIOLENCES SEXUELLES	22 007	17 370	79	4 637	21	6 752	31	5 298	78	1 454	22	1,6	2,5	0,6
... DONT VIOLS	8 070	6 514	81	1 556	19	2 464	30	1 948	79	516	21	0,6	0,9	0,2
... DONT HARCÈLEMENT ET AGRESSIONS SEXUELS	13 914	10 899	78	3 015	22	4 290	31	3 351	78	939	22	1,0	1,6	0,4

47. Tableau issu du rapport annuel de l'Observatoire national de la Protection de l'Enfance, avril 2019, SSMSI, base des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie en 2017 (extraction de décembre 2018). Champ : France métropolitaine.

Parmi les graves maltraitances se trouvent les abus sexuels, notamment les incestes. Sur les 7 000 viols de mineurs enregistrés chaque année, la moitié des victimes ont moins de 12 ans et 30 % de ces violences sont perpétrées au sein de la sphère familiale. 78 % des victimes sont des filles.

Ces statistiques reprennent les faits qui ont donné lieu à des dénonciations. Elles sont loin de refléter l'entière réalité dans la mesure où beaucoup de ces faits restent cachés. L'Unicef rappelle que ces agressions « *peuvent conduire à des perturbations importantes dans le développement et ont souvent un impact durable, conduisant à des dysfonctionnements et une détresse à l'âge adulte. [...] Les enfants qui sont victimes d'abus sexuels ont un risque significativement plus élevé de stress post-traumatique et de développer plus tard des symptômes d'anxiété, de dépression et de faire des tentatives de suicide.* »⁴⁸. Longtemps taboue et minimisée, la question des abus sexuels est davantage prise en compte, même si elle reste encore difficile à aborder.

48. *Darkness to light, Mémoire Traumatique et Victimologie*, Unicef, the Advocacy Center.

Moins spectaculaires, les négligences envers les enfants peuvent également entraîner plusieurs types de conséquences : « *une augmentation des risques de mortalité et de morbidité physique (...) une exposition à d'autres types de mauvais traitements, [un manque d'accès à tout ce qui peut développer l'enfant et ses propres mécanismes de protection, ce qui conduit à (...) des séquelles développementales]* »⁴⁹.

Face à ces dérèglements intrafamiliaux, une des réponses consiste à imposer un suivi éducatif dans la famille ou à éloigner l'enfant de son milieu familial. En France, selon l'Observatoire national de la Protection de l'Enfance, en 2017, le nombre de mineurs pris en charge par la protection de l'enfance est estimé à 308 400, soit un taux de 21 % des moins de 18 ans. La moitié des mesures concerne des placements. On note une hausse importante sur la dernière décennie : +16 % de mineurs suivis entre 2007 et 2017 (soit + 43 145 jeunes), notamment avec l'augmentation du nombre de mineurs npn accompagnés (MNA).

Qu'est-ce que la violence éducative ordinaire ?

Notre droit familial est issu du droit romain, dans lequel le père de famille, le Pater Familias, avait droit de vie et de mort sur les membres de sa

maisonnée (femme, enfants, esclaves). Bien des droits humains sont venus contrecarrer ce pouvoir, ce « patria potestas », mais l'éducation est restée emprunte de cette domination, longtemps appuyée par le manque de droit des femmes. D'autres cultures continuent à revendiquer cette suprématie paternelle.

Une partie des éducateurs a longtemps considéré indispensable une forme de violence éducative. Pour la définir, reprenons les mots de Thomas d'Ansembourg⁵⁰ :

« *La violence éducative ne consiste pas seulement dans l'usage de la punition, corporelle ou autre. Elle consiste à faire usage de la contrainte physique ou psychique pour obtenir (ou tenter d'obtenir) d'un enfant un résultat, soit quelque chose à faire (ou à ne pas faire), quelque chose à dire (ou à ne pas dire) ou une attitude à prendre (ou ne pas prendre).* »

Certains y verront même la définition de l'éducation elle-même, tant est intégrée à l'idée d'éduquer celle de contraindre. Or ce « *modèle d'éducation est contre-productif : il crée exactement l'inverse [de « ce qu'on espère]... En entretenant des rapports de force (domination/soumission) entre les adultes et les enfants... nous perpétons un modèle du monde où prévalent les tensions et les divisions, la méfiance par rapport à la différence ou la peur de l'autre, la compétition ou la fuite, mais rarement la rencontre, la confiance, l'ouverture...]* »⁵¹

49. Carl Lacharité, Louise Ethier, et Pierre Nolin, *La santé en action*, n° 447, mars 2019, « *Négligences envers les enfants : état des connaissances et modalités d'intervention* ».

50. Thérapeute en CNV essayiste et conférencier, en préface du livre du Dr Catherine Gueguen « *Pour une enfance heureuse* », mars 2015.

51. Ibid.

L'éducation des enfants a pu être comparée à l'élevage des petits d'animaux. En particulier chez le tout-petit : « *une tape sur la main s'il touche à la prise électrique* », afin de modeler son comportement à l'image des réflexes de Pavlov, quasiment inscrit dans le système nerveux. Toutes les découvertes en psychologies puis en neurosciences ont permis de comprendre que l'intelligence et l'émotion du petit humain étaient un levier de comportement beaucoup plus puissant que ces réflexes, y compris chez le tout-petit dès la naissance.

**50,5 % DES PARENTS
FRANÇAIS ONT DÉCLARÉ
« DONNER UNE FESSÉE »
À LEUR ENFANT.**

Comment se comportent les parents français en comparaison des autres pays ?

54 pays, dont 23 pays européens, ont déjà voté des lois interdisant toute forme de violence à l'égard des enfants, le premier étant la Suède en 1979.

Quelques exemples dans les législations étrangères :

► En Suède, depuis 1979 : « *Les enfants ont droit à l'assistance, à la sécurité et à une bonne éducation. Ils doivent être traités dans le respect de leur personne et de leur individualité et ne peuvent être soumis à un châtiment corporel ou à tout autre traitement humiliant* » (Code de parentalité et de tutelle).

► En Allemagne, depuis 2000 : « *Les enfants ont droit à une éducation non-violente. Les châtiments corporels, les maltraitements psychiques ainsi que toute autre mesure contraire à la dignité de l'enfant sont interdits* » (art. 1631, al. 2 du Code civil).

► En Autriche, depuis 1989 : « *Il est illégal de recourir à la violence et d'infliger des souffrances physiques ou mentales* » (art. 146 a du Code civil autrichien).

Une enquête internationale menée auprès de 5 000 parents européens (Suède, Autriche, Allemagne, Espagne, France) en 2012 faisait le point sur les comportements des parents, et leur recours aux « violences éducatives ordinaires »⁵². Cette étude montrait, notamment, que la Suède était le pays où les parents déclaraient le moins de comportements de ce type, alors que la France apparaissait assez mal classée :

87,2 % des parents français ont déclaré « taper sur le derrière » de leur enfant ;

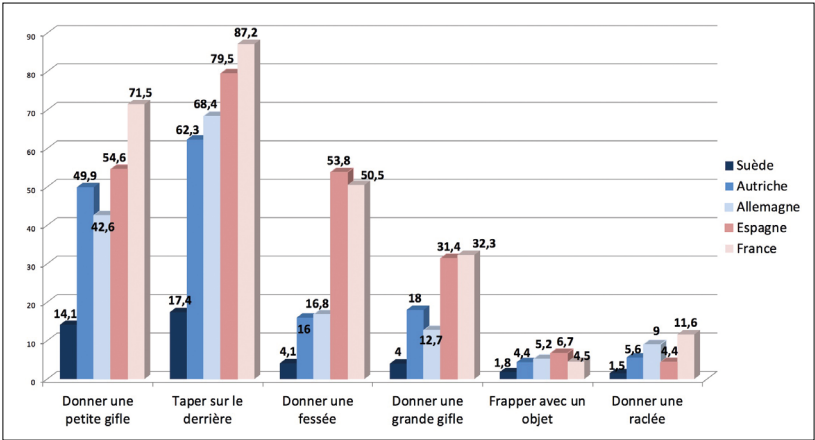
71,5 % des parents français ont déclaré leur « donner une petite gifle » ;

50,5 % des parents français ont déclaré leur « donner une fessée ».

52. Kai-D. Bussmann, Claudia Erthal et Andreas Schroth, *Impact en Europe de l'interdiction des châtiments corporels, Déviance et Société*, 2012/1, Vol. 36, pps 85-106.

Châtiments corporels légers

et sévères utilisés (Chiffres exprimés en % pondérés)⁵³



53. Impact en Europe de l'interdiction des châtiments corporels, Kai-D. Bussmann, Claudia Erthal et Andreas Schroth, *Déviance et Société*, 2012/1, Vol. 36, page 89.

Les auteurs de l'enquête insistent sur le fait que la loi seule ne suffit pas à expliquer les comportements parentaux. Certains pays mettent en place des campagnes de sensibilisation, de soutien aux parents... D'autres non. Par ailleurs, les effets peuvent être de très long terme dans ce domaine.

L'impact des « violences éducatives ordinaires » sur l'éducation et le développement des enfants

Il est difficile d'obtenir des conclusions univoques sur ce sujet tant le débat est vif, aussi bien dans le grand public que chez les chercheurs. Le recours à la fessée n'est pas un acte isolé, il correspond à un style éducatif et il est difficile d'isoler les paramètres déterminants en matière éducative.

Cependant, en avril 2016, un article de deux chercheurs américains, Elizabeth T. Gershoff (Université du Texas) et Andrew Grogan-Kaylor (Université du Michigan), publié dans le *Journal of Family Psychology*⁵⁴, tirait les conclusions de plusieurs méta-analyses à partir d'enquêtes menées au cours des dernières décennies sur l'impact des « violences éducatives ordinaires » sur les enfants. Au total, les enquêtes concernées portaient sur plus de 160 900 enfants. Selon la

54. Spanking and child outcomes: Old controversies and new meta-analyses, E. T. Gershoff et A. Grogan-Kaylor, *Journal of Family Psychology*. Advance online publication, 2016. <http://dx.doi.org/10.1037/fam0000191>.

conclusion de cette recherche, « *les méta-analyses présentées dans cet article ne montrent aucune preuve que la fessée était associée à une amélioration du comportement des enfants et montrent plutôt que la fessée est associée à des risques de conséquences préjudiciables* », notamment de perte de confiance en soi, d'augmentation des risques de comportements agressifs, de défiance envers les parents...

Il est d'ailleurs contradictoire de penser que l'on peut frapper un enfant, et lui enseigner qu'il ne faut pas frapper. Lui expliquer que c'est « pour son bien » entraîne une confusion des règles éthiques, et n'a pas pour effet de nuancer l'usage de la violence.

Les travaux de Muriel Salmona et ceux du Dr Catherine Gueguen viennent appuyer ce constat.

**IL EST CONTRADICTOIRE
DE PENSER QUE L'ON PEUT
FRAPPER UN ENFANT ET LUI
ENSEIGNER QU'IL NE FAUT
PAS FRAPPER.**

**DR CATHERINE GUEGUEN : « POUR UNE ENFANCE
HEUREUSE, REPENSER L'ÉDUCATION À LA LUMIÈRE
DES DERNIÈRES DÉCOUVERTES SUR LE CERVEAU »⁵⁵**

« Tant que le cerveau n'a pas atteint sa pleine maturité, les processus de gestion des émotions, des affects, ne sont pas totalement fonctionnels. Cela explique les difficultés que l'enfant peut avoir pour contrôler, maîtriser ses réactions émotionnelles ou affectives. Ce n'est pas qu'il ne sait pas ou qu'il ne veut pas, c'est qu'il ne peut pas. »

Les expériences que vit l'enfant ont un impact sur le développement de son cerveau et influencent ses réactions psycho-affectives et sociales lorsqu'il est enfant mais aussi quand il sera adulte. »

55. Pocket, mars 2015

Au-delà de la loi, accompagner les parents

Le projet de loi contre les violences éducatives ordinaires, dite « loi anti-fessée », est une avancée. Mais cette interdiction doit s'accompagner d'une information des parents et éducateurs sur les risques encourus par les enfants qui affrontent ces violences du quotidien.

Elle soulève encore aujourd'hui des oppositions et suscite des questions légitimes. Une partie des adultes craint que supprimer la fessée revienne à abandonner toute limite : « *comment allons-nous éduquer nos enfants si nous ne pouvons pas lui donner une tape lorsqu'il dépasse les bornes ?* ».

En effet, il peut être difficile de maintenir un cadre quand on ne peut plus utiliser ses techniques habituelles. On peut remarquer la difficulté de certaines familles récemment arrivées en France, qui vivent un « choc culturel » et perdent en partie leurs repères éducatifs :

► D'une part, le changement du rapport intérieur/extérieur. En France, la rue n'est pas un lieu « éducatif », c'est plutôt un lieu de danger, alors que dans certains pays, le contrôle social et l'autorité des adultes sur les enfants s'exercent de façon plus collective. Laisser les enfants dehors, d'autant qu'on n'a pas forcément de place « dedans », ne pose pas de problème. C'est même un lieu pour grandir⁵⁶. On se souvient de l'avertissement de NTM aux parents : « *Laisse pas traîner ton fils, si tu veux pas qu'il glisse* ». Se pose alors la question de la faiblesse des tiers lieux éducatifs, quand les domiciles sont trop exigus et que les écoles sont fermées !

► D'autre part, le changement du rapport à l'autorité. Dans certains pays, l'autorité parentale s'exerce de façon « musclée ». Ce recours à la violence éducative était d'ailleurs socialement plus accepté il y a quelques décennies en France. Quand on condamne l'usage de la violence – avec la menace du placement, du

« 119 » -, sans proposer des modes alternatifs d'exercice de l'autorité, on met les familles face à des injonctions contradictoires qui les délégitiment aux yeux de leurs enfants : on leur reproche des comportements violents et on leur reproche de « *ne pas savoir tenir leurs enfants* ». Certains adolescents jouent très bien de ce grand écart...

Par ailleurs, le risque est que la fessée se transforme en d'autres formes de violence qui passent par la parole : l'humiliation, le chantage affectif... Cette violence plus subtile peut être aussi destructrice. Si on veut supprimer les violences éducatives, il faut les remplacer. Proposer autre chose.

Parce que le vote d'une loi ne suffit pas pour faire évoluer les pratiques éducatives, l'enjeu majeur est le soutien à la parentalité. Il ne s'agit pas d'envoyer un message de défiance aux parents mais de les accompagner, alors même qu'ils sont déjà nombreux à trouver leur mission difficile. Rappelons que 43 % des parents d'enfants mineurs trouvent qu'il est difficile d'éduquer leurs enfants.⁵⁷

57. Étude TMO Régions réalisée pour la CNAF en janvier et février 2016 auprès de 6 622 parents d'enfants âgés de 0 à 17 ans.

56. Dans *La première fois que quelqu'un m'a souri*, Jean-Marie Petitclerc raconte un échange avec un père de famille immigrée à qui il ramène ses deux jeunes enfants traînant tard le soir dans la rue. Le père a du mal à voir le danger pour ses enfants, la rue étant pour lui un lieu d'ouverture sur le monde. Il se félicite même que cela permette cette rencontre. Précisons également que le logement était peu adapté à une famille nombreuse.

**LE VOTE D'UNE LOI NE SUFFIT
PAS À FAIRE ÉVOLUER
LES PRATIQUES ÉDUCATIVES.**

Tout en banissant la violence et tout en expliquant ce que cela abîme chez les enfants, il faut accompagner les parents vers un autre exercice de l'autorité. « Parentalité bienveillante », « Communication non-violente »... Ces façons positives de parler avec les enfants ont plusieurs noms, mais toutes ont un point commun : respecter l'intégrité physique et psychique de l'enfant, tout en lui assurant un cadre sécurisant.

LES CHÂTIMENTS CORPORELS SONT CONTRE-PRODUCTIFS, IL FAUT RÉCOMPENSER LES BONNES CONDUITES, PAR LAURENT BÈGUE

« Des recherches sur les punitions corporelles démontrent que leur efficacité se limite à une soumission immédiate de la part de ceux qui les reçoivent. Leurs autres conséquences sont généralement délétères. Une importante méta-analyse de Gershoff (2002) incluant 88 études réalisées entre 1938 et 2000 a montré que les châtiments corporels augmentaient à long terme l'agressivité, la délinquance, les conduites abusives envers conjoints et enfants, et le risque de victimisation personnelle, ainsi que diverses conséquences délétères sur la santé mentale (dépression, alcoolisme et tendances suicidaires). Plusieurs recherches ont souligné par ailleurs que, pour diminuer les conduites indésirables, il était plus efficace de récompenser les comportements prosociaux et d'ignorer purement et simplement les comportements agressifs que de punir ces derniers. Après avoir établi un taux de base des conduites agressives physiques et verbales d'un groupe de jeunes garçons (64 %), Brown et Elliott (1969) ont demandé à des institutrices de récompenser les comportements coopératifs et d'ignorer purement et simplement les autres. Le taux de conduites agressives est tombé à 43,4 % après deux semaines⁵⁸. »

58. Laurent Bègue et Olivier Desrichard, *Traité de psychologie sociale. La science des interactions humaines*, de Boeck, Bruxelles.

**IL Y A URGENCE À
ACCOMPAGNER LES PARENTS
VERS UN AUTRE EXERCICE DE
L'AUTORITÉ.**

2. FAVORISER LES APPROCHES ÉDUCATIVES QUI DÉSARMENT LA VIOLENCE

La communication non-violente (ou bienveillante ou positive ou empathique)

Marshall B. Rosenberg, psychologue et inspirateur de la Communication Non Violente forme des groupes d'adultes à cette nouvelle forme d'autorité. Il raconte comment il fait prendre conscience de la dureté ordinaire du monde adulte envers les enfants : il sépare le groupe en deux. Chaque demi-groupe écrit un dialogue conflictuel, les uns avec un voisin, les autres avec un enfant. Chaque fois, le groupe travaillant sur le conflit avec un enfant exprimait moins de respect et de compassion envers celui-ci que celui avec un voisin.⁵⁹

Le Dr Gueguen renchérit : *« Actuellement, dans nos sociétés, la vision la plus répandue, et largement répercutée dans les médias, est que l'enfant serait un enfant roi, ou un enfant tyran. Or cette vision occulte une réalité tout autre qui, elle, est méconnue et niée : la majorité des adultes ne respectent pas les enfants. »*⁶⁰ Au passage, on peut ajouter que faire d'un enfant un « enfant-roi » est une manière de ne pas le respecter, notamment en

oubliant son besoin de sécurité, avec un cadre et des interdits.

Beaucoup se sont prononcés contre cette façon d'éduquer les enfants, et dès les années 1970, est apparue une nouvelle façon de communiquer, la Communication Non Violente, qui a à son tour entraîné une nouvelle forme de parentalité, dite bienveillante.

La Communication Non Violente (CNV) est un processus de communication élaboré dans les années 1970 par Marshall B. Rosenberg. Ce sont *« le langage et les interactions qui renforcent notre aptitude à donner avec bienveillance et à inspirer aux autres le désir d'en faire autant »*. L'empathie est au cœur de la CNV. L'expression « non violente » est une référence au mouvement de Gandhi et signifie ici le fait de communiquer avec l'autre sans lui nuire.

David Servan-Schreiber décrit la CNV comme reposant sur deux principes : premièrement, remplacer tout jugement par une observation objective, afin d'éviter les réactions habituelles de son interlocuteur face à une critique. Deuxièmement, éviter tout jugement sur son interlocuteur pour ne parler que de ce que l'on ressent, l'autre ne pouvant contester cela. L'effort consiste alors à décrire la situation en commençant ses phrases par « je », pour être « dans l'authenticité et l'ouverture »⁶¹, plutôt que par

61. David Servan-Schreiber, *Guérir*, Robert Laffont, coll. « Réponses », Paris, 2003.

59. D'après Rosenberg, 2007.

60. Catherine Gueguen, *Pour une enfance heureuse*, mars 2015.

« tu » qui consiste souvent à renvoyer à l'autre la responsabilité des problèmes et à projeter sur lui nos propres considérations.

De nombreux parcours d'apprentissages se sont développés, tels que la méthode « Faber et Mazlish »⁶² (formalisée aux États-Unis dans les années 1980), qui proposent aux éducateurs d'apprendre à communiquer autrement avec leurs enfants. Un des piliers de ces méthodes est « l'écoute des sentiments ». Il s'agit essentiellement d'accueillir l'émotion de l'enfant. Toutes les émotions sont acceptables (tous les actes ne le sont pas !). Qu'on le veuille ou non, la colère, la frustration, le chagrin... existent et s'imposent à l'enfant comme à tout être humain. Lui n'a pas la maturité pour les traduire de façon socialement acceptable. Si elles sont verrouillées (« *je ne veux pas t'entendre* », « *tu ne vas pas pleurer pour ça quand même* »...), elles risquent de ressortir de façon inappropriée, par exemple de façon explosive, ou sur un autre objet, ou encore sous forme de dépression... Ces méthodes préconisent au contraire de les entendre avec bienveillance, afin de permettre à l'enfant de reconnaître l'émotion qui le traverse et de la nommer, et ainsi d'apprendre à la gérer, peu à peu.

**TOUTES LES ÉMOTIONS
SONT ACCEPTABLES,
TOUS LES ACTES
NE LE SONT PAS !**

62. Adèle Faber et Elaine Mazlish, *Parler pour que les enfants écoutent, écouter pour que les enfants parlent*.

« PARLER POUR QUE LES ENFANTS ÉCOUTENT, ÉCOUTER POUR QUE LES ENFANTS PARLENT »

C'est un programme qu'Adèle Faber et Elaine Mazlish ont élaboré dans les années 1980 à partir des enseignements du Dr Ginott.

Son objectif est concret et accessible : comment parler à nos enfants pour qu'ils grandissent en estime d'eux-mêmes tout en préservant une bonne relation parent/enfant. Cette méthode propose des outils pour pouvoir gérer les cris, les crises, l'opposition, les chagrins... tout en assurant à l'enfant une colonne vertébrale solide qui lui permette d'instaurer une juste relation aux autres et au monde. Cette méthode enseigne les bases d'une éducation respectueuse, avec de nombreux exercices à pratiquer avec son enfant.

La méthode se déploie en 7 séances de 2 heures dont l'objectif est :

1. Aider les enfants aux prises avec leurs sentiments, en accueillant ce qu'ils vivent avec empathie ;
2. Susciter la coopération ;
3. Remplacer la punition par la conséquence des actes ;
4. Encourager l'autonomie ;
5. Utiliser les compliments descriptifs et non évaluatifs ;
6. Aider les enfants à se libérer des rôles qui les empêchent de s'épanouir.

La septième séance est dédiée à un résumé final. Pendant les séances, les parents, par groupes d'une dizaine, reçoivent la formation et partagent leurs expériences. Venue des États-Unis et introduite en France dans les années 2000 par Sophie Benkemoun, la méthode a suscité beaucoup d'engouement, et ceux qui le désirent peuvent être formés quasiment partout en France.

EDUCATE, UN PROGRAMME POUR FORMER LES ENSEIGNANTS À LA PAIX

Le programme EduCATE est un programme triannuel financé par l'Union européenne entre 2015 et 2018 et mobilisant 6 partenaires dont l'Université de Göteborg, le centre psychopédagogique pour la Paix en Italie, la Coordination pour l'Éducation à la Non-Violence et à la Paix en France... L'un des objectifs de ce programme était l'identification de « bonnes pratiques » en matière de transformation non-violente des conflits (non violent conflict transformation – NVCT) dans l'éducation. Les partenaires montrent notamment que la capacité à gérer les conflits par le dialogue est aujourd'hui peu développée dans les parcours éducatifs européens, alors que c'est une « compétence transverse » (soft skill) précieuse dans nos sociétés de plus en plus hétérogènes.

LA COORDINATION POUR L'ÉDUCATION À LA NON-VIOLENCE ET À LA PAIX : DES OUTILS POUR ÉDUIQUER À LA PAIX

Créée en 2000, la Coordination pour l'Éducation à la Non-Violence et à la Paix regroupe de près de 90 associations, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, engagés en faveur de l'éducation à la paix : la Ligue de l'Enseignement, le Valdocco, Génération Médiateurs... La coordination organise chaque année un forum « Éduquer à la non-violence » et propose notamment un centre de ressources avec des fiches pédagogiques pour former les professionnels, les enseignants, les éducateurs et les jeunes à la paix. Ces fiches proposent des activités, des jeux, des histoires, des méthodes... L'ensemble de ces fiches sont accessibles sur le site de la Coordination⁶³.

63. <http://education-nvp.org/>

Dans la parentalité bienveillante, on trouve de nombreuses autres propositions, telles que : écouter l'autre sans le juger ou l'évaluer, donner de l'information plutôt que des ordres pour se faire obéir, regarder ce que l'enfant réussit plutôt que ce qu'il rate, etc.

Les résultats sont souvent spectaculaires. Non seulement les enfants gagnent en estime d'eux-mêmes, en bien-être, et apparaissent plus sereins, tout en réussissant mieux leurs projets, mais aussi les relations intrafamiliales se détendent. Ceux qui enseignent ces méthodes ont coutume d'entendre : « *On a retrouvé la paix dans la maison* ».

Ces nouvelles façons de faire, qui allient des techniques de communication et un vrai respect compris de l'autre, s'appliquent évidemment dans toutes les relations humaines. Dans certaines écoles aux pédagogies alternatives, l'essentiel de l'éducation est soutenu par cette façon

d'appréhender les échanges avec l'enfant.

Quand on accueille un enfant, en montrant du respect pour ses efforts et son travail, en soulignant ses capacités plutôt que ses insuffisances, et en tissant un lien fait de bienveillance et de non-jugement, on décuple sa motivation et son estime de soi. L'enfant répond en s'investissant plus que dans toute autre situation. Certains de nos pays voisins ont intégré cette façon de faire à leur système scolaire, et les enfants comme les résultats s'en portent très bien. Comme le rappelait Célestin Freinet, « *l'enfant qui participe à une activité qui le passionne se discipline automatiquement* »⁶⁴.

64. Cité par Elise Freinet, *Naissance d'une éducation populaire*, La Découverte, 1982.

**L'ENFANT QUI PARTICIPE
À UNE ACTIVITÉ QUI LE
PASSIONNE SE DISCIPLINE
AUTOMATIQUEMENT.**

Et ailleurs ça se passe comment ? Focus sur la Suède

La Suède a été un pays pionnier, en interdisant les châtiments corporels dès 1979. Cette mesure a été accompagnée d'une vaste campagne de sensibilisation et d'un soutien auprès des parents, y compris ceux d'âge préscolaire, et des adultes en charge d'enfants. Depuis, des campagnes de sensibilisation continuent de former la population.

Soulignons que cette capacité à la bienveillance n'est pas « constitutive » de ces peuples. Comme le remarque Laurent Bègue en reprenant les travaux d'anthropologie de Philippe Breton⁶⁵, de l'Université de Strasbourg : « *La société la plus meurtrière qu'ait connue l'Europe, les Vikings, est aujourd'hui l'une des plus pacifiques. La Suède n'a ainsi connu aucune guerre depuis plus de 170 ans* ». ⁶⁶

Dans les années 1960, 9 enfants sur 10 étaient frappés dans un but éducatif. Actuellement c'est moins d'un sur 10. En 2001, seuls 3 % des petits Suédois avaient reçu une grande gifle en 2001 (9 % en Allemagne). Plusieurs recherches internationales avancent que l'interdiction des châtiments corporels en Suède a favorisé le processus de réduction de la violence éducative, le recul étant plutôt attribué au changement de valeurs et d'opinions dans la société⁶⁷.

65. Philippe Breton, *Les refusants. Comment refuse-t-on de devenir un exécuter ?*, La Découverte, 2009.

66. Laurent Bègue et Olivier Desrichard, *Traité de psychologie sociale. La science des interactions humaines*, de Boeck, Bruxelles.

67. Bussmann, Erthal et Schroth, *Impact en Europe de l'interdiction des châtiments corporels*, Déviance et Société, Vol.36, 2012

Il est intéressant de regarder l'ensemble de la société suédoise, après 40 ans de promotion d'une éducation positive. Deux indicateurs viennent appuyer le fait que cette mesure aille dans le bon sens :

Les adolescents suédois seraient parmi les plus heureux du monde

Une étude de l'Unicef en 2013 place au 6^e rang mondial le bien-être des enfants suédois⁶⁸ (le premier rang étant tenu par les Pays-Bas, également très impliqués dans l'éducation positive).

Un niveau de violence plus faible dans la société

Quelques statistiques en témoignent⁶⁹ : le taux d'homicide volontaire est plus faible en Suède qu'en France : 1,35 pour 100 000 habitants en France contre 1,08 en Suède en 2016 (avec un point bas en 2012 pour les 2 pays : 0,71 pour la Suède et 1,23 pour la France).

Le taux de personnes ayant eu officiellement affaire à la police ou à la justice pénale pour 100 000 habitants, chez les moins de 18 ans est plus faible en Suède : 1 198 contre 1 322 en France. Le taux de personnes poursuivies – tous crimes et délits confondus – est de 803 pour 100 000 habitants en Suède et de 1 024 en France en 2016.

68. Child well-being in rich countries A comparative overview.

69. Statistiques issues du site de l'UNODC – United Nations Office on Drugs and Crime - https://dataunodc.un.org/crime/CJS_process

Lorsque l'on interroge les Suédois, ils sont 75,9 % à dire qu'ils se sentent en sécurité lorsqu'ils marchent seuls la nuit dans leur quartier; contre 69,6 % en France (-6 points), la moyenne dans les pays de l'OCDE étant à 68,6 %⁷⁰.

Il faut cependant signaler plusieurs limites à ces données :

► Les comparaisons internationales sont particulièrement complexes s'agissant de la délinquance et de la criminalité: les instruments statistiques ne sont pas les mêmes et le décompte des faits peut connaître de grandes variations selon les méthodes. Les statistiques peuvent tout autant refléter l'efficacité d'un pays à poursuivre des violences, la sensibilité de la société à ces violences que les violences en elles-mêmes.

► La Suède connaît depuis quelques années une augmentation de certaines formes de violence, particulièrement dans les quartiers populaires, et notamment des tensions fortes liées aux difficultés d'intégration des dernières vagues d'immigration.

Une politique pénale qui mise sur la réinsertion

Avec les autres pays scandinaves et les Pays-Bas, la Suède est la championne de ce qu'on pourrait appeler la désertification carcérale.

« En 2013, les Suédois ont fermé une maison d'arrêt et quatre prisons. En

CHAQUE ENFANT QU'ON ENSEIGNE EST UN HOMME QU'ON GAGNE.

Suède, il y a 58 prisonniers pour 100 000 habitants, contre 98 pour 100 000 habitants en France. En Suède, ce chiffre n'a pas arrêté de baisser depuis dix ans, alors qu'en France il a augmenté. »⁷¹

Même si le climat éducatif est favorable à cette tendance – on connaît tous cette citation de Victor Hugo : « *Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne./Quatre-vingt-dix voleurs sur cent qui sont au bagne/Ne sont jamais allés à l'école une fois,/Et ne savent pas lire, et signent d'une croix* »⁷² –, cela est aussi lié à une politique volontariste d'évolution des pratiques pénales.

Cela ne signifie pas du tout que le système judiciaire suédois soit laxiste. Au contraire, il prévoit des réponses systématiques... mais avec une plus grande diversité dans les sanctions : la prison est vraiment vue comme un ultime recours. En effet, les peines de prison sont moins nombreuses et moins sévères. Considérant que la prison est trop souvent l'école du crime, les Suédois misent sur les peines alternatives : notamment les peines d'intérêt général. En outre, les prisonniers bénéficient de programmes personnalisés, avec une

70. *Comment va la vie ? 2017 : Mesurer le bien-être*, OCDE 2018 – Calculs de l'OCDE réalisés à partir des données du Gallup World Poll, sur la période 2014-2016.

71. Gérard Roux, Franceinfo, Radio France, 04/04/2017.

72. Écrit après la visite d'un bagne, 1853.

grande place donnée au travail, mais aussi à la formation professionnelle, aux études, à des ateliers de resocialisation, du sport... et même le recours à la méditation. L'objectif affiché, c'est la réinsertion. Alors que beaucoup de sortants de prison ne sont pas du tout accompagnés en France, avec un fort risque de récurrence, en Suède, la sortie est davantage préparée, et accompagnée avec un suivi rapproché par des associations.

Beaucoup est fait pour que le prisonnier retrouve une « vie de Svensson » (paisible et sans histoire). D'ailleurs, la vie dans les prisons, plus petites, avec plus d'ouvertures quand les situations le permettent, ne ressemble pas à celle des nôtres. Le prisonnier y purge sa peine dans des conditions plus dignes. On aboutit au « succès des peines alternatives et un faible taux de récurrence dû à la prise en charge originale des détenus : thérapie, méditation et « sas » de fin de sortie »⁷³.

Rappelons que la peine d'emprisonnement est notamment conçue pour protéger la population des actes délictueux du coupable. Elle porte deux missions : celle de la sanction pour la faute, et celle de la réinsertion sans récurrence du prisonnier. La population française est beaucoup plus attachée au sens de la sanction, la population suédoise à la réinsertion. En effet, en mars 2018 est parue une étude⁷⁴ qui soulignait que les Français étaient globalement au courant des conditions de vie (déplorables⁷⁵) dans les prisons françaises, et pourtant, qu'ils désiraient majoritairement que les conditions soient encore durcies⁷⁶ !



Proposition 14 : revoir en profondeur la politique pénale française en s'inspirant des pratiques suédoises qui mettent l'accent sur le travail et la formation en vue de la réinsertion.

On est très loin de l'objectif des politiques pénitentiaires suédoises qui est de faire « grandir » le détenu, qui a commis un acte criminel certes, mais en lequel on croit assez pour investir dans son avenir.

Dans le débat public français, on aime opposer de façon caricaturale les tenants de la sévérité et de la répression, d'une part et les laxistes « angélistes » d'autre part. Le système judiciaire suédois ne rentre pas dans ces cases : il est exigeant avec les condamnés – avec des obligations de suivi, même après la peine ; l'accent mis sur le travail plutôt que sur l'oisiveté – mais il vise avant tout sa réinsertion à venir.

73. Anne-Françoise Hivert, *Suède : les prisons se vident*, *Libération*, 17/02/2015.

74. Par la Fondation Jean Jaurès, sollicitée par le député Adrien Taquet, 10 avril 2018.

75. Le Conseil de l'Europe a condamné 36 prisons françaises pour « conditions de détention indignes ».

76. 41 % des Français estiment que les détenus sont « trop bien traités ».

3. SOUTENIR LA PARENTALITÉ ET LA CONJUGALITÉ POUR PRÉVENIR LES VIOLENCES

Les enjeux du soutien à la parentalité

Pourquoi le soutien à la parentalité est-il une réponse essentielle à la plupart des défis auxquels nous confrontons les violences faites aux enfants ?

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants ; ils en sont presque toujours les responsables légaux. Leurs décisions, bonnes ou discutables, s'appliquent à leurs enfants. Si l'on veut intervenir sur les enfants, c'est par eux qu'il faut passer.

Dès avant sa naissance, les parents ont un impact sur le développement physique et affectif de l'enfant. Et cela se déploiera année après année. Son autorité, ses soins, ses appartenances culturelles et sociales, ses choix, sa vision du monde... Tout ce qu'un parent fait ou ne fait pas marquera d'une façon ou d'une autre l'enfant.

Les parents ont en particulier un rôle de protection des enfants face à toutes les violences extérieures. C'est à eux que l'enfant peut parler, c'est eux qui se mobiliseront en premier pour l'aider. Il leur incombe également la tâche de les informer pour prévenir toutes sortes d'abus.

On peut miser sur l'attachement, sur l'amour parental. La quasi-totalité des parents est prête à se donner énormément de mal pour le bien de leurs enfants. On a là une source de motivation et de capacité d'adaptation

quasiment infinie pour la plupart. On peut donc travailler avec eux. Même des parents très défaillants peuvent devenir compétents avec un accompagnement adapté.

Si les parents ne sont pas au rendez-vous de leur mission, les dommages peuvent être douloureux. Et coûteux.

On sait que l'un des sujets les plus difficiles à aborder, c'est quand le parent lui-même représente un danger pour l'enfant : il subit les violences au quotidien, et il est en outre privé de la possibilité de se confier. C'est d'emblée la double-peine. Sans parler des multiples conflits de loyauté, externes et internes, qui empêchent de dénoncer son parent, et même parfois de le reconnaître comme coupable de violences.

Les maltraitances et les négligences commises par les parents sont donc doublement pénalisantes, car elles incluent en général le manque de protection face aux autres violences que peut rencontrer l'enfant.

En accompagnant les parents – à chaque fois que cela est possible – pour qu'ils soient en mesure de prendre en charge de façon satisfaisante leur enfant, on préviendra à la fois les violences au sein de la famille, et une partie des conséquences de celles qui s'exercent en-dehors du foyer.

Dans une logique comptable, un parent défaillant entraîne de nombreux frais pour la société : soins d'enfants mal suivis, conséquences multiples et coûteuses des traumatismes, à court et à long terme, scolarité défaillante entraînant des accompagnements spécifiques, majorant le chômage et toutes les plaies sociales qui s'ensuivent. C'est pourquoi il est si « rentable » d'investir dans le soutien à la parentalité.

L'américain James Heckman, prix Nobel d'économie en 2000, a prouvé qu'avec 1 dollar investi lors de la petite enfance, la collectivité économisait 6,3 dollar par la suite, soit un retour sur investissement d'environ 13 % par an. Les travaux d'Heckman montrent l'intérêt des dispositifs d'accueil collectif pour les enfants de milieux défavorisés, mais ils démontrent aussi tout l'intérêt de travailler directement auprès des familles. Les dispositifs les plus efficaces et les moins coûteux ne sont pas ceux qui se substituent aux familles, mais ceux qui les mobilisent et renforcent leurs capacités parentales, notamment à travers des visites à domicile.

IL EST BEAUCOUP MOINS COÛTEUX DE « COACHER » LES PARENTS POUR QU'ILS SOUTIENNENT LEURS ENFANTS QUE D'ENTREtenir DES PRISONS DES ANNÉES PLUS TARD.

« S'assurer que les parents ont les connaissances et les ressources pour fournir un environnement stimulant à la maison est aussi important, si ce n'est plus important, que tout ce qui se passe en classe quand l'enfant entre à l'école. C'est là qu'entrent en jeu les programmes de visites à domicile et les autres efforts pour impliquer les parents de façon productive dans la vie de leur enfant. Ils renforcent l'attachement parental, les interactions positives et, par conséquent, un plus grand investissement parental. »⁷⁷

Comme le résumait Nicholas Kristoff, double prix Pulitzer, éditorialiste au New York Times et son épouse Sheryl WuDunn, également prix Pulitzer, auteurs d'un best-seller valorisant des initiatives innovantes fondées sur la recherche, pour lutter contre la pauvreté et les inégalités : *« Il est beaucoup moins coûteux de « coacher » les parents pour qu'ils soutiennent leurs enfants, que d'entretenir des prisons des années plus tard. »*

Quand on sait qu'un enfant placé en maison d'enfant à caractère social coûte entre 60 000 € et 70 000 € par an, on imagine toutes les aides que l'on aurait pu déployer auprès de ses parents, et éviter ainsi ce placement dans un certain nombre de cas, pour une telle somme. D'autant plus que l'on dénombre plusieurs enfants placés pour plusieurs années au sein d'une même famille...

77. Discours de James Heckman, devant l'Association américaine des journalistes Éducation, 2015 *Education Writers Association Seminar Presentation*, disponible sur heckmanequation.org.



Entre 2013 et 2016, les dépenses des dispositifs de soutien à la parentalité de la branche Famille de la Sécurité sociale sont passées de 70,4 millions à 109,4 millions d'euros (+55 %).

Proposition 15 : faire du soutien à la parentalité un pilier de la politique familiale, en renforçant massivement l'investissement dans ce domaine.

Augmentation en partie liée à un transfert des dépenses de l'État vers la Sécurité sociale. Malgré la progression des dépenses dans ce domaine, cela ne représente que 0,9 % du montant des allocations familiales⁷⁸. Ce chiffre correspond grosso modo à 1 800 placements en MECS. Pour rappel, fin 2017, 176 000 mineurs et jeunes majeurs étaient accueillis par l'Aide sociale à l'Enfance...

Hélas, les coûts évités sont moins visibles que les dépenses réelles. Pourtant, l'investissement est immensément avantageux, sur les plans qualitatif comme quantitatif.



Proposition 16 : lancer une campagne de communication grand public sur le soutien à la parentalité, valorisant des pratiques parentales positives.

78. Programme de qualité et d'efficacité « Famille » du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2019.

FOCUS SUR LA CAMPAGNE « ÉDUCATION BEGINS AT HOME » (PAYS DE GALLES)⁷⁹

« Education begins at Home » est une campagne de sensibilisation lancée par le gouvernement gallois pour encourager les parents à s'engager dans l'éducation de leurs enfants, à travers des comportements simples qui ont un impact fort sur le développement des plus jeunes.

La campagne s'est déployée massivement avec des spots publicitaires à la télévision, à la radio et au cinéma, avec des campagnes d'affichage (sur les bus, sur les pompes à essence...), avec une présence sur les réseaux sociaux, avec des interventions dans les centres commerciaux,

avec la sensibilisation directe des enseignants...

Elle a touché 5,6 millions de femmes avec enfants, de mai 2014 à janvier 2016. 40 % de la population galloise s'est souvenue avoir vu la publicité. La page Facebook a touché 3 millions de personnes. La campagne de relations presse a permis de toucher 10 millions de personnes.

Le cœur de la campagne avait pour but de rappeler aux parents que de petites choses à la maison vont aider au succès de l'enfant à l'école. La campagne s'inscrit dans une démarche très active des autorités galloises qui ont aussi développé

79. <https://www.learningpotential.gov.au/>

le site « Parenting. Give it Time », consacré au soutien à la parentalité (vidéos, conseils, informations sur le développement de l'enfant...) avec cet avertissement : « *Le but de ce site n'est pas de dire aux parents ce qu'ils doivent faire mais de leur donner des informations pratiques, des conseils, des idées d'activités... Chaque enfant et chaque parent est unique et le but de ce site n'est pas de donner une liste de règles à respecter... L'objectif est de donner aux parents des idées*

pour qu'ils puissent décider ce qui marche pour leur propre enfant et leur propre famille... ».

Cette campagne, relayée par tous les professionnels de l'éducation, de la petite enfance, de la santé et par les acteurs associatifs, les mouvements familiaux... contribuerait notamment à une diffusion massive des résultats de la recherche en neurosciences qui pourraient inspirer les pratiques parentales.

L'aide à la parentalité : entre contrôle et émancipation

Il existe de nombreuses façons de soutenir les parents dans leurs fonctions⁸⁰. Il reste difficile d'exprimer sa difficulté à être parent : on a peur du regard des autres, peur d'être accusé de démission, voire peur du placement des enfants. Dans une enquête citée par l'Unaf en 2012, on voyait que, parmi les parents ayant eu des difficultés avec leur enfant, seulement 31 % avaient fait appel à un professionnel.⁸¹

Les pères sont encore plus pudiques sur le sujet, même si des démarches émergent timidement, comme le signale Pierre Pouzet, thérapeute animant des ateliers de pères.

Dans ce qui est proposé aux familles, demeure une ambiguïté : le soutien à la parentalité est-il un lieu de contrôle des familles, ou au contraire participe-t-il à une responsabilisation des familles ? Comme le relève David Pioli, coordonnateur du pôle « Droit, Psychologie, Sociologie de la Famille » à l'Unaf, traditionnellement, et c'est toujours le rôle que l'on prête à l'ASE - pas toujours à tort-, il était « *destiné à conformer les pratiques individuelles à des exigences comportementales et morales... dans une logique sécuritaire... avec des dispositifs de surveillance, de catégorisation, et de répression* »⁸². Il peut, d'une autre façon, permettre une transformation des pratiques éducatives, afin que les parents deviennent plus compétents et plus autonomes. Deux termes résument ces axes :



Proposition 17 : offrir à chaque naissance un « kit parents », avec un parcours de formation à la parentalité positive, cofinancé par les collectivités locales et les Caf.

80. Voir le rapport de VersLeHaut. Soutenir les familles, le meilleur investissement social, juin 2017.

81. Source : Soutien à la parentalité : avec et pour les parents, Unaf, Réalités familiales, 2012.

82. David Pioli, Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle, Sociétés et jeunesse en difficulté [En ligne], n° 1, Printemps 2006.

dans la relation tripartite qui unit l'enfant, les parents et les professionnels, la « coopération » désigne la relation entre parents et professionnels, et la suppléance, celle entre l'enfant et les professionnels. *« Cette notion de coopération souligne ainsi (...) le fait que les parents ne sont jamais totalement assujettis aux dispositifs institutionnels ».*

Quand la famille est en difficulté, elle a besoin d'aide, tout l'enjeu est de soutenir de façon adaptée, et c'est dans l'articulation entre la sphère privée et publique que se joue l'équilibre. Même lorsque les enfants sont placés, il est important que parents et éducateurs spécialisés travaillent ensemble – à chaque fois que cela est possible.

IL NE S'AGIT PAS DE DIRE AUX PARENTS CE QU'ILS DOIVENT FAIRE, MAIS DE LEUR DONNER DES IDÉES AFIN QU'ILS DÉCIDENT CE QUI MARCHE DANS LEUR FAMILLE.

LE RÉSEAU DES PARENTS, UNE INTERFACE ENTRE LES MAIRIES ET LES PARENTS

Le Réseau des Parents est une association d'actions et de soutien à la parentalité. Il propose un programme d'actions de soutien à la parentalité, telles que des conférences, des ateliers parents, des ateliers parents-enfants, des groupes de partages d'expériences et des points écoute famille. Les intervenants cherchent à apporter une aide concrète dans le domaine de la parentalité. Le réseau assure la coordination du projet sur la ville (inscriptions aux actions, communication auprès des acteurs sociaux et éducatifs de la ville, coordination avec les intervenants...).

L'idée est de valoriser, accompagner, soutenir tous les parents dans leur

mission éducative quelle que soient leur condition sociale et leur composition familiale. Il est au service des parents, pour donner des pistes de réflexion, des outils, des ressources, des points de repères. Il est en même temps un service aux municipalités qui souhaitent promouvoir les parents comme les premiers éducateurs de leurs enfants. Le réseau est déjà présent dans les villes d'Asnières, Colombes, La Garenne-Colombes et Chaville... D'autres municipalités sont intéressées, mais Marie Poidatz, la responsable, déplore que le financement reste insuffisant pour assurer le développement.

LES PARENTS SONT LES PREMIERS EXPERTS DE L'ÉDUCATION DE LEURS ENFANTS.

Le soutien à la péri-natalité

Autour de la naissance se jouent déjà bien des aspects de la sécurité physique et psychologique de l'enfant.

L'enfant à naître est déjà à protéger des violences et des agressions extérieures. Dans son ouvrage *L'enfant à naître, identité conceptuelle et gestation psychique*⁸³, paru en 2005, le psychiatre Benoît Bayle envisageait de façon assez novatrice la période prénatale comme une étape du développement psychologique de l'être humain tout petit. Le fœtus vit à la fois un développement corporel mais aussi psychique « *en empruntant deux directions : celle de la femme qui devient mère, avec son histoire propre ; mais aussi, ce qui est nouveau, celle de l'être humain conçu, doté d'une identité conceptionnelle psychosocioculturelle (...)* Par exemple, la femme ne porte pas psychiquement un enfant de la même manière selon qu'il est issu de la tendresse de l'homme qu'elle aime, ou selon qu'il est issu d'un viol (...) Il existe ainsi une véritable intersubjectivité prénatale (qui ne néglige guère pour autant la place qu'occupe l'homme devenant père). »⁸⁴ Certains naissent d'emblée avec le poids de traumatismes.

**L'ENFANT À NAÎTRE EST
À PROTÉGER DES VIOLENCES
ET DES AGRESSIONS
EXTÉRIEURES.**

Ceci corrobore le fait que le bien-être de la future maman est essentiel dans la construction intérieure du bébé. Les violences faites aux femmes sont donc particulièrement alarmantes. Elles ne sont pourtant pas rares, puisque c'est souvent à l'occasion de la première grossesse que se déploient les premières violences conjugales.⁸⁵

83. Èrès, 2005.

84. Présentation de *L'enfant à naître*, par son auteur, Benoît Bayle.

85. Information recueillie auprès du Réseau de Santé Périnatal Parisien.

LE RÉSEAU DE SANTÉ PÉRINATAL PARISIEN

Le Réseau de Santé Périnatal Parisien est une association loi 1901 dont l'objet est de coordonner les soins périnataux sur le territoire parisien pour une prise en charge optimale de la grossesse et de l'enfant à la naissance.

Le réseau est financé par l'Agence Régionale de Santé. Il œuvre auprès des institutions (hôpitaux, centres de santé, centres de PMI, centres sociaux, CMP, CAMSP, associations d'usagers...) et des professionnels de santé ou du champ médico-social (sages-femmes, médecins généralistes, gynécologues, pédiatres, pédopsychiatres, psychologues, assistantes

sociales, kinésithérapeutes, infirmiers, puéricultrices, diététiciennes...) impliqués en périnatalité.

Les parents ou futurs parents trouvent notamment sur le site des informations sur le suivi prénatal, l'accouchement, le suivi postnatal, le suivi pédiatrique, l'allaitement...

Le RSPP propose de nombreux ateliers et groupes de parole (groupe de parole après une fausse couche, autour de la difficulté maternelle, ateliers pères, ateliers « maternité » de la CPAM...), des fiches d'information (pour expliquer la santé avec des mots simples, sur les effets du tabagisme sur le fœtus...) et une proposition d'entretien prénatal précoce et post-natal, ou de suivi en sortie de maternité, ainsi qu'une permanence d'écoute allaitement...

Les intervenantes sont formées à repérer les souffrances et violences conjugales, et à les accompagner. C'est même l'objet de leur colloque du 27 juin 2019 « Ne restons pas seul(e)s face aux violences faites aux femmes ». Leur projet est de systématiser la question des violences subies dans tout entretien lié à la grossesse⁸⁶.

86. <http://www.rspp.fr/>

Prévenir les violences et ruptures conjugales, qui sont une violence pour les enfants

La société française a longtemps fermé les yeux sur les violences conjugales. Il faut d'ailleurs rappeler qu'un droit à la correction du mari sur son épouse existait de fait dans la jurisprudence, jusqu'à une décision de la cour de Cassation de 1880. Depuis plusieurs années, les politiques publiques intègrent davantage ce sujet en proposant notamment des dispositifs de sanctions pour les conjoints violents, de protection pour les victimes (hébergement d'urgence...), en prenant en compte d'autres formes de violences que les seuls coups et blessures... Il

reste encore beaucoup à faire dans ce domaine mais il est un axe de travail qui n'a pas presque pas été développé à ce jour : la prévention des violences conjugales. Comme si elles étaient une fatalité et que la seule politique envisageable était une protection des victimes une fois qu'il est trop tard...

Et si on mettait en place une approche préventive ? Cette approche pourrait aussi servir pour tenter de prévenir les ruptures de couples parentaux, qui sont souvent vécues comme une violence par les enfants concernés.

ET SI ON METTAIT EN PLACE UNE APPROCHE PRÉVENTIVE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES ?

Violences conjugales : une violence pour les enfants

Les violences conjugales affectent les enfants de multiples façons, plus ou moins visibles. Le fait d'être spectateur impuissant de scènes conjugales virant au drame, même s'il n'est pas visé directement, est une épreuve particulièrement douloureuse pour l'enfant. Dans les cas de violences conjugales régulières, il partage souvent la peur du conjoint maltraité. « Ces violences créent un climat permanent de danger, d'insécurité, de peur. Quand Papa met la clef dans la serrure, l'enfant et la mère se demandent ce qui va se passer ce soir. Cet état de terreur et de stress nuit gravement au développement de l'enfant », explique Ernestine Ronai⁸⁷, co-auteure de l'avis du Conseil économique social et environnemental (CESE) « Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer ».

Dans son livre *Violences conjugales et parentalité*⁸⁸, le magistrat Édouard Durand milite pour que les protocoles de lutte contre les violences conjugales prennent davantage les enfants en compte, même s'ils n'ont

pas directement subi les coups ou les brimades. Il montre que la capacité des parents à répondre aux besoins de leurs enfants est affectée dans les situations de violences conjugales. L'auteur regrette qu'il ne soit pas reconnu par le droit et par la société que l'enfant se trouve indirectement victime des violences occasionnées à son autre parent :

« Appréhender les violences conjugales a amené le législateur à adapter le droit pénal par retouches successives. De nombreux outils ont été posés par la loi n° 2006-399 du 4 avril 2006 relative à la prévention et à la répression des violences au sein du couple, notamment des mesures d'éviction et un suivi thérapeutique ; quant à elle, la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a prévu l'extension du suivi socio-judiciaire aux auteurs de violence conjugale et, entre autres, l'injonction de soins ; la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants est venue encore renforcer la répression. Il ressort de ces textes que, dans une approche strictement pénale, l'enfant ne peut pas être considéré comme une victime dans la mesure où il ne subit pas lui-même les coups, sauf s'il s'interpose entre son père et sa mère (son âge constituant une circonstance aggravante s'il a moins de 15 ans). L'auteur montre néanmoins que les traumatismes subis par l'enfant constituent un préjudice dont les violences sont le fait générateur

87. Préface de l'ouvrage d'Édouard Durand *Violences conjugales et parentalité. Protéger la mère c'est protéger l'enfant*.

88. Édouard Durand, *Violences conjugales et parentalité. Protéger la mère c'est protéger l'enfant*, coll. « Sciences criminelles », L'Harmattan, Paris, 2013, Recherches familiales, vol. 12, n° 1, 2015, pp. 307-309.

et qui ouvre droit au versement de dommages et intérêts. En outre, l'étude englobe des réflexions sur une victime particulière, à savoir l'embryon ou le fœtus dès lors qu'une femme enceinte subit les violences de son conjoint. Sur le plan civil, l'auteur signale que c'est au moment de la séparation du couple que la preuve des violences prendra tout son sens, notamment pour fixer la résidence du

mineur et les modalités d'exercice de l'autorité parentale »⁸⁹.

Dans le cadre des violences conjugales, l'enfant assiste à des coups donnés par quelqu'un qui a autorité sur lui. Si les transgressions ne sont pas sanctionnées, l'enfant peut intégrer que son père a le droit de frapper sa mère au domicile conjugal. L'exercice de la parentalité peut devenir compliqué, l'enfant devenant rebelle à toute autorité. L'enfant peut d'ailleurs réagir en déniait toute autorité à sa mère subissant des violences à répétition.

89. Article d'Isabelle Corpart. Édouard Durand *Violences conjugales et parentalité. Protéger la mère c'est protéger l'enfant*, coll. « Sciences criminelles », L'Harmattan, Paris, 2013, Recherches familiales, vol. 12, n° 1, 2015, pp. 307-309.



Proposition 18 : reconnaître de façon explicite dans le droit que l'enfant est une victime directe des violences conjugales

LE VIOLENTOMÈTRE, POUR PRÉVENIR LES VIOLENCES CONJUGALES

Dans le cadre de la campagne du 25 novembre 2018 sur « les violences faites aux jeunes femmes », la Ville de Paris a mis à disposition, à l'accueil des mairies d'arrondissement, des « violentomètres » à destination des jeunes.

C'est une règle cartonnée inspirée de supports existants en Amérique latine qui permet d'aborder les relations amoureuses en aidant les jeunes à décrypter, dans leur relation de couple, la présence ou menace de violences sexistes et sexuelles. Le violentomètre a été adapté en partenariat avec l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis et l'association « En Avant toutes ».

Il permet aux femmes de situer leur relation de couple en fonction du danger. Il établit des seuils à partir desquels il est indispensable pour les femmes de se protéger ou d'alerter leur entourage pour se faire aider.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Respecte les décisions et les goûts	Accepte les ami·e·s et la famille	A confiance en toi	Est content quand tu le sens épanouie	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble	T'ignore des jours quand il est en colère	Te fait de chantage si tu refuses de faire quelque chose	Rabaïsse tes opinions et tes projets	Se moque de toi en public	Te manipule	Est jaloux en permanence	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	Fouille tes textos, mails, appels	Insulte pour que tu envoies des photos intimes	T'injure de ta famille et de tes ami·e·s	Te traite de folle quand tu lui fais des reproches	"Règle les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît	Te pousse, te tire, te grille, te secoue, te frappe	Menace de se suicider à cause de toi	Te touche les parties intimes sans ton consentement	Menace de diffuser des photos intimes de toi	T'oblige à regarder des films pornos	T'oblige à avoir des relations sexuelles	
PROFITE Ta relation est saine quand il...					VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...										PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...								

La rupture parentale, une violence pour les enfants

Même si plus de 7 enfants sur 10 vivent avec leurs deux parents, de plus en plus de jeunes sont touchés chaque année par des ruptures familiales. Selon l'Insee, entre 2009 et 2012, on comptait 191 000 mineurs impliqués chaque année dans une rupture du couple de leurs parents. En 2014, 66 % des divorces concernaient des parents d'enfants.

Tout comme les conflits qui les précèdent, les ruptures parentales sont vécues comme une souffrance par les enfants, comme l'évoque avec pudeur Julien Clerc dans sa chanson *Double enfance* :

*« Avant les autres j'aurais su
Que le seul sentiment qui dure
C'est le chagrin d'une rupture
Où je n'aurais jamais rompu »*

Cette épreuve se vérifie notamment par l'impact sur le parcours scolaire des enfants concernés.

En 2007, 24 % des élèves vivant en famille monoparentale et 23,1 % des élèves vivant en famille recomposée entrent en 6^e en ayant redoublé au moins une fois, contre 14,2 % des élèves vivant avec leurs deux parents. Ils ont des moins bons résultats en français et en mathématiques en 6^e. Ils redoublent davantage au collège et ont également de moins bons résultats au brevet. Un enfant vivant

avec ses deux parents a presque deux fois plus de chances d'avoir une mention très bien au brevet qu'un enfant vivant dans une famille monoparentale. Il faut dire que, selon le constat de Laurette Cretin, « à niveau de vie, activité professionnelle de la mère et niveau scolaire comparables, un enfant de famille monoparentale a une probabilité moins forte de recevoir de l'aide régulière dans son travail scolaire à la maison ou d'avoir des conversations fréquentes sur sa scolarité avec ses parents qu'un enfant vivant avec ses deux parents. Il a aussi une chance plus faible d'être inscrit dans une bibliothèque. »⁹⁰

De façon plus immédiate, la rupture a un impact sur le niveau de vie des enfants. Après la situation d'activité, la composition familiale est le deuxième déterminant de la pauvreté en France. Comme le rappelle l'INSEE, « les familles monoparentales sont les catégories de ménages les plus exposées à la pauvreté : leur taux de pauvreté est de 32,7 % en 2015. Il est de 23,9 % pour celles avec un enfant et de 40,1 % pour celles avec plusieurs enfants. [...] Ce constat s'explique en partie par le fait qu'avoir une personne de référence sans emploi ou appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des employés (plus exposés à la pauvreté) est plus fréquent dans les familles monoparentales que dans l'ensemble de la population. Cependant, le constat d'un risque de pauvreté accru pour ces types

90. Laurette Cretin, *Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège ?*, Éducation & formations n° 82, décembre 2012 – ministère de l'Éducation.

de ménages reste valable à caractéristiques de la personne de référence constantes : toutes choses égales par ailleurs, le risque d'être pauvre plutôt que de ne pas l'être est 2,5 fois plus élevé pour une famille monoparentale avec un enfant, et 5 fois plus pour une famille monoparentale avec plusieurs enfants que pour un couple avec deux enfants. »⁹¹

28 % des parents de familles monoparentales disent se sentir souvent seuls pour éduquer leurs enfants, contre 12 % pour la moyenne des parents (+16 points).

Comment éviter les conflits de couples impactant des enfants ? Et comment limiter l'impact négatif sur les enfants en cas de rupture ? Même si il est délicat d'aborder ces éléments, dans la mesure où ils renvoient à des choix intimes ou à des situations subies, on peut s'intéresser à quelques dispositifs français et étrangers de soutien à la conjugalité.

91. Julien Blasco et Julie Labarthe, *Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2015 et sur longue période, in Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018 - Insee Références.*

PRÉVENIR LES RUPTURES POUR PROTÉGER LES ENFANTS : FOCUS SUR LA « POLITIQUE DE SOUTIEN À LA CONJUGALITÉ » AUX ÉTATS-UNIS

Le sociologue Julien Damon note que, outre-Atlantique, le soutien à la conjugalité fait consensus⁹² : « Libéraux et conservateurs en sont venus à promouvoir, dans le monde anglo-saxon, le mariage comme stratégie de lutte contre la pauvreté. Des fonds relativement conséquents ont été, aux États-Unis, affectés à cette fin. Dans le cadre de la réforme du Welfare votée en 1996 sous l'ère Clinton, les États ont été incités à encourager la formation et le soutien des familles biparentales. L'administration Bush a débloqué 300 millions de dollars pour soutenir le mariage (primes de mariage, cours

de préparation au mariage, réduction des allocations en cas de naissances hors mariage, etc.). Et l'administration Obama n'a pas mis un terme à ces programmes que d'aucuns, de ce côté de l'Atlantique, pourraient juger, trop rapidement, seulement moralistes. Concrètement incarnés par des politiques de soutien au mariage, dans le contexte anglo-saxon, ou bien abordés, récemment, dans le contexte français par la proposition gouvernementale d'intensifier la préparation au mariage civil, ces programmes sont rarement présentés comme des mesures de soutien à la parentalité. Et on peut bien se demander pourquoi... ».

92. Julien Damon, *Les programmes performants de parentalité in Aider les parents à être parents, Conseil d'analyse stratégique, septembre 2012.*

« HEALTHY MARRIAGE INITIATIVE »

Plusieurs programmes d'aide à la conjugalité ont été menés aux États-Unis pour aider les couples qui ont déjà ou qui attendent un enfant. Des études montrent en effet que l'arrivée d'enfants perturbe l'équilibre conjugal et a tendance à faire émerger ou empirer des conflits dans le couple. Parmi les différentes initiatives développées :

« SUPPORTING HEALTHY MARRIAGE PROGRAM »

Ce programme « Supporting Healthy Marriage » a quant à lui donné des résultats positifs. Mené auprès de 6 298 couples mariés aux revenus faibles, avec ou en attente d'enfants, ce programme a permis aux participants d'améliorer leur communication et leurs relations de couples.

« BUILDING STRONG FAMILIES » (BSF)

Le programme « Building Strong Families » vise à apporter un soutien aux couples non mariés en attente d'un enfant. L'objectif étant d'améliorer la qualité des relations de couples pour le bien-être futur de l'enfant. Une étude a été menée sur 5 102 ménages de milieux plutôt défavorisés qui avaient suivi ce programme. Les couples n'étaient pas identifiés comme ayant des difficultés de couples particulières. À l'issue du programme (15, puis 36 mois), peu de différences majeures ont été notées dans les relations de couples⁹³.

93. *Parenting Matters : Supporting Parents of Children Ages 0-8.*

CAP MARIAGE

Cap Mariage est une association non-confessionnelle et apolitique qui a été créée en lien avec les mairies, qui propose des préparations au mariage civil aux futurs mariés. Cela répond à l'obligation prévue dans le décret du 23 décembre 2002 qui impose aux mairies de délivrer une information complète sur le droit de la famille, en amont du mariage civil.

Son objectif est d'aider les couples à réfléchir sur les articles du Code civil relatifs à leur engagement, ainsi que sur leur vie de couple et de famille, et de les accompagner pour préparer la cérémonie. L'idée est de donner au mariage civil toute sa valeur en sensibilisant les élus aux aspirations actuelles des couples et de la société (personnalisation de la cérémonie, engagement durable) et la nécessité de faire du mariage un moment fort d'éducation à la citoyenneté.

Les bénévoles proposent des réunions de préparation au mariage collectives, et des rencontres plus individuelles.

Au-delà, les séances permettent d'aborder différents aspects du projet de mariage et de la vie de couple (communication, gestion des tensions...), à travers des sujets comme :

- ▶ L'homme, la femme : deux planètes différentes ?
- ▶ Comment se préparer à une vie conjugale longue et heureuse ?
- ▶ Les fondations : les articles du code civil.
- ▶ Le projet du couple, les étapes de la vie de couple et l'épanouissement mutuel ?
- ▶ Quelles sont les questions à se poser pour mieux se connaître et bâtir ensemble ?
- ▶ Le couple et l'argent.
- ▶ Le couple et les enfants.
- ▶ Familles recomposées : vie de couple et relations harmonieuses avec les enfants du conjoint...

Une fédération nationale a été créée⁹⁴.

94. <http://www.mariage-civil.org>

« COUPLES ET FAMILLES »

L'association « Couples et Familles » de Paris assure des accompagnements, des thérapies, des formations auprès des jeunes, et des formations de professionnels...

Sa mission de conseil conjugal et familial consiste à aider la personne à mieux comprendre ce qui se vit réellement et à mieux réagir, à explorer les choix et les solutions possibles, à dépasser la crise, à rétablir une communication et à reconstruire un projet de vie, seul, à deux, en famille. « Nos compétences sont centrées sur la personne dans sa vie relationnelle, affective, sexuelle, conjugale et familiale. »⁹⁵

95. Selon le site de l'association.

Sa mission de thérapie de couple est centrée sur la relation, les interactions entre les personnes. Les couples sont en difficulté durable quand il y a une accumulation des frustrations, ou l'existence d'un problème sous-jacent. Le couple ou l'un des conjoints peut alors décider de s'engager dans une démarche d'approfondissement auprès d'un thérapeute. L'objectif des séances de thérapie de couple est d'aider les conjoints à mieux se comprendre et à mieux comprendre leur partenaire, à décider s'ils veulent apporter des changements à leur couple, et si tel est le cas, les aider à atteindre leurs buts.



Proposition 19 : développer le soutien à la conjugalité pour prévenir les conflits, violences ou ruptures conjugales dont les enfants sont victimes.

Lorsque la rupture survient, il faut faire le maximum pour limiter l'impact sur les enfants. C'est dans cette perspective que la branche Famille de la Sécurité sociale a encouragé le développement de l'offre de médiation familiale. Dans 80 % des cas, elle concerne des divorces ou des séparations.

Le Haut Conseil de la Famille s'interrogeait, dans son rapport de septembre 2016, sur la possibilité de créer « *un service public national de la médiation familiale* », et d'en revoir le financement, en tenant compte du fait que la médiation répond souvent à une injonction judiciaire et qu'il faudrait donc le faire financer davantage par le ministère de la Justice.

Cela serait d'autant plus justifié si l'on rendait obligatoire le recours à la médiation familiale avant une décision judiciaire de séparation ou de divorce impliquant les enfants.

L'article 7 de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice au XXI^e siècle a rendu obligatoire à titre expérimental - dans 11 juridictions et jusqu'au 31 décembre 2019-, la médiation avant le dépôt d'une requête en vue de faire évoluer une précédente décision du juge aux affaires familiales ou une disposition insérée dans une convention homologuée par ce dernier. Cette obligation ne tient pas en cas de violence entre conjoints ou sur enfant, ou pour un autre motif légitime.

Ce développement de la médiation familiale est une avancée qui doit être renforcée.



Proposition 20 : rendre systématique le recours à la médiation familiale avant une décision judiciaire de divorce ou de séparation impactant des enfants, et revoir en conséquence son financement.

APRÈS UNE SÉPARATION, PRÈS DE 10 % DES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS NE VOIENT PLUS LEUR PÈRE.

Le soutien aux pères

En France, en 2012, dans 7 cas sur 10 de procédures de divorce, la résidence des enfants a été fixée chez la mère, et dans seulement 6 % des cas chez le père.⁹⁶ Après une séparation, près de 10 % des enfants de moins de 18 ans ne rencontrent plus leur père. Si l'enfant était âgé de moins d'un an au moment de la séparation, une fois sur 4, il ne voit plus jamais son père (contre 12 % s'il avait une dizaine d'années).⁹⁷

Le manque du père dans les familles monoparentales est parfois la raison invoquée pour expliquer la délinquance de certains jeunes en manque d'autorité. Ce facteur peut jouer de façon indirecte. Certes, le sociologue Laurent Mucchielli l'affirme : « *Violence : la structure familiale n'est pas un facteur déterminant* »⁹⁸. À situation sociale et matérielle égale les enfants de familles éclatées n'ont pas de comportements plus déviants que les autres, sauf pour la consommation de drogues. À condition sociale égale. Ce qui signifie en creux que si la situation sociale d'une famille se dégrade, l'enfant peut aggraver son comportement. Or, c'est souvent ce qui arrive lors d'une séparation.

96. InfoStat Justice, n° 139, décembre 2015.

97. Arnaud Régnier-Loilier, *Focus — Séparation et rupture des relations entre le père et l'enfant*, Informations sociales, 2013/2 (n° 176), pp. 70-74. Url : <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2013-2-page-70.htm>

98. Laurent Mucchielli, *La dissocation familiale favorise-t-elle la délinquance ? Arguments pour une réfutation empirique*, Revue des politiques sociales et familiales, 2000.

D'ailleurs, Laurent Mucchielli présente trois types de facteurs favorisant le développement de la délinquance ou de la criminalité chez les jeunes⁹⁹ :

- les conflits parentaux qui se traduisent par des violences conjugales ou de la maltraitance sur les enfants ;
- l'échec scolaire et la marginalisation qui s'ensuit ;
- la précarité socio-économique.

Sans aller jusqu'à la délinquance, l'absence du père est l'objet d'une souffrance chez une partie des jeunes concernés. Selon Arnaud Régnier-Loilier¹⁰⁰, chercheur à l'Institut national des études démographiques (Ined) « *Différentes études ont montré l'effet positif du maintien de l'engagement du père après la séparation sur le développement social, cognitif et émotif de l'enfant ; inversement, l'absence du père peut avoir des effets néfastes sur ses relations interpersonnelles, son moral, sa confiance en soi.* » Arnaud Régnier-Loilier fait notamment référence à une synthèse des recherches qui insistent sur l'importance du maintien du lien avec le père, même lorsque l'enfant vit chez sa mère.¹⁰¹

Impliquer les pères semble une des voies pour maintenir le lien avec l'enfant, même en cas de séparation.

99. <https://www.atlantico.fr/decryptage/569102/y-a-t-il-un-lien-entre-delinquance-et-familles-monoparentales-laurent-mucchielli>.

100. Régnier-Loilier, Focus-Séparation et rupture des relations entre le père et l'enfant, Informations sociales, 2013/2 (n° 176).

101. F.-L. Allard, A. Bourret, G. Tremblay, M. Bergeron et I. Roy, *Maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale : point de vue de pères vivant en contexte de pauvreté*, in *Enfance, famille et génération*, n° 3, CDRFQ, Québec, 2005.

ATELIER « ÊTRE PÈRE AUJOURD'HUI »

Pierre Pouzet, qui a été éducateur de rue avant de devenir thérapeute, insiste sur l'importance de la prévention primaire auprès des parents, et en particulier des pères. Leur rôle se tisse dès la naissance, et même avant. C'est pourquoi il milite activement pour pénétrer dans les maternités et accompagner les pères dès les premiers jours.

Les ateliers proposés par Pierre Pouzet ont eu lieu tous les mois pendant plusieurs années, notamment à la Maison familiale de Courbevoie (92). Les pères (ayant de très jeunes enfants en général) étaient libres d'y participer autant qu'ils le souhaitaient. La plupart venaient entre une et quatre fois, souvent à l'occasion d'une naissance, ou pour trouver une réponse à une problématique particulière. L'alimentation et le sommeil du bébé, l'éducation, la sexualité du couple, le rapport aux grands-parents, les jalousies dans la fratrie... tous les thèmes étaient bienvenus, et l'échange se faisait de façon libre, au sein d'un cadre bienveillant et confidentiel.

La société évoluant vite, les pères cherchent des réponses aux problématiques qui ne se sont pas posées dans leur propre enfance (la gestion des écrans, une nouvelle forme de paternage...).

Malgré un turn-over important, la qualité et l'intimité des échanges s'installait presque immédiatement. Avec une question que Pierre Pouzet les aides à formuler, en filigrane : quel père je veux être aujourd'hui, en référence ou en opposition à ma propre éducation ? Qu'est-ce que je souhaite transmettre ?

Seuls les pères motivés et déjà avertis se rendent à ces ateliers. L'idéal serait d'aller sensibiliser les pères les plus éloignés, directement dans les maternités. Cependant, les maternités peinent à accueillir des membres extérieurs à leurs équipes, centrées principalement sur le soin. Lorsque des pères sont accueillis, les équipes s'aventurent peu sur un terrain autre qu'obstétrique, lié aux considérations techniques sur l'accouchement. Certaines maternités, comme celle de Nanterre (92) et de Salanches (74) font exception, pour le plus grand bienfait des familles.

LES SÉJOURS PÈRES/FILS AU SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR JANUSZ KORCZAK

Le Service d'Accueil de Jour éducatif Janusz Korczak d'Apprentis d'Auteuil, financé par la Ville de Paris, a organisé en 2017 un premier séjour père-fils. Le but était de renforcer les liens entre des jeunes en difficulté et leur père qui avait du mal à se situer dans l'éducation de leur enfant. On a observé de grandes réticences des pères avant le séjour, certains ne voyant pas l'intérêt de cette démarche et refusant de venir. Mais, à force de conviction, les pères sont venus. Ce séjour a été une véritable réussite, selon les éducateurs, et a permis de (re)nouer dans la durée des liens entre les pères et leurs fils. Les relations entre les différents pères ont également été très riches.

FOCUS SUR LES CLUBS « PÈRES ET FILS RUGBY »

Des parents – à l'origine à Versailles (78), mais le dispositif s'est étendu dans d'autres villes – ont lancé en 2004 des matchs de rugby associant les pères et les fils. Ces moments d'échange entre les pères et leurs garçons, mais aussi entre les pères eux-mêmes, sont assez rares. Ils sont l'occasion de partager et de vivre des expériences qui renforcent le lien parents/enfants. Beaucoup de dispositifs de soutien à la parentalité, notamment lorsqu'il s'agit de groupes de parole, n'arrivent pas à toucher les pères et attirent une grande majorité de mères de familles. Il faut adapter l'offre aux besoins des pères et sans doute trouver des moyens de les impliquer, en passant davantage par le partage d'expériences.



Proposition 21 : mieux prendre en compte les pères dans les maternités :

→ Proposer des groupes de rencontres de futurs-pères au sein des maternités à l'image des rencontres de préparation à l'accouchement, pour aborder la question de l'identité du père, sans se restreindre aux questions techniques liées à l'accouchement. Ces groupes pourraient se poursuivre après la naissance.

→ Définir la place du père dans les maternités. Rendre systématique la possibilité pour le père de dormir avec la jeune accouchée et l'enfant durant le séjour à la maternité.

Reconstruire une alliance éducative : tous éducateurs !

Aujourd'hui, en France, on renvoie très souvent l'éducation à la seule responsabilité des parents ou des enseignants. Peu à peu, les adultes se sont interdit de poser un acte – ou même une remarque – d'ordre éducatif à un enfant qui n'est pas le leur. Au point qu'on voit parfois des petits enfants se mettre en danger dans la rue, et des adultes alentour hésiter à intervenir. La charge est lourde pour les parents, en particulier pour ceux qui élèvent seuls leurs enfants.

La réalité est que les enfants ont besoin de nombreux appuis adultes pour se construire et s'épanouir. Chacun a besoin non seulement de modèles multiples, en particulier pour nuancer les défaillances des modèles principaux, mais aussi de plusieurs figures d'attachement, afin d'équilibrer les relations. On sait comme il est difficile de s'autonomiser en tant qu'individu lorsqu'il y a eu une éducation en duo (par exemple mère-enfant) dans laquelle peu d'autres ont eu une place. Les familles souffrent de l'isolement. Comment faire face, à un ou même à deux, à tous les défis que lance l'éducation d'un enfant ?

Marc Chabant, directeur du développement d'Action Enfance, évoque l'hypothèse que si le nombre de placements ne baisse pas, malgré un recul sociétal des violences éducatives, c'est peut-être que l'isolement des familles, et l'imaginaire collectif, ont rendu les parents beaucoup plus seuls face à l'éducation de leurs enfants. Les adultes les plus démunis n'y parviennent pas. Il faudrait revaloriser l'idée que tout adulte est a priori responsable de la génération qui suit.

Le principe des cités éducatives, porté par le ministère de l'Égalité entre les territoires et le ministère de l'Éducation nationale, s'inscrit dans cette logique.

Le renforcement des alliances éducatives et la responsabilisation de tous les adultes, à l'image de ce qui a été fait en Islande avec succès pour lutter contre les pratiques déviantes des jeunes – consommation de cannabis, consommation excessive d'alcool... –, aurait sans doute un impact plus fort dans la lutte contre les violences que bien des plans de déploiement de vidéo-surveillance.



Proposition 22 : lancer une campagne de sensibilisation appelée « Tous éducateurs ! Génération responsable », qui dirait : « Tous les adultes ont une part de responsabilités à l'égard des enfants », à l'image des messages « Attentifs ensemble » qui invitent à la vigilance face aux actes de terrorisme, ou pour les violences faites aux femmes dans les transports en commun.

3. Agir pour que les institutions éducatives portent moins de violence

En l'an 2000, *Le Harcèlement moral* de Marie-France Hirigoyen alertait sur une souffrance vécue par les employés au contact de « tyrans de bureau ». Défini comme une violence psychologique exercée par un ou plusieurs professionnels sur un collègue (supérieur, subordonné ou pair), le harcèlement moral en tant que tel est sanctionné depuis la loi de 2002 dite « de modernisation sociale », qui engage la responsabilité pénale des dirigeants. Puis la question de la souffrance au travail par le biais des rapports interindividuels a fait son chemin. « *Un consensus s'est peu à peu forgé, y compris du côté des employeurs et de leurs représentants, autour de l'idée que l'organisation du travail peut elle-même être harcelante, les individus qui adoptent des comportements inadéquats étant souvent de simples rouages de mécanismes qui les dépassent. On préconise la mise en place de politique de prévention, qu'il s'agisse de prévention « primaire » – celle consistant à travailler en amont sur l'organisation et les méthodes de travail – ou secondaire – permettant aux salariés de mieux se défendre individuellement contre le stress, l'épuisement ou la violence* »¹⁰².

102. Dominique-Anne Michel, *Violence individuelle, violence de l'organisation*, dans *L'Expansion Management Review* 2011/2, n° 141.

L'idée d'une violence intrinsèque aux organisations a dépassé largement le cadre de l'entreprise. Dans le secteur social, il est devenu courant de parler de « violence institutionnelle ». En quoi consiste-t-elle ? Et comment réagir pour remettre de l'huile dans les rouages grippés qui font violence ?

Rémi Casanova¹⁰³, maître de conférences à l'Université de Lille, à la tête de l'Observatoire du Bouc Émissaire et des violences institutionnelles, distingue trois types de violences institutionnelles :

► **la violence de mission de l'institution.** Par exemple, quand un enfant est placé contre son gré.

► **la violence d'organisation de l'institution.** Par exemple, quand c'est le mode d'organisation d'un établissement scolaire, d'une maison d'enfants à caractère social qui engendre des violences pour les parties prenantes...

► **la violence qui se produit dans l'institution et qui est niée/non traitée par celle-ci.** Quand un enfant est victime de harcèlement dans l'école et que ce harcèlement n'est pas détecté et traité, alors il devient violence institutionnelle.

103. *La violence en institution. Situations critiques et significations*, Presses universitaires de Rennes, coll. Des Sociétés, Rennes, 2015.

Pédopsychiatre et président de la Fédération nationale des Écoles de Parents, Daniel Marcelli donne une image de la violence institutionnelle : « *Quand il s'agit de parler de violence chez l'enfant, j'aime évoquer cette maxime de Bertolt Brecht, dramaturge allemand du XX^e siècle : « On dit d'un fleuve dont le courant emporte tout sur son passage qu'il est violent mais on ne dit jamais rien de la violence des berges qui l'enserrent ! » Les berges symbolisent pour moi l'ensemble du contexte éducatif et socioculturel dans lequel a évolué l'enfant.* »¹⁰⁴

Bien souvent, les politiques publiques ont tendance à minimiser ces

104. Daniel Marcelli, *La violence, ça se soigne ?*, Sciences Humaines, propos recueillis par Héroïse Junier, 08/03/2017.

violences institutionnelles, notamment en matière de protection de l'enfance. Face à une violence immédiate et détectée – par exemple, un cas de maltraitance d'un enfant par ses parents –, on pense parfois qu'il suffit de placer l'enfant pour le protéger. On fait alors abstraction des autres formes de violences qu'il peut subir : par le placement en tant que tel, et pendant le placement. Une véritable protection de l'enfance est bien plus exigeante.

Les droits de l'enfant offrent un garde-fou pour protéger véritablement les enfants et s'interroger en permanence sur les violences qu'ils peuvent subir, notamment dans les prises en charge institutionnelles.

1. FAIRE CONNAÎTRE ET RESPECTER LES DROITS DE L'ENFANT, REMPART CONTRE LA VIOLENCE

« *Les droits des enfants, ce sont les devoirs des adultes* »,
Geneviève Avenard, Défenseure des droits des enfants

Quelles que soient les formes de ces violences, elles ont toutes en commun le fait de constituer une violation des Droits des enfants. Partant de ce constat, SOS Villages d'Enfants défend l'idée qu'au-delà de la nécessaire dimension procédurale pour repérer et traiter les violences faites aux enfants, l'élaboration de politiques de promotion des Droits de l'enfant à l'échelle de chaque institution ayant en charge des enfants est incontournable, en complément d'une politique étatique. En effet, un portage politique et institutionnel des Droits de l'enfant permet créer un environnement capable de satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et de respecter leurs droits.

La participation des enfants, un droit qui prévient les violences

Dans le cadre judiciaire

Quelle violence pour un enfant ou un jeune de voir que les choses les plus importantes de sa vie sont décidées sans qu'il soit consulté, par des personnes qui le connaissent à peine ?

Joao Bateka, administrateur de REPAIRS! 75¹⁰⁵, ancien enfant placé, en tant que mineur non accompagné, rappelle ainsi qu'à son arrivée d'Angola sur le sol français, il ne parlait pas la langue française. Les premières décisions judiciaires le concernant ont été prises sans qu'il ne soit écouté : de fait, le magistrat ne parlait pas sa langue et il n'avait pas d'interprète, ni d'avocat.

La Convention internationale des droits de l'enfant¹⁰⁶ reconnaît que l'expression et la participation des enfants aux décisions qui les concernent, et dans leurs différents espaces de vie, est un droit. Chaque enfant a le droit d'être entendu dans toutes les procédures qui le touchent, en fonction de son âge et de sa maturité. Ce qui est laissé à l'appréciation du juge. Ils ne sont donc pas toujours entendus.

**CHACQUE ENFANT A LE DROIT
D'ÊTRE ENTENDU DANS TOUTES
LES PROCÉDURES QUI LE
TOUCHENT, EN FONCTION DE
SON ÂGE ET DE SA MATURITÉ.**

105. ADEPAP de Paris – Association Départementale d'Entraide des Personne Accueillies à la Protection de l'Enfance.

106. La Convention internationale des droits de l'enfant, ou Convention relative aux droits de l'enfant, est un traité international adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989.



Proposition 23 : renforcer la formation des juges aux affaires familiales et des juges des enfants à l'écoute d'un témoignage d'enfant.

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (EXTRAITS)

Article 12 : Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. À cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation appropriés, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

Article 13 : L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

Article 14 : Les États parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Les États parties respectent le droit et le devoir des parents ou, le cas échéant, des représentants légaux de l'enfant, de guider celui-ci dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

Ce droit de participation est difficile à faire vivre dans la pratique, notamment dans les procédures judiciaires. Par exemple, selon les conclusions d'une étude menée dans 17 pays européens¹⁰⁷, les tribunaux compétents n'ont pris en compte les intérêts des jeunes victimes que dans la moitié des procédures consécutives à un enlèvement parental.

« Lorsque les enfants sont entendus, leur bien-être ne s'améliore pas. Cela a été une surprise pour nous », confie Hilde Demarré, Policy officer chez Child Focus. *« Ils semblent notamment mécontents de la façon dont ils sont entendus. »* Parmi les difficultés rencontrées : ils n'étaient pas préparés à cet exercice ; la méthode de travail n'était pas adaptée à leur âge ou à leur compréhension ; ils n'avaient pas l'impression que le juge était vraiment à l'écoute ou s'intéressait à ce qu'ils avaient à dire et ils n'avaient reçu aucun retour d'information sur la décision finale et le poids accordé à leur témoignage.

107. Child Focus, Missing Children Europe, les universités d'Anvers, Gênes et Gand et Centrum IKO (Pays-Bas) et MiKK e.V. (Allemagne), deux centres spécialisés en matière d'enlèvement parental, ont mené une étude conjointe sur la problématique de l'audition des enfants dans le cadre des enlèvements internationaux par un parent. Ils se sont notamment attardés sur la manière dont les juges prenaient en compte les intérêts des jeunes victimes, en analysant des jugements en la matière dans 17 pays et en examinant si les enfants avaient la possibilité d'être entendus et quel poids avait été attribué à leur opinion.

« Nous constatons que chaque enfant aux Pays-Bas se voit attribuer un tuteur qui prépare les discussions, l'accompagne et explique la décision par la suite », commente Hilde Demarré.¹⁰⁸

Le tuteur pourra également prendre le temps d'écouter les sentiments de l'enfant, et lui expliquer qu'il n'est pas responsable de la situation ni de son issue. Afin qu'il ne se sente pas coupable de choisir.

Jean-Michel Permingat¹⁰⁹, juge aux affaires familiales et vice-président du tribunal de grande instance de Marseille, insiste également sur l'importance de bien préparer les auditions en amont, lorsqu'un mineur est entendu : *« C'est un exercice très particulier, qui demande un accompagnement. »* Mais il relève aussi des ambiguïtés de ce droit à la participation et à l'expression : *« d'une part, on fait parfois peser des responsabilités très lourdes sur les épaules d'enfants déjà fragilisés. Par exemple, dans les questions liées à la garde des enfants en cas de rupture des parents, même si la parole des enfants n'est que rarement décisive en définitive, les mineurs peuvent avoir l'impression de devoir choisir entre leur père et leur mère. C'est d'autant plus problématique qu'il y a souvent une tentative de manipulation plus ou moins consciente d'un des parents. D'autre part, les jeunes en ont aussi assez de devoir répéter en permanence leur histoire à des professionnels différents – les éducateurs, les psys, les référents ASE, les avocats, les magistrats... »* Le droit à la participation signifie aussi le droit de ne pas participer.

108. Propos rapportés par Média de Bruxelles, 30 mai 2019.

109. Entretien avec l'auteur.

LES FORMATIONS AUX DROITS DE L'ENFANT

SOS Villages d'Enfants a mis en place une démarche de formation pour sensibiliser toutes ses équipes éducatives qui interviennent auprès des enfants placés aux droits de l'enfant. Les séances de formation permettent aux professionnels de se questionner sur leurs pratiques au regard des droits. Il s'agit de sortir d'une approche purement théorique pour constater qu'il y a beaucoup d'implications concrètes dans l'accompagnement des jeunes. Par exemple, on peut être partisan du droit à la non-discrimination d'un point de vue intellectuel, sans mesurer qu'inconsciemment, on développe parfois des pratiques qui excluent de facto certains jeunes, par exemple, en raison de leur handicap. L'une des originalités de cette formation est qu'elle implique aussi des jeunes, anciens de l'Aide sociale à l'Enfance, qui peuvent, en revenant sur leur parcours de vie, éclairer la réflexion des professionnels.



Proposition 24 : systématiser la formation des professionnels de l'éducation – notamment les enseignants et les éducateurs spécialisés – aux droits de l'enfant.

Dans la vie des établissements et dans la vie de la Cité

Au-delà des décisions judiciaires, la participation des jeunes et des enfants est un moyen de limiter les violences institutionnelles. En les impliquant dans la vie des établissements qu'ils fréquentent – qu'il s'agisse des établissements scolaires, de protection de l'enfance..., dans les mouvements d'éducation populaire... -, ou plus généralement dans la vie de la Cité, on les responsabilise et on leur donne l'occasion de construire un cadre plus apaisé.

**IMPLIQUER LES JEUNES
DANS LA VIE DE LA CITÉ EST
UN FACTEUR DE PAIX.**

TRAVAUX DU CONSEIL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE ET DROITS DE L'ENFANT 2018 DU HCFEA (RAPPORT ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 23 NOVEMBRE 2018)

Le Collège des enfants du Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence du Haut Conseil de la famille de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA) a été consulté dans le cadre d'une journée de rencontre le 10 novembre 2017. Il a insisté sur la prise en compte de l'opinion de l'enfant. Il considère, en effet, que lorsque les enfants sont concernés, ils ne sont pas interrogés. Et plus ils sont jeunes, moins ils sont écoutés. Il sollicite une implication directe des enfants et souhaite que le critère d'écoute des jeunes dans le cadre de l'application de leurs droits soit systématique. [...]

Le Collège des enfants met en avant le fait que l'avis et la parole des enfants sont, de manière générale, pas ou peu pris en compte, ou bien instrumentalisés. À titre d'illustration, il cite la parole de l'enfant en justice. Il s'inquiète également de la déformation de certains de ses propos. Dans les écoles, il voit peu d'associations d'élèves, et rapporte que ce sont souvent les adultes qui créent pour les enfants, *« ce qui n'est pas pareil »*. Par ailleurs, selon lui, la procédure pour créer des juniors associations est compliquée. Il faudrait la simplifier, notamment pour les démarches et les formulaires administratifs. Dans les écoles, il y a des journaux, mais pas partout. Par ailleurs, il regrette

que les journaux locaux de certaines collectivités territoriales ne prennent pas les articles ou annonces des jeunes.

Recommandations :

- ▶ Sensibiliser les adultes aux droits des enfants ;
- ▶ Développer la publication des journaux dans les établissements scolaires ;
- ▶ Ouvrir la possibilité de créer des journaux dans d'autres espaces que les écoles : les instituts médico-éducatifs, les établissements sociaux et médico-sociaux, les hôpitaux, les lieux d'activités, les villes, les quartiers, etc. ;
- ▶ Favoriser le lien entre les générations en créant des associations adultes/enfants, où les rapports s'articulent autour du projet, et non d'une hiérarchie.

Le Collège des enfants du Conseil de l'Enfance et de l'Adolescence du HCFEA considère que l'on devrait accorder la même importance aux jeunes enfants qu'aux adolescents : *« Les jeunes enfants doivent avoir les mêmes droits que les autres enfants »*.

L'ANACEJ, FAVORISER LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES À LA DÉCISION PUBLIQUE

L'Association nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes est un réseau de 400 collectivités territoriales et de 12 mouvements de jeunesse et d'éducation populaire qui vise à renforcer la participation des jeunes et des enfants à la décision publique. Elle accompagne les collectivités locales dans la mise en œuvre de cette participation à la vie publique locale et régionale des jeunes, conçue comme une « *source de socialisation, d'échanges, de paix et de solidarité* »¹¹⁰. Elle organise tous les 2 ans un congrès dédié à ces questions, propose un observatoire de la participation des jeunes, des formations pour les collectivités qui veulent mieux accompagner les projets des jeunes et des enfants.

110. Congrès de l'Anacej, octobre 1998.

« JET D'ENCRE »

L'Association nationale pour la Promotion et la Défense de la Presse d'Initiative jeunesse « Jet d'encre », se donne pour mission de soutenir le développement et la reconnaissance des journaux portés par des jeunes de 11 à 25 ans. La presse d'initiative jeunesse est un moyen pour les jeunes d'apprendre la participation au débat public, la liberté d'opinion et d'expression.

2. FAVORISER LA RELATION POUR CONTRER LA VIOLENCE DE LA SOLITUDE

La solitude est considérée à tort comme un mal touchant essentiellement les personnes âgées. En janvier 2018, 44 % des Français disaient qu'il leur arrivait de se sentir seuls. Cette proportion s'élevait à 66 % pour les moins de 35 ans¹¹¹. Ce sujet est méconnu, en particulier pour la bonne raison que les gens en parlent peu : 63 % des personnes de moins de 25 ans interrogées expriment rarement ou jamais ce sentiment de solitude. 49 % des moins de 25 ans estiment qu'il est difficile d'y remédier.

Les réseaux sociaux sont à ce titre à double tranchant : ils permettent de garder le contact (pour 76 % des sondés) ou d'en nouer de nouveaux (50 %), mais 7 personnes sur 10 admettent qu'ils réduisent les échanges dans la vie réelle. Les jeunes, et dans une moindre mesure les enfants,

111. Enquête *Les Français et la solitude* réalisée par BVA en janvier 2018 auprès de 1010 Français de 18 ans et plus.

sont particulièrement exposés à ce risque d'isolement, quand se confronter à l'autre est plus difficile dans la réalité que sur les écrans en permanence à disposition.

Alors que 89 % des jeunes 16-25 ans considèrent qu'ils peuvent compter sur leur famille en cas de difficultés¹¹², la solitude est parfois particulièrement forte pour les jeunes en situation de placement, qui vivent une rupture forte avec leur milieu familial, leur réseau d'amis et de proches... En institution, encore plus qu'ailleurs, on peut être très entouré et se sentir très seul. Pour Marc Chabant, directeur du développement d'Action Enfance, cette solitude institutionnelle se résume à une formule éloquente, le besoin légitime non satisfait de « *compter pour quelqu'un, pouvoir compter sur quelqu'un* ».

Le jeune habitué à vivre des transactions personnelles uniquement avec des adultes payés pour le faire ne développe pas les mêmes compétences (pourtant indispensables à la vie en société, à toute vie humaine) que les autres.

L'absence de capital social est l'une des principales inégalités pour les jeunes. Comment faire quand on n'a personne sur qui s'appuyer en cas de coup dur ? C'est une des raisons qui expliquent qu'une partie des jeunes sortant des dispositifs de l'ASE à 18 ans se retrouvent à la rue. Selon l'Insee, en 2012, 23 % des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas pour

les sans domicile fixe, étaient des sortants de l'Aide sociale à l'Enfance.

Le problème concret des jeunes « seuls au monde » n'est pas unique. Il existe aussi une autre difficulté, plus profonde, celle de manquer de certaines expériences humaines essentielles, celles que l'on vit essentiellement auprès d'intimes, et pas de professionnels. Deux sujets apparaissent particulièrement délicats : la vie affective et sexuelle, et la vie intérieure et spirituelle.

Dans un foyer de l'ASE, les adultes sont des professionnels. Les enfants ont peu d'occasions de voir des adultes s'aimer, comme dans une famille. Une jeune fille qui tombe amoureuse et se confie à son éducatrice a des chances d'entendre parler de l'aspect santé des relations sexuelles, et même psychologiques dans le meilleur des cas. Mais est-ce qu'elle entendra une femme lui donner son témoignage personnel, ce qu'elle pense de l'amour, son ressenti et son opinion sur les premières relations intimes ? Probablement pas. Il peut être ensuite difficile pour un jeune de se faire une idée personnelle, sans s'être confronté à celle des autres. Il en est de même pour la vie spirituelle, encore plus

**66 % DES MOINS DE 35 ANS
DISENT QU'IL LEUR ARRIVE
DE SE SENTIR SEUL
(+22 POINTS) PAR RAPPORT À
LA MOYENNE DES FRANÇAIS.**

¹¹². Baromètre Jeunesse&Confiance 2018, OpinionWay pour VersLeHaut.

taboue, et teintée du devoir de réserve auquel se tiennent les professionnels, même s'ils ne sont pas tenus à la même exigence de neutralité que les agents de l'État. Si un adolescent demande à son éducateur « *Où on va, après la mort ?* », quelle réponse s'autorisera-t-il à lui donner ? Le vide créé cherchera à se remplir d'une façon ou d'une autre. Des jeunes sans repères spirituels (à intérioriser ou à démolir) font des cibles choisies pour les extrémismes. On s'est d'ailleurs aperçu que plusieurs des jeunes radicalisés ayant perpétré des attentats terroristes ces dernières années étaient issus de la protection de l'enfance : Mohammed Merah, Mehdi Nemmouche, les frères Kouachi, Hayat Boumeddiene (femme de Coulibali)...

Comme le souligne une étude sur la négligence envers les enfants : « *les enfants négligés nécessitent (...) des actions sociales et éducatives pour leur offrir des contextes normatifs à l'intérieur desquels ils ont l'occasion de vivre, comme n'importe quel autre enfant, des expériences alternatives et complémentaires.* »¹¹³ Ces enfants ont donc besoin de développer des relations avec des adultes amis, qui n'auront pas de posture professionnelles, et pour lesquels ils compteront.

Ce qui est en jeu, c'est la nature de la relation entre les jeunes et les adultes qui s'engagent à leurs côtés. Historiquement, on a demandé aux enseignants et aux travailleurs sociaux de mettre de côté leur « affect » pour garder une approche

« professionnelle », voire technique. Les affaires de pédophilie ont renforcé cette exigence, en mettant l'accent sur la nécessité pour les professionnels de garder une « juste distance » avec les enfants dont ils ont la charge. Pourtant, dans le même temps, les travaux récents insistent sur l'importance de la dimension affective dans la réussite des jeunes : Maël Virat, chercheur en psychologie à l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), a par exemple fait sa thèse sur ce sujet et vient de publier le fruit de ses travaux dans un ouvrage « *Quand les profs aiment les élèves – Psychologie de la relation éducative* »¹¹⁴. Cela fait écho à une intuition que Don Bosco répétait aux éducateurs il y a bien longtemps : « *il ne suffit pas d'aimer les jeunes, il faut aussi qu'ils se sachent aimés* ».

IL NE SUFFIT PAS D'AIMER LES JEUNES, IL FAUT AUSSI QU'ILS SE SACHENT AIMÉS.

Dans cette perspective, il s'agit alors de trouver « la juste proximité » avec les jeunes. Cela demande en retour une grande maîtrise de soi, de ses émotions, de son affectivité. Surtout dans un temps où l'affection d'un adulte pour un jeune est facilement suspecte. Mais c'est libérateur pour beaucoup d'enseignants ou d'éducateurs spécialisés qui trouvaient bien étrange qu'on leur demande ainsi de nier toute dimension affective dans leur métier, alors que l'important est en fait de savoir la canaliser.

113. Bulletin de psychologie *Vers une théorie écosystémique de la négligence envers les enfants*, 2006.

114. Chez Odile Jacob, 2019.

PARTIR EN VACANCES DANS UNE AUTRE FAMILLE À LA CAMPAGNE !

L'association Colombant a fait partir en vacances 200 000 enfants depuis 1906 ! Elle propose une formule de vacances avantageuse et adaptée à des enfants qui vivent en collectivité toute l'année ou qui vivent au sein d'une structure familiale compliquée. Leur but est d'offrir des temps de vacances aux enfants de 3 à 11 ans au sein d'une famille. Ainsi, durant les vacances scolaires, des enfants sont confiés à près de 250 « familles de vacances » réparties dans toute la France à la campagne. Ces familles bénévoles (avec un remboursement des frais), sont recrutées selon des critères d'évaluation précis et en fonction d'un projet pédagogique, et bénéficient d'une formation assurée par l'association.

Les enfants profitent du dépaysement de la ville à la campagne et de la sérénité offerte dans un cadre familial apaisé. Les familles soulignent le bonheur de voir s'épanouir un enfant, et cette rencontre est souvent le début d'une belle histoire d'amitié.

LE DÉVELOPPEMENT DU BÉNÉVOLAT AU SEIN D'APPRENTIS D'AUTEUIL : L'ENGAGEMENT DÉSINTÉRESSÉ, UNE PREUVE QUI COMPTE AUX YEUX DES JEUNES

Apprentis d'Auteuil développe depuis plusieurs années une politique volontariste d'appels au bénévolat. 5 700 bénévoles dont 1 400 réguliers apportent leur concours à la fondation. Le recours au bénévolat s'explique par une volonté d'améliorer l'accompagnement des jeunes, en développant des dispositifs de soutien scolaire, des ateliers divers..., en complément des prestations financées par les pouvoirs publics ou par les bienfaiteurs. Mais le bénévolat est aussi un signe important pour les jeunes accompagnés. Beaucoup d'entre eux souffrent d'un manque de confiance en eux ainsi que de ruptures sociales et

familiales. Que des personnes s'engagent gratuitement pour eux, c'est la preuve qu'ils ont de la valeur, qu'ils comptent pour les autres ! Les jeunes peuvent parfois dire aux éducateurs spécialisés : « *si vous me dites ça, c'est parce que c'est votre métier et que vous êtes payés pour...* ». Quand un bénévole s'engage de façon désintéressée pour eux, cela peut changer leur perception.

L'une des conditions de ce bénévolat est donc qu'il se fasse avec un engagement d'une certaine durée, pour éviter de vivre une rupture supplémentaire aux jeunes concernés.

Pour un enfant placé en foyer, il n'est pas évident de tisser des liens d'amitié avec les autres enfants de leur âge hors du foyer. Beaucoup d'enfants en situation de placement sont gênés d'évoquer leur situation personnelle à l'extérieur, inversement, des enfants extérieurs peuvent ne pas oser venir dans le foyer. Par ailleurs, étant déjà entourés d'autres jeunes en institution, les jeunes placés ne font pas forcément la démarche d'aller chez les autres.



Proposition 25 : donner une véritable consistance éducative au « projet pour l'enfant » obligatoire en protection de l'enfance.

Et surtout, il est plus compliqué pour ces enfants d'aller chez les amis de l'école – par exemple pour y passer la nuit – car le régime d'autorisation peut être complexe pour les enfants en protection de l'enfance.

Il faut d'abord distinguer les actes usuels (ceux qui n'engagent pas l'avenir de l'enfant ou ses droits fondamentaux, ou bien reconduisent une pratique antérieure) et les actes non-usuels. Quand le juge confie l'enfant à l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) et que les parents restent titulaires de l'autorité parentale, l'autorisation de ces derniers est nécessaire pour ce qui relève des actes non-usuels. S'agissant des actes usuels, les services départementaux de l'ASE doivent fixer les situations pour lesquelles les parents sont informés, mais aussi la liste des actes usuels pour lesquels le foyer qui accueille l'enfant au quotidien doit en

référer à l'ASE du département. Cela varie d'un enfant à l'autre, selon le projet de l'enfant rédigé en début de placement.

Pour une invitation comme pour toute autre demande, les éducateurs doivent vérifier qui prend la décision d'accepter ou non.

Anxieux à l'idée d'assumer une responsabilité qui pourrait mal tourner, les éducateurs ou les services de l'ASE hésitent parfois à accorder des autorisations. La situation est rendue plus complexe encore par le fait que les pratiques divergent d'un territoire à l'autre, d'un enfant à l'autre.

Ainsi obtenir l'autorisation pour une invitation spontanée peut prendre du temps. Pour ne pas se confronter à cet échec ni à avoir à expliquer leur situation aux autres, certains enfants refusent systématiquement les invita-



Proposition 26 : s'assurer que les cadres de la protection de l'enfance disposent d'une formation solide dans le champ éducatif, à travers un référentiel national qui s'imposerait aux départements.

tions. Cela renforce l'énigme flottant autour des enfants « placés », et ferme tout un pan de sociabilité qui serait pourtant indispensable.

En 2018, la Direction générale de la Cohésion sociale (DGCS) du ministère

des Affaires sociales a édité un guide pour aider les services départementaux de l'ASE dans leur discernement : *L'exercice des actes relevant de l'autorité parentale pour les enfants confiés à l'Aide sociale à l'Enfance*. Il est notamment recommandé par la DGCS de bien remplir « le projet pour l'enfant », qui permettrait ensuite de faciliter les prises de décision. Hélas, dans les faits, ce « projet pour l'enfant » n'est parfois qu'un document administratif rempli rapidement, sans véritable portée éducative.

Jean-Michel Permingeat, qui a été directeur de l'Enfance du département du Var, avant de devenir vice-président du TGI de Marseille, considère qu'une partie de la difficulté réside dans le manque de formation des cadres de la protection de l'enfance dans les départements. Fonctionnaires territoriaux, ils peuvent passer d'une direction à l'autre au fil de leur carrière et n'ont pas toujours une grande connaissance des enjeux éducatifs. Ils peuvent alors avoir tendance à minimiser la prise de risque et à s'en tenir à une logique administrative protectrice pour eux.

3. A L'ÉCOLE, RECONNAÎTRE LA VIOLENCE ET AGIR CONTRE TOUTES SES FORMES

La violence scolaire n'est pas un phénomène rare, mais elle touche particulièrement certains établissements difficiles.

Une note de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance du ministère de

l'Éducation nationale¹¹⁵ montre que « *les établissements publics du second degré signalent en moyenne 12,4 incidents pour 1 000 élèves en 2014-2015* ». Ce chiffre est à mettre en rapport avec les faits recensés dans les lycées professionnels : 25 incidents pour 1 000 élèves en 2013-2014.

Dans près de 80 % des cas, il s'agit d'atteintes aux personnes. 42 % des faits sont des violences verbales, dont la moitié vise des enseignants. Les violences physiques ont davantage lieu entre élèves. Il faut noter la concentration très forte des violences dans quelques établissements : « *5 % des établissements déclarent 24 % de l'ensemble des faits, soit autant que les 70 % d'établissements les moins touchés par la violence* ». Dans trois quarts des cas, les auteurs des actes de violence sont des garçons. Parmi les sanctions en cas de violence, l'exclusion est un dernier recours, mais elle est souvent employée, faute d'une bonne connaissance et mise en pratique de l'échelle des punitions scolaires et sanctions disciplinaires prévues par une circulaire ministérielle du 11 juillet 2000.

Qu'appelle-t-on « violence institutionnelle » à l'école ?¹¹⁶

L'école peut devenir un lieu violent pour les enfants pour différentes raisons : l'institution et ses exigences et la pression du groupe, le comportement de certains élèves et celui de

115. Note d'information de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), n° 49, décembre 2015 (disponible sur le site internet du ministère : education.gouv.fr).

116. D'après *La violence à l'école*, de Marie-Jeanne Truchaud, Eyrolles 2016.

certaines enseignantes, et les attentes excessives des adultes sur les résultats.

Pour ne parler que des aspects institutionnels, soulignons d'abord que ce qui est imposé aux enfants serait intenable pour la plupart des adultes : rester toute la journée assis à écouter attentivement une personne sur des sujets qui ne les intéressent pas forcément, sans pouvoir se lever, bâiller ou demander quelque chose à son voisin, sous peine de punitions, être évalué en permanence, sans droit de réplique...

C'est d'autant plus vrai que l'enfant est naturellement curieux, qu'il aime apprendre et réussir, oser, expérimenter, et jouer bien sûr. L'étude de la « dynamique de groupe » nous éclaire sur le fonctionnement d'une classe. Un groupe est constitué en vue d'un objectif commun. On y retrouve des forces de production (acquiescer un programme), de régulation (maintenir une ambiance de groupe) et de dissension (des besoins individuels divergents). L'objectif n'est pas toujours partagé, c'est le cas des enfants, qui n'ont pas le choix d'aller ou non à l'école. Dans une classe nombreuse, les occasions de dissociation se multiplient, les besoins individuels de chaque enfant sont alors malmenés. Il n'y a qu'à voir comme les enfants se défoulent en sortant en récréation, du moins ceux qui vont bien.

Les petits Français aiment moins l'école que les autres

Même si les enquêtes montrent que, dans la grande majorité, les collégiens se sentent bien à l'école, à la question de savoir si les élèves aiment l'école, la France arrivait à la 20^e place sur 25 selon l'enquête publiée par l'OCDE en 2009. D'autres études soulignent le manque de bien-être à l'école : par exemple, les élèves avec un stress élevé lors des devoirs de mathématiques sont 7 % en Finlande et 53 % en France. C'est pourtant un sujet qui mobilise les familles : 78,1 % des parents veulent activement améliorer le bien-être de leur enfant à l'école¹¹⁷.

**LA PHOBIE SCOLAIRE
CONCERNERAIT 5 % DES
MOTIFS DE CONSULTATION
EN PÉDOPSYCHIATRIE.**

Certains enfants sont en souffrance lorsqu'ils sont en échec scolaire, qui s'accompagne souvent d'une baisse d'estime de soi, et de troubles du comportement qui peuvent mener à des punitions, des exclusions, et jusqu'à des poly-exclusions et un décrochage scolaire.

117. Selon l'enquête de la FCPE réalisée en juin 2017 auprès de 7 000 familles.

Parfois, c'est la recherche de performance à tout prix qui fait violence, lorsqu'elle s'accompagne d'anxiété, par exemple. Plus grave, la phobie scolaire concernerait plus de 1 % des enfants d'âge scolaire et 5 % des motifs de consultation en pédopsychiatrie selon l'Association française de Promotion de la Santé dans l'Environnement scolaire et universitaire (Afpssu). Elle entraîne des ruptures de parcours qui mènent à l'échec scolaire.

Enfants peu adaptés à l'école ou école peu adaptée aux enfants ?

Beaucoup d'enfants ne correspondent pas au « profil » demandé par l'école : en retard, précoces, agités, handicapés... Selon le vocabulaire parfois utilisé, ils ne sont pas « scolaires ».

L'école est restée très semblable à ce qu'elle était il y a quelques décennies alors que les enfants grandissent dans un univers très différent. La société a profondément changé depuis cinquante ans. Or, on a conçu l'instruction pour l'enfant d'après-guerre. Maintenant, bien souvent, les deux parents travaillent, l'enfant participe à toutes les décisions familiales, obtient des réponses sur Internet, et passe plusieurs heures par jour sur un écran. De plus en plus d'enfants sont marqués par des ruptures familiales et la concentration de l'immigration dans certains quartiers, et donc dans certains établissements scolaires est un défi supplémentaire.

On voulait donner à chaque enfant les mêmes choses (âge égal, temps égal, quantité de savoir égale), pour

lui donner les mêmes chances. Or les enfants n'ayant ni les mêmes aspirations ni le même environnement, ce principe est devenu inégalitaire. On demande à l'enseignant de compenser ces différences au sein de la classe, ce qui est très difficile. Les parents qui le peuvent font le tampon, avec des aides extérieures. Finalement, la France est l'un des pays de l'OCDE où le milieu social d'origine est le plus déterminant quant au parcours scolaire. Par exemple, en France, près de 40 % des enfants de milieu populaire sont peu performants en mathématiques contre seulement 5 % des enfants favorisés.

Plusieurs axes ont été explorés pour faire repartir « l'ascenseur social » qu'était l'école : repenser le travail à la maison, les lieux pour travailler, les rythmes scolaires, l'âge d'entrée à l'école... Que pouvons-nous proposer encore ?

D'autres leviers plus profonds pourraient être explorés, comme l'estime de soi à remettre au cœur du système afin de rendre de l'ambition à chaque enfant, d'où qu'il vienne ; le positionnement de l'autorité, vécue de façon différente selon les cultures dont nous sommes issus, l'apprentissage de la relation qui est la compétence la plus valorisée dans la société, alors qu'il est peu abordé à l'école, etc.

700 000 ÉLÈVES SONT VICTIMES DE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

La question pourrait se résumer ainsi : comment pourrions-nous accueillir pleinement les enfants, par nature différents les uns des autres, au sein d'une même classe ?

Le harcèlement scolaire, enfin une priorité

On a beaucoup relayé ces dernières années le problème du harcèlement scolaire. Les médias semblent avoir découvert, atterrés, l'ampleur du problème. FranceInfo titrait, le 8 novembre 2018 : « *Harcèlement scolaire : les chiffres qui font froid dans le dos. En France, quelque 700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire, dont la moitié de manière sévère* ».

Les bagarres et autres règlements de comptes ont toujours existé dans les cours de récréation. « La Guerre des boutons »¹¹⁸ n'était pas tendre... Mais le phénomène semble prendre une nouvelle ampleur. 12 % des élèves de cycle 3 ont été victimes de harcèlement scolaire¹¹⁹. 6 % des collégiens ont déjà été absents plus de 5 jours du fait de violences à l'école¹²⁰. Si le harcèlement classique a un peu diminué, le cyber-harcèlement lui

est en croissance préoccupante : 9 % des collégiens en ont souffert en 2018 contre 4,5 % en 2015¹²¹. Comme le rappelle Thomas Rohmer, de l'Observatoire de la Parentalité et du Numérique (OPEN), bien souvent, le cyber-harcèlement n'existe pas en soi : il est le prolongement et l'amplification d'un harcèlement « dans la vraie vie » qui le précède. Ces actes mènent à une souffrance aiguë, qui peut pousser à des gestes fatals : une enquête de l'Unicef¹²² signale qu'un adolescent harcelé sur quatre déclarait avoir pensé au suicide.

Soulignons que les filles sont deux fois plus harcelées que les garçons, toujours selon l'enquête de l'Unicef. Comme pour les autres formes de harcèlement dans la société, les langues se sont-elles déliées ? Ou bien le phénomène a-t-il pris de l'ampleur ? Et si c'est le cas, pourquoi ?

Est-ce parce que les enfants continuent à être tourmentés en dehors de l'école, 24h sur 24 à travers les réseaux sociaux qu'ils utilisent de plus en plus tôt¹²³ ? Est-ce parce que le soutien familial est parfois moins présent, laissant plus démunis les enfants ?

Comme l'exprime Marie-Jeanne Trouchaud, si la violence à l'école concerne surtout le collège, elle prend racine beaucoup plus tôt. « *Elle peut aussi être féroce, qu'elle*

121. Selon le ministre de l'Éducation nationale.

122. Consultation nationale des 6-18 ans, Unicef, 9 novembre 2018.

123. Selon l'agence de communication digitale Heaven, en 2017, « 62 % des enfants de 12 ans (soit l'âge de l'entrée en cinquième) et 45,7 % des enfants de 11 ans (entrée en sixième) possèdent au moins un compte sur un réseau social. Et le temps qu'ils y passent augmente d'année en année : de 5h25 par semaine en 2015 chez les 7 - 12 ans, la consommation internet est passée à 6h10 en 2017 ».

118. Louis Pergaud, 1912.

119. E. Debarieux, *Observatoire de la violence à l'école*, Unicef, France, 2010.

120. Note d'information n° 17, de la DEPP du ministère de l'Éducation nationale, décembre 2017.

soit violence psychologique ou physique ». Ce qui est violent ? Découvrir le comportement violent des plus grands, les défis parfois très dangereux, l'exclusion - « *si tu es amie avec elle, je ne te parle plus* » –, l'humiliation, parfois à travers la diffusion d'images dégradantes, les menaces, les injures, les coups, le racket, les violences sexuelles...

Pour les adultes, le problème, c'est de savoir repérer le harcèlement. Car les enfants n'osent pas se confier.

Or, les adultes ont parfois du mal à déceler les signaux d'alerte d'un jeune qui est harcelé. On considère comme habituel d'avoir des coups de blues à l'adolescence. Pourtant, une observation attentive de signaux tels que les troubles du sommeil, l'irritabilité, les scarifications, les chutes de résultats, les somatisations, la passivité... permettra souvent d'éviter des drames. Dans ce cas comme dans tous les autres, savoir parler à son enfant et surtout l'écouter est la clef.

DES ÉLÈVES AMBASSADEURS CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

Il y a trois ans, un épisode de harcèlement a mobilisé les élèves du lycée professionnel Louis-Lumière de Chelles (77) : réalisation d'un film, participation à un concours d'affiches, rédaction de textes et de chansons... Cette mobilisation a conduit à nommer des « ambassadeurs ».

16 élèves volontaires ont été formés par la Maison du droit et de la justice de Chelles et des équipes mobiles de sécurité dépêchées par le rectorat. Ils interviennent chaque année une heure dans chaque classe de seconde : ils proposent par exemple des courts-métrages suivis d'un débat...

Leur ambition est d'encourager les élèves à parler, avant que ces mécanismes ne s'installent. L'action des ambassadeurs est efficace. En trois ans, seuls trois cas ont nécessité le déclenchement d'une procédure conduite par l'infirmière scolaire, « référente harcèlement » au sein du lycée : « *À chaque fois, avec l'aval de la victime, nous avons misé – de manière efficace – sur la médiation et le dialogue avec les parents, sans mobiliser l'arsenal des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion* ».

Les ambassadeurs sont même intervenus à la demande d'un collège voisin qui connaissait une situation de harcèlement. Un professeur raconte : « *Au début, personne ne parlait. Alors, on a demandé aux adultes de sortir... Nous avons un peu hésité, puis on les a laissés seuls dans la salle. Et ils se sont montrés à la hauteur de notre confiance* ». Dès la récréation, les harceleurs sont spontanément allés s'excuser auprès de leur victime. Le proviseur du collège fait le constat que « *la parole des pairs porte souvent plus que celle des adultes* ».¹²⁴

124. Denis Peiron, *La Croix*, 05/11/2015.

LE COURT-MÉTRAGE « OSEZ... : LE HARCÈLEMENT » VU DE L'INTÉRIEUR

Les collégiens du collège Lamartine de Cambrai (59) ont réalisé un court-métrage contre le harcèlement à l'école : « Osez... ». Ils ont été aidés par le réalisateur Maxime Dubuisson. Les enfants ont parfois joué leur propre rôle, comme Adélaïde, l'adolescente harcelée. Les collégiens se sont impliqués, et ont compris de l'intérieur les conséquences de leur comportement. Comme en témoigne un garçon : « *J'étais harceleur, et quand j'ai fait ce film j'ai compris que c'était mal de se mettre tous les jours sur une personne qui n'a rien fait, de l'embêter.* »¹²⁵ Ils ont remporté le Prix de l'éducation citoyenne 2019.

125. Reportage par FranceInfo, vidéo, 8 juin 2019.

LE « 3020 », UN NUMÉRO POUR LES ÉLÈVES, LES PARENTS ET LES PROFESSIONNELS

La FCPE, fédération de parents d'élèves, a longtemps milité pour obtenir de l'État un numéro gratuit, afin que les élèves ou les familles puissent parler d'un harcèlement subi. Depuis 2015, chacun peut appeler le « 3020 » de façon anonyme. Il y reçoit de l'écoute et des conseils. Ce concept a été porté par l'École des Parents et des éducateurs.

LE PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »

Ce prix est organisé par le ministère chargé de l'Éducation nationale avec le soutien de la Mutuelle MAE. Il a pour objectif de donner la parole aux jeunes des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires pour qu'ils s'expriment collectivement sur le harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo, qui serviront de support de communication au projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement. En 2019, plus de 40 000 élèves et plus de 1 900 membres du personnel scolaire de toutes les académies ont participé à la 6^e édition de ce prix. Au total, plus de 1 330 projets, affiches et vidéos marquantes, accompagnées de plans de prévention des violences ont été réalisés cette année dans toute la France, métropole et Outre-mer.

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE **3020** Service & appel gratuits

Coûtant au tarif au standard de 0,16 à 0,18 (hors frais pour service)

LES CENTRES « RELIER »

Le projet est porté par Daniel Jasmin, père de famille confronté à la question du harcèlement de l'un de ses enfants. Il s'agit de créer des centres d'accueil temporaires pour les jeunes victimes de harcèlement scolaire, afin qu'ils puissent reprendre pied, avec un accompagnement éducatif, académique, psychologique..., avant de pouvoir retourner en cours dans un établissement classique. Ces centres ont vocation à travailler en partenariat avec les collectivités locales et les établissements scolaires pour assurer, autant que possible, une continuité dans l'accompagnement des jeunes concernés.

Quand l'élève souffre par le maître

Le harcèlement entre enfants est largement relayé par les médias, et commence à être pris en charge dans les établissements, même si l'ampleur de la tâche est telle qu'on est loin d'en voir le bout. Aujourd'hui ce fléau ne souffre plus du tabou qui pèse sur une autre forme de violence : quand un enseignant s'acharne sur un élève. Bien des enfants l'affirment à la légère, lorsqu'ils ne sont pas satisfaits de leurs résultats, mais parfois la situation est réellement compliquée. Difficile de démêler l'autorité de l'abus de pouvoir, et les familles n'ont souvent comme repère que la souffrance exprimée par l'enfant. Même en présence d'éléments objectifs accablants pour l'adulte, le chef d'établissement ne prendra quasiment jamais le risque de s'opposer à un membre de l'équipe éducative, et laissera les familles gérer seules cette difficulté, et quitter l'établissement si elles en ont la possibilité.

Marie-Jeanne Trouchaud¹²⁶, qui a étudié les ressorts de la souffrance à l'école, identifie plusieurs violences liées au comportement des enseignants : « *le regard négatif* » appuyé par l'expérience de Rosenthal¹²⁷ (les a priori influencent fortement la réussite de l'élève, en positif comme en négatif), « *les punitions disproportionnées et qui n'ont aucun sens* » (l'enfant se sent en guerre, prisonnier d'un enseignant voulant se venger du désagrément qu'il subit), « *les injustices* » (le manque de temps amène l'enseignant à exercer la discipline d'une façon aveugle et parfois inégale entre les enfants), « *les décisions arbitraires* » (aucun lieu pour contester ou pour se faire entendre), « *les humiliations* » (le bonnet d'âne a disparu, mais pas les « *étiquettes assassines* » et autres phrases ou mimiques méprisantes), le « *peut mieux faire* » qui ignore tout des conditions réelles et psychologiques de l'enfant, et qui oublie que tout un chacun peut évidemment mieux faire, c'est même le chemin de la condition humaine.

126. Marie-Jeanne Trouchaud est thérapeute et conférencière, après avoir été enseignante et formatrice en relations humaines. Elle a écrit, entre autre, *La violence à l'école, déceler et comprendre la souffrance de l'enfant et de l'adolescent pour mieux le protéger*, Eyrolles, 2016.

127. Voir page suivante.

**IL EST PARFOIS DIFFICILE
DE DÉMÊLER L'AUTORITÉ DE
L'ABUS DE POUVOIR.**

L'EXPÉRIENCE DE ROSENTHAL ET JACOBSON : LA PROPHÉTIE AUTORÉVÉLATRICE

En 1971, les auteurs Rosenthal et Jacobson sont partis de l'hypothèse suivante : la perception que l'on a d'autrui induit des attentes et une attitude plus ou moins positive envers ce dernier. Ces attentes se trouveraient confirmées par la suite non seulement au niveau des jugements mais aussi au niveau du comportement d'autrui (la personne visée rejoint ce que l'on pense d'elle).

En début d'année, les auteurs ont désigné aux professeurs certains élèves comme étant précoces, à la suite d'un pré-test. En fait ces élèves ont été pris au hasard, certains étaient doués, d'autres moyens ou mauvais.

Au début du troisième trimestre, les auteurs ont fait passer de nouveau le test de performance aux enfants (post-test) puis ont mesuré la différence de performance entre pré-et post test.

Ils ont constaté que :

- ▶ tous les élèves présentés comme précoces avaient progressé significativement, qu'ils aient eu un mauvais résultat, ou un bon, au premier test ;
- ▶ des relations préférentielles s'étaient installées entre ces élèves et les enseignants ;
- ▶ les enfants dits précoces avaient eu un rôle plus important dans des tâches de communication comme par exemple garder la classe, gérer les activités, etc. ;
- ▶ les résultats de ces élèves s'étaient homogénéisés : lorsque les élèves censés être précoces faisaient des erreurs, celles-ci étaient minorées par les enseignants !

Pour étayer leurs résultats, Rosenthal et Jacobson ont fait passer un test de Q.I. aux enfants 4, 8 et 20 mois après le début de l'expérience. Les enfants du groupe « à potentiel » ont obtenu un Q.I. plus élevé que les autres enfants. L'écart (10 à 15 points) s'est maintenu dans le temps.

LA QUESTION DES PUNITIONS, PAR ÉRIC DEBARBIEUX¹²⁸

Les enquêtes d'Éric Debarbieux ont montré que 12 % des élèves sont punis 3 ou 4 fois dans l'année, 16 % plus de 4 fois à l'école primaire. Les deux tiers des collégiens sont punis au moins une fois. La privation de récréation reste la punition la plus répandue (28 %), ainsi que les lignes (16 %), qui

se poursuivent au collège (20 %) tout comme les punitions collectives (7 %). L'exclusion temporaire concerne 8 % des punitions. Dans les collèges de l'éducation prioritaire, 45 % des élèves jugent les punitions injustes ou très injustes. Éric Debarbieux montre également comment les punitions peuvent encourager les transgressions plus qu'elles ne les découragent, et comment l'étiquette du « mauvais élève » reste à peu près indécollable.

128. D'après « L'Impasse de la punition à l'école. Des solutions alternatives en classe ». Armand Colin. 2018. ISBN 978-2-200-62214-5.

La phobie scolaire

Selon le pédopsychiatre Julian de Ajurriaguerra : « *Il s'agit d'enfants, qui pour des raisons irrationnelles, refusent d'aller à l'école et résistent avec des réactions d'anxiété très vives ou de panique quand on essaie de les y forcer* ».

COMMENT SE RÉINSÉRER EN MILIEU SCOLAIRE ? L'EXEMPLE DE LA « MAISON DE SOLENN »

« Ces enfants ou adolescents, alors qu'ils souhaitent apprendre, ressentent une angoisse très forte vis-à-vis de l'école et de leur environnement scolaire. La phobie scolaire se manifeste par des symptômes physiques, des plaintes somatiques, des troubles progressifs, une stratégie d'évitement, un renoncement à penser chez l'adolescent. Elle a des conséquences sociales avec la sortie du cursus scolaire sans diplôme.

Le traitement repose sur un projet individualisé et pluridisciplinaire qui consiste en une évaluation psy, pédiatrique, scolaire et familiale. La prise en charge se fait en majorité en ambulatoire, l'hospitalisation dure un à deux mois ou est séquentielle. Un travail de coordination très important est mis en place entre les différents acteurs : parents, enseignants, pédopsychiatre, pédiatre, médecin scolaire, IDE scolaire... Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est élaboré. La rescolarisation se fait à partir des compétences et des notes. Les différentes situations cliniques sont prises en compte : hospitalisation, hospitalisation à domicile, hospitalisation de jour, prise en charge

institutionnelle à long terme... Enfin, la temporalité est intégrée dans ce processus.

Suivi d'une cohorte de jeunes en hôpital de jour à la Maison de Solenn : une étude a été réalisée entre octobre et septembre 2015 sur une population de 87 adolescents de 13 à 17 ans dont 84, 9 % présentaient un refus scolaire anxieux (RSA) : 83,9 % des ados ont quitté l'hôpital de jour après un traitement de 9 mois. 64 % d'entre eux ont repris une scolarité « en milieu ordinaire », 26 % dans un dispositif soins-études. »¹²⁹

129. Selon le Professeur Marie-Rose Moro, psychiatre d'enfants et d'adolescents, psychanalyste, docteur en médecine et sciences humaines, chef de service à la Maison des Adolescents de Cochin, Maison de Solenn AP-HP.



Proposition 27 : reconnaître officiellement les Troubles Anxieux Scolaires comme un handicap fortement invalidant et que soient portées par l'Éducation nationale

→ un développement des plates-formes de remobilisation scolaire, des centres d'accueil temporaires pour les victimes de harcèlement scolaire.

→ une adaptation et un allègement des dispositifs de contrôles et de sanctions liés à l'instruction à la maison (seule option pour ces enfants-là).

Quand les enseignants sont victimes de violences

17 % des enseignants déclaraient avoir été victimes de comportements hostiles de manière répétée (« violence psychologique au travail ») au cours des deux premiers trimestres de l'année scolaire 2012-2013, et 40 % d'en avoir été témoins¹³⁰.

À partir d'une enquête auprès des enseignants, Fabien Gilbert et Marie-Noël Vercambre-Jacquot¹³¹ mettent en avant plusieurs facteurs associés à un risque plus élevé d'être victime de violences parmi les enseignants : être une femme, être célibataire sans enfant, enseigner dans des locaux en mauvais état...

D'autres facteurs sont associés à un risque plus élevé d'être témoin de violences : enseigner au collège, enseigner dans des locaux en mauvais état, enseigner à des élèves d'origine sociale peu favorisée, enseigner dans une grande ville ou en banlieue.

Le nombre d'incidents dénoncés par les enseignants a augmenté de 7 % l'an dernier, passant à 4 883 dossiers ouverts en protection juridique professionnelle¹³². Il s'agit « d'incivilités, menaces et insultes, proférées par les élèves mais aussi par leurs parents ». Un baromètre du climat scolaire piloté par la FAS (Fédération des Autonomes

130. Dans l'enquête nationale *Qualité de vie des enseignants*, mise en œuvre par la fondation d'entreprise MGEN, en lien avec la DEPP du ministère de l'Éducation nationale – entre avril et juillet 2013.

131. *Violence à l'école, violence au travail, Le cas des enseignants.*

132. Le 31 mars 2019.

de Solidarité Laïque) souligne une nouvelle tendance des familles à « se faire justice elles-mêmes » : « *L'avis du conseil de classe ne convient pas ? Un père mécontent va désormais attendre le professeur principal à la sortie du collège, il ne prend plus rendez-vous avec le chef d'établissement* ».

L'Unaf a publié une étude menée par le sociologue Benjamin Moignard, membre de l'Observatoire International de la Violence à l'École, qui souligne une absence de dégradation depuis 1990. Le phénomène se concentrerait sur 10 % des établissements, tandis que 85 % des élèves seraient satisfaits du climat scolaire de leur établissement.

Des actes très médiatisés, comme la menace d'un professeur par un de ses élèves armé d'un pistolet (factice mais bien imité) a impressionné la France en octobre dernier. Ce comportement d'une violence inouïe est inacceptable. Tous les jours, des enseignants font face à la violence d'adolescents qui ne trouvent pas toujours d'autres adultes pour tester les limites de l'autorité ni exprimer leur mal-être.

Sur le plan personnel, c'est l'un des défis les plus douloureux à vivre pour les enseignants. Les réponses immédiates doivent être à la hauteur des enjeux et de la détresse des enseignants. Cette vague a eu le mérite de réveiller dans le débat public le besoin urgent de traiter le problème de la violence à l'école. Mais chacun sait que les racines sont profondes, et que sanctionner un symptôme ne va pas éradiquer le mal. Les jeunes violents ne le sont pas par hasard, ils

ont besoin d'une sanction immédiate, mais aussi d'une réponse construite, d'une prise en charge adaptée. C'est l'ensemble du phénomène violent qui doit être pensé en amont, avec des moyens.

Interrogé en novembre dernier, suite à l'agression de Créteil, Éric Debarbieux, spécialiste du climat scolaire, ancien délégué ministériel chargé de la prévention et de la lutte contre les violences scolaires, souligne que, depuis 1991, il y a eu 14 plans de lutte contre la violence à l'école avec les « *mêmes vœux pieux d'éradiquer la violence et de restaurer l'autorité* ». Ces derniers ne sont pas en adéquation avec les violences et les incivilités, car le problème réside dans la relation pédagogique. Concernant « *les incidents envers les personnels, près de neuf incidents sur dix ont pour auteur un élève* ». Le cœur du problème doit donc être réévalué, car « *la vraie prévention, ce ne sont pas des moyens techniques mais de l'humain pas forcément des policiers ou des gendarmes – avec lesquels les établissements travaillent souvent fort bien – mais des collègues, des parents, des voisins, des partenaires... et des élèves !* »¹³³.

133. Entretien AEF du 21 novembre 2018.

**LE NOMBRE D'INCIDENTS
DÉNONCÉS PAR LES
ENSEIGNANTS A AUGMENTÉ
DE 7 % L'AN DERNIER.**

UN PROGRAMME DE PROTECTION DES PUBLICS FRAGILES, DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

En juin 2018, le secrétariat général de l'Enseignement catholique a adopté un « *programme de protection des publics fragiles* », présentant des recommandations pour lutter contre la maltraitance, le harcèlement, le cyber-harcèlement, les risques d'abus... dans les établissements scolaires. Ce programme est en cours de déploiement. Edité dans ce cadre, le livret « *De la lutte contre la maltraitance à la bientraitance éducative* », rappelle les textes de loi et les actions à déployer dans les établissements en matière de recrutement, de formation des personnels et des élèves, d'éducation affective, relationnelle et sexuelle... Ce programme est aussi accompagné d'un document reprenant pour les chefs d'établissement « *les procédures en matière de protection des mineurs*. »

La reconnaissance : pour une « symétrie des attentions » dans l'Éducation nationale

À répéter qu'il faut mettre « l'enfant » au cœur du système scolaire, on en a parfois oublié les enseignants... Les entreprises de services redécouvrent que, si elles veulent vraiment que leurs clients soient au centre des attentions, il faut qu'elles commencent par prendre soin de leurs collaborateurs. C'est le principe de la symétrie des attentions, synthétisé dans cette formule de Jean-Jacques Gressier, fondateur de l'Académie du Service: « *La qualité de la relation entre une entreprise et ses clients est égale à la qualité de la relation de cette entreprise avec ses collaborateurs* », et popularisé dans le best-seller de Vineet Nayar: *Employees First, Customers Second*, en 2010.

Au nom de ce principe, il est vital de reconsidérer l'attention que nous portons aux enseignants. En octobre 2018, le mouvement « #Pasdevagues », sur les réseaux sociaux, a conduit beaucoup d'enseignants à témoigner des difficultés de leurs missions et du manque de soutien de leur hiérarchie. Ce sentiment se retrouve dans une enquête auprès de 18 000 personnels de l'Éducation nationale, citée par Benjamin Moignard: « *83 % des chefs d'établissement estiment que la discipline est bien appliquée dans leur établissement mais seulement 45 % des enseignants. L'écart est fort!* »¹³⁴

Il y a un enjeu de société qui doit mobiliser les responsables politiques, les médias, les administrations en charge de l'école... et plus généralement chaque citoyen: si nous voulons transformer l'école, il faut aussi transformer notre regard, notre discours sur les enseignants.

134. <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/10/27102018Article636762108674123564.aspx>

L'ADULTE TRANSMET CE QU'IL REÇOIT

Après avoir enseigné de nombreuses années, Bernadette Tresfels est maintenant formatrice en relations positives dans un lycée professionnel à La Réunion. Elle forme également les éducateurs, à travers son association *Vivre l'école autrement*, et à la faculté catholique de l'Ouest, qui a une antenne à La Réunion. Pour elle, c'est en fait la même chose. Car tout ce que l'on enseigne à l'éducateur est transposable aux élèves, tel quel : c'est le principe même de la méthode.

Quand on veut apprendre à un enseignant à valoriser ses élèves, on commence par le valoriser lui : « *Tu fais un métier formidable* ». Il expérimente la base de l'estime de soi.

Quand on veut l'aider à gérer l'agressivité dans la classe, on commence par l'aider à reconnaître ses propres émotions. Oui, l'enfant comme

l'adulte, au sein du bouillonnement émotionnel d'un groupe classe, peut être triste, ou joyeux, ou fatigué, en colère, agacé... L'accepter est le préalable pour installer ensuite des pratiques issues de la communication positive. Par exemple, elle enseigne comment procéder au feedback (un partage en fin de journée sur ce qu'on a vécu).

Bernadette Tresfels n'oublie pas que l'on n'apprend pas qu'avec la tête, mais aussi avec le cœur, et le corps. Considérant qu'on ne reste pas concentré plus de 18 minutes, elle ménage des pauses fréquentes aux éducateurs, voire des exercices de pleine conscience. Ces derniers apprennent par l'expérience ce qu'ils vont transmettre à leur tour.

L'ensemble des techniques repose sur des outils validés scientifiquement, mais appliqués de façon ludique. Les résultats sont très gratifiants.

**QUAND ON VEUT APPRENDRE
À UN ENSEIGNANT À VALORISER
SES ÉLÈVES, ON COMMENCE
PAR LE VALORISER LUI.**

Des propositions pour faire face à la violence scolaire

L'une des difficultés majeures est la solitude des enseignants. Il est indispensable de reconstruire une alliance éducative beaucoup plus forte au sein de l'établissement, en impliquant tous les adultes, mais aussi les jeunes. Fin connaisseur du système éducatif français, Jean-Louis Auduc, ancien directeur des études de l'IUFM de Créteil et membre du conseil des sages de la laïcité, avance plusieurs propositions.

Le jour de la pré-rentrée, le chef d'établissement devrait inviter toute l'équipe éducative à s'entendre les « lignes rouges » que les élèves ne doivent pas franchir. Il est indispensable qu'il y ait un accord entre les enseignants, la vie scolaire et l'équipe de direction sur ce qui est « intolérable » pour que les jeunes ne soient pas tentés de jouer sur les limites différentes d'un adulte à l'autre. Quand il y a un manque d'unité, ce sont les enseignants les plus « fragiles » qui sont mis en difficulté.

du règlement intérieur dans lequel on précise clairement : ce qui est valable pour tous / ce qui est valable pour les élèves ; ce qui est négociable / ce qui est non négociable.

Susciter l'engagement des jeunes sur les règles est un moyen de faciliter leur appropriation et donc leur respect.

Proposition 29 : impliquer les élèves dans la rédaction de la « charte de vie scolaire » de l'établissement.

La nouvelle livraison de l'enquête TALIS en mai 2019 – enquête portant sur les enseignants dans les pays de l'OCDE – confirme que les enseignants français s'estiment peu préparés à exercer leur métier. Seulement 22 % des enseignants français s'estiment bien ou très bien préparés à la gestion de classe, et à la dimension pédagogique de leur métier. Pour Jean-Louis

Auduc, outre la formation à la transmission collective, il faut également former les enseignants à la communication interpersonnelle. (avec un jeune, ou avec un parent). « Ce ne sont pas les mêmes logiques, les mêmes

postures ». Enfin, il s'agit aussi de mieux former les personnels de l'Éducation nationale sur les punitions scolaires et sanctions disciplinaires auxquelles ils peuvent recourir. Un registre des punitions et sanctions a été défini en 2000 par une circulaire du ministère de l'Éducation nationale. Il est très peu connu. Il est

Proposition 28 : mettre toute l'équipe éducative d'accord en amont de la rentrée scolaire sur les « lignes rouges » que les élèves ne doivent pas franchir.

Bien souvent, le règlement intérieur des établissements est difficile à lire et il apparaît comme un texte abstrait, que personne ne s'approprie vraiment : ni les enseignants, ni les élèves. Dans les premiers jours de l'année scolaire, il serait utile de faire travailler les élèves sur une « charte de vie scolaire », une version compréhensible et simplifiée

aussi nécessaire de former les personnels aux principes généraux du droit, afin de limiter le contentieux et la remise en cause de leurs décisions et d'asseoir ainsi leur légitimité tout en respectant les droits de chacun.



Proposition 30 : revoir la formation des enseignants, en développant notamment la gestion de classe, la communication individuelle et les principes généraux du droit.

Une sanction éducative pour l'enfant agresseur

La moindre dérive doit donner lieu à une réaction de la part de l'adulte, afin de protéger les autres et lui-même. La souffrance de celui qui agresse doit être entendue, et ses gestes canalisés. C'est tout l'enjeu de « l'entretien structuré » afin de ne négliger aucun acte de violence.

Participation, médiation, culture...

Le développement de la participation des jeunes – à travers les instances de représentation ou à travers des pratiques comme la pédagogie institutionnelle ; ou bien le développement de la médiation (voir plus haut), sont des pistes pour apaiser les tensions en milieu scolaire. Le développement de lieux de parole et d'écoute est également essentiel, tout comme le recours à des médiations culturelles.

Des temps de relaxation et de méditation

Les différentes techniques de relaxation, en permettant à l'enfant de relâcher les tensions, installe plus de détente et de calme dans la classe, mais aussi cela favorise la mémorisation et la concentration. De nombreuses techniques sont publiées sur des tutoriels Youtube. Pour les plus petits, on propose la « cohérence cardiaque ».

« L'ENTRETIEN STRUCTURÉ », PAR MARIE-JEANNE TROUCHAUD

L'idée de cet entretien est de restaurer un climat serein en dialoguant avec l'enfant agresseur.

Étape 1 : Nommer la transgression et interroger son sens

Étape 2 : Mettre en perspective sans banaliser

Étape 3 : Faire réfléchir aux conséquences possibles de son attitude

Étape 4 : Créer un protocole pour que la situation ne se reproduise plus

Étape 5 : Appliquer une sanction adaptée (qui puisse avoir un sens et qui n'humilie pas). La sanction adaptée permet de reconstruire, celle qui humilie et juge la personne peut créer une bombe à retardement.

LA RELECTURE AUX APPRENTIS D'AUTEUIL

Face aux incidents violents, comme dans de nombreuses autres occasions, les équipes d'Apprentis d'Auteuil utilisent régulièrement un outil appelé « la relecture ». Il s'agit d'analyser en équipe la situation qui a posé problème. L'objectif est « *d'être capable d'en parler et d'objectiver la situation, en sortant de l'émotion, de l'intuition et des idées reçues* » comme l'explique Cécile Perrot, qui forme et accompagne des équipes de professionnels d'Apprentis d'Auteuil. En effet, un acte violent peut « secouer » une équipe, et l'émotion ramène chacun à soi, au lieu de nous détacher de l'événement pour en comprendre la portée. Au moment où les faits arrivent, il est nécessaire de protéger les personnes concernées. Mais un travail doit également être accompli en amont et en aval. Regarder en amont, c'est observer les processus systémiques. Qu'est-ce qui dans l'organisation, dans la structure, dans le groupe, etc., a permis à cette situation d'émerger ? En aval, que met-on en place sur le plan individuel, collectif, institutionnel, pour éviter que cela se reproduise ?

Pour cela, les équipes déploient des techniques, telles que l'arbre des causes¹³⁵, les courbes de déconstruction... et dégagent des plans d'actions. Dans tous les cas, une très grande attention est portée sur le contexte. Tout acte violent est généré par une situation précise. La contextualisation des faits est essentielle. Certains invariants peuvent éventuellement être déterminés ensuite.

À partir de cette relecture, on peut identifier des seuils au-delà desquels survient la violence, chercher des manières d'éviter l'enchaînement qui conduit à la violence et ensuite, travailler

sur des changements structurels pour éviter la reproduction des mêmes causes et des mêmes effets.

Cécile Perrot souligne que la plupart des actes graves (par exemple la prostitution) sont précédés par des signaux forts (des fugues),

qui suivent eux-mêmes des signaux faibles (une activité forte sur les réseaux sociaux). La relecture permet de mettre toutes ces informations à jour. Les équipes ont besoin d'être formées et accompagnées, et en particulier de dégager du temps pour le faire.



Proposition 31 : développer les relectures de pratique entre enseignants et équipes éducatives dans les établissements scolaires, à l'image de ce qui se fait dans la protection de l'enfance.

135. Il s'agit d'une démarche mise au point par l'INRS dans les années 70 dont la finalité est de mettre en lumière toutes les causes à l'origine d'un accident du travail. Représenté sous forme graphique, l'arbre des causes particulièrement utile pour comprendre une combinaison complexe d'événements.

LA COHÉRENCE CARDIAQUE

La cohérence cardiaque (ou résonance cardiaque) est une technique de relaxation et de biofeedback visant à réguler la variabilité du rythme cardiaque et qui a été mise au point dans les années 1990, puis vulgarisée par le Dr Servan-Schreiber dans son best-seller « *Guérir* ». Une séance typique consiste à respirer profondément au rythme de six cycles respiratoires (inspiration puis expiration) par minute pendant cinq minutes. Pour les plus jeunes, c'est une bonne entrée dans les techniques de relaxation. On peut y associer des images mentales adaptées à chaque âge. Le principe est simple : la concentration sur la respiration et sur les images mentales fait faire une « pause » au cerveau. On est au présent, il n'y a plus de stress lié au passé ou au futur. La pratique régulière de la cohérence cardiaque, en permettant d'apprendre à contrôler sa respiration, entraîne de nombreux bénéfices, tant au niveau de la santé mentale ou émotionnelle, qu'au niveau de la santé physique (meilleure gestion du stress, de l'anxiété et des émotions, amélioration de la concentration et de troubles somatiques...).

Des activités valorisantes (sports, arts)

Comme le rappelle Florian Houssier, le sport peut jouer un rôle bénéfique pour canaliser la violence : *« À cette période de la vie où l'adolescent recherche les limites de son corps et celles de son intégration au groupe familial et social, le sport ouvre un autre espace intime, synonyme de liberté. Vecteur d'intégration du corps sexué, régulateur de l'agressivité ou facilitateur du lien social, le sport représente un moyen pour l'adolescent d'extérioriser ses pulsions et conflits, de les confronter dans la relation à l'autre et souvent de les sublimer »*.¹³⁶

136. Florian Houssier, « Le sport à l'adolescence, entre violence et sublimation », *Ouvertures psy*, mars 2017

Le sport a un double bénéfice : celui de libérer le trop-plein d'énergie, tout en apprenant les règles pour jouer en équipe. Comme le précise Florian Houssier, psychologue et psychanalyste : *« Le sport peut décaler un adolescent de sa violence ; cette violence devient une mise en acte encadrée par un dispositif sportif (...) Winnicott comprend le football comme un jeu créatif (...) source de réjouissance et de contact avec son vrai self. »*¹³⁷

Les arts permettent en outre de s'exprimer, autrement que par les mots. La peinture, la danse, le chant, le modelage, le théâtre... permettent de sublimer une difficulté, être créatif plutôt que destructeur. On voit apparaître des lieux d'expression artistique sur des lieux où les jeunes sont en souffrance.

137. Ibid.

« L'EFFET THÉÂTRE », LE THÉÂTRE INTERACTIF AVEC LES ENFANTS OU LES PARENTS, COMME OUTIL DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

Mathieu Foubert est directeur de « L'effet théâtre ». Il est intervenu en 2009 dans le cadre d'une rencontre organisée par l'Unaf sur l'éducation à la non-violence. Il utilise le théâtre comme un outil de prévention de la violence dans les établissements scolaires. « *Le théâtre permet de libérer la parole, d'engager le débat et l'échange avec les jeunes et les adultes* ». Il intervient grâce à la pièce « *Arrête! Tu me fais mal* », théâtre interactif – avec un public d'enfants et/ou de parents -, en trois parties :

- Première partie : une saynète illustre une situation de violence quotidienne entre parents, entre enfants et entre parents et enfants.
- Deuxième partie : les acteurs interrogent le public sur la saynète et ensemble, ils cherchent des solutions pour améliorer la situation vécue par les personnages mais aussi par les élèves.
- Troisième partie : les scènes du spectacle sont reprises en improvisation, sur la base des échanges qui ont eu lieu avec le public. Le public peut intervenir

Le public peut intervenir à n'importe quel moment lors de l'improvisation pour diriger les comédiens. L'effet miroir et la prise de conscience, ainsi que les solutions trouvées, sont illustrés devant le public.

Le spectacle avait d'abord été écrit pour un public d'enfants exclusivement mais le scénario a ensuite intégré le rôle des parents et de la famille. « *La saynète réunit deux parents qui se retrouvent à la sortie de l'école et échangent sur les violences quotidiennes de leurs enfants ; ils se rendent compte qu'ils sont eux aussi dans un système d'agressivité.* »

Pour que la pièce ait une véritable dimension éducative, elle doit s'inscrire dans un projet de long terme ; au-delà de la seule représentation. « *Le théâtre permet de libérer la parole des enfants mais il faut qu'elle soit ensuite retravaillée au quotidien avec des éducateurs pour avoir un réel impact. La pièce de théâtre travaille essentiellement sur les micro-violences, difficiles à cerner mais qui nourrissent les violences extrêmes. Quand le projet est monté en partenariat, nous créons un climat général qui permet d'améliorer les relations entre les élèves et les adultes. Certains enseignants nous indiquent que cette pièce change vraiment leurs relations avec leurs élèves au sein de la classe. Dans tout ce schéma, la parole de l'enfant est primordiale : à travers le théâtre nous donnons la parole aux enfants tout en impliquant les parents et l'ensemble des partenaires.* »¹³⁸

138. Colloque « L'éducation à la non-violence », l'Unaf, novembre 2009.



Proposition 32 : développer le sport et les activités culturelles et artistiques, dans le cadre d'une prochaine réforme des rythmes scolaires



Proposition 33 : à l'image de ce qui existe en Suède, revoir les obligations scolaires des enfants pour inclure des temps de présence dans l'établissement hors des horaires de cours, pour participer à des activités extrascolaires qui confortent leur lien avec l'établissement, dans un climat apaisé : activités sportives, culturelles...

LE COLLÈGE DU CORPS

Créée il y a 15 ans, l'association « El Colegio del Cuerpo » est devenue une institution en Colombie. Ses objectifs sont de protéger et de socialiser, par et pour la danse contemporaine, les enfants des quartiers défavorisés de Carthagène victimes de toutes les violences.

Alvaro Restrepo, danseur, directeur culturel et créateur du Collège du Corps à Carthagène qu'il dirige aux côtés de Marie-France Delieuvin, chorégraphe française, qui a été directrice des études du Centre National de Danse Contemporaine d'Angers nous explique que « *dans un pays où les gens dansent « naturellement » paradoxalement, la danse n'est pas perçue comme une profession, comme quelque chose de sérieux* ». Le Collège du corps a transformé la vie de nombreux jeunes garçons et filles de milieux difficiles. Cette expérience conduite consistait à confronter ces jeunes à un niveau artistique très élevé, à modifier leur manière d'être, de réagir. Elle leur a donné accès à une forme de vie différente et à un autre type de relations humaines.

4. Faire face aux violences sexuelles...

Les violences sexuelles sont désormais au cœur des préoccupations, particulièrement s'agissant de deux catégories de victimes : les enfants d'une part ; les femmes d'autre part. Pour faire face à ces violences, le défi éducatif est immense.

1. COMMENT RÉAGIR EN APPRENANT QU'UN ENFANT A ÉTÉ VICTIME D'UN ABUS SEXUEL ?

Selon Gorana Hitrec, responsable du Programme croate de prévention des agressions contre les enfants¹³⁹ : « Par nature, les enfants sont particulièrement vulnérables à tous les types d'abus en raison de leur impuissance en tant qu'enfants, de leur dépendance vis-à-vis des adultes, de leur méconnaissance du danger et de la façon de s'en prémunir. Les chercheurs insistent sur le fait que les statistiques sur l'abus sexuel ne montrent que la pointe de l'iceberg. Pour diverses raisons, dont les plus fréquentes sont la culpabilité, l'impuissance et la honte, qui s'ajoutent à la peur de la réaction des proches et aux menaces de l'auteur de l'abus, les enfants ne signalent pas l'abus et ne cherchent pas à se faire aider, souvent pas plus que les adultes qui sont proches d'eux. Si l'abus est

finallement signalé, ce sera souvent des mois ou des années plus tard, surtout si son auteur est un proche de l'enfant. Dans 80 % des cas au moins, l'enfant connaît l'auteur de l'abus sexuel. Il peut s'agir de parents ou de beaux-parents, de membres de la famille, d'amis de la famille, de personnes qui s'occupent de l'enfant. Les auteurs d'abus se donnent beaucoup de mal pour accéder aux enfants et choisissent souvent des métiers qui leur permettent d'avoir un accès légitime, illimité et incontrôlé aux enfants. Ils prennent soin de choisir des enfants obéissants, soumis et fragiles, qui n'ont pas confiance en eux, sont ignorants de la sexualité humaine, passifs et craintifs. Ces enfants sont ceux qui résisteront le moins. Contrairement à une idée reçue, les auteurs d'abus sexuels ne ressemblent pas à des monstres : ce sont des gens qui ont l'air normaux, agréables et polis. Ils ciblent un enfant et cherchent à l'amadouer de même que, souvent, ses parents, afin de gagner leur confiance, leur affection et leur approbation. Ils ont des méthodes pour réduire les enfants au silence : cadeaux, menaces, chantage affectif et sévices physiques. »

Gorana Itrec a développé un guide de bonnes pratiques à l'usage des éducateurs et des parents, dans le but de limiter le fléau des abus sexuels. Quels sont les messages que les adultes devraient envoyer aux

139. Apprendre aux enfants à se protéger contre l'abus sexuel, par Gorana Hitrec, in « Protéger les enfants des violences sexuelles – une approche globale », 2011, Conseil de l'Europe - dans le cadre de la campagne « 1 sur 5 ».

enfants afin que ceux-ci soient plus à même de réagir aux abus sexuels ?

Au cours des dernières décennies, des crèches et des écoles de Croatie ont mis en œuvre nombre de programmes de prévention. La plupart d'entre eux visent également les parents et le personnel des établissements concernés. Malgré les nombreuses limites méthodologiques des évaluations que l'on peut faire pour mesurer l'efficacité de ces programmes, ils ont contribué à faire prendre conscience aux enfants de ce qu'est l'abus sexuel et à leur apprendre comment se protéger¹⁴⁰.

Ce que souligne Gorana Itrec, c'est que, lorsqu'un enfant révèle les abus sexuels dont il a été victime, l'attitude de l'adulte est déterminante. D'abord, une réaction inadaptée de la part d'un adulte à qui l'enfant a révélé l'abus peut lui faire plus de mal sur le plan psychologique que l'abus lui-même. Il faut que les enfants comprennent qu'on ne leur reproche pas ce qui est arrivé et qu'ils ont bien fait de parler. C'est important parce que les auteurs d'abus rejettent souvent la responsabilité de l'abus

140. Finkelhor D., *Prevention of sexual abuse through educational programs directed toward children*, in *Paediatrics*, vol. 120, n° 3, 2007 ; Barron I. G. et Topping K. J., « School-based child sexual abuse prevention programs: A review of effectiveness », in *Review of Educational Research*, vol. 79, n° 1, 2009.

LORSQUE L'ENFANT RÉVÈLE LES ABUS SEXUELS DONT IL A ÉTÉ VICTIME, L'ATTITUDE DE L'ADULTE EST DÉTERMINANTE.

TRAVAILLER SUR LES COMPÉTENCES INTÉRIEURES DE L'ENFANT QUI LUI PERMETTRONT DE RÉAGIR DE FAÇON ADAPTÉE.

sur leur victime. Les adultes doivent avoir conscience de la responsabilité qui leur incombe de protéger les enfants et de signaler les abus, car c'est aussi en ouvrant des procédures judiciaires et en condamnant les auteurs que l'on renforce la sécurité des enfants et de la communauté.

Par ailleurs il est essentiel de prendre en charge le traumatisme de cet enfant, non seulement pour soulager sa souffrance, mais aussi parce qu'un enfant victime peut devenir lui-même agresseur.

2. APPRENDRE AUX ENFANTS À SE PROTÉGER ET À RÉVÉLER LES ABUS

Que doit-on développer chez l'enfant pour l'aider à se protéger des abus sexuels ? Voici ce que Gorana Itrec préconise :

► Travailler sur les compétences intérieures de l'enfant qui lui permettront, grâce à sa bonne santé sur le plan physique, social et affectif, de réagir de façon adaptée à une agression :

► Le respect et l'affirmation de soi. Aider les enfants à être fiers de ce qu'ils sont. Encourager les enfants à

se respecter eux-mêmes et à attendre des autres qu'ils les respectent.

► La capacité à exprimer ses besoins et ses sentiments. Afin de savoir écarter une proposition qui n'est pas appropriée et qu'ils ne veulent pas.

► L'autonomie. La capacité à résoudre des problèmes et à prendre des décisions.

► Le respect des limites. Si les enfants participent à l'élaboration des règles et que les adultes ont une attitude cohérente face aux conséquences des infractions à ces règles, il sera plus facile d'intégrer une limite claire pour empêcher les comportements inacceptables.

► Éviter les messages qui les rendent plus vulnérables, tels que « *les adultes ont toujours raison* » ou « *Embrasse ton oncle* ».

► Identifier et réagir aux situations potentiellement dangereuses :

► Pour donner aux enfants les moyens de reconnaître les situations potentiellement dangereuses et de réagir de façon efficace, il faut que les enfants intègrent leur droit fondamental à la sécurité.

► Une façon de les aider à identifier les situations dans lesquelles ce droit pourrait être menacé, c'est de prêter attention aux signes que leur corps manifeste (boule dans le ventre, palpitations, jambes qui flageolent, etc.) face à un comportement inadapté de la part d'adultes, qui les fait se sentir menacés ou mal à l'aise.

PRÊTER ATTENTION AUX SIGNES QUE LEUR CORPS MANIFESTE.

► La meilleure réaction étant souvent de demander l'aide à un autre adulte (parfois un professionnel) il est essentiel de détruire cette idée reçue qu'ils pourraient être « une balance » tandis qu'ils cherchent à protéger leur sécurité. La révélation ne peut être que positive pour l'enfant puisqu'elle permet de mettre fin à l'abus ou de le circonscrire, de solliciter de l'aide et de briser son isolement.

► Distinguer un bon et un mauvais secret. Le secret est la tactique principale des auteurs d'abus sexuels. Ils y recourent de diverses façons, qui vont des cadeaux aux menaces. Un secret qui les rendrait inquiets, mal à l'aise, qui leur ferait peur ou qui les déprimerait n'est pas un bon secret. Il ne doit pas être gardé mais partagé avec un adulte de confiance. Tandis qu'un bon secret est une surprise qui donne de la joie.

LE LIVRET BAYARD JEUNESSE « STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX ENFANTS »

En parallèle de la diffusion d'un documentaire sur les violences sexuelles sur les mineurs, diffusé sur France 2 en novembre 2018, Bayard Jeunesse a réalisé un livret de prévention : « *Stop aux violences sexuelles faites aux enfants* », destiné aux 7-13 ans, et diffusé avec les magazines *Astrapi*, *J'aime lire*, *Images Doc* ou *J'aime lire Max*. Ce livret a vu le jour parce que des milliers d'enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année en France. 80 % des violences sexuelles faites aux moins de 10 ans sont commises par des proches, et 3 fois sur 10 dans la sphère familiale.¹⁴¹ Mais beaucoup d'enfants ont peur et se taisent. Ce livret permet d'informer les enfants, et d'ouvrir le dialogue. Il a aussi été diffusé auprès de jeunes de plusieurs institutions qui ont contribué à financer sa diffusion : Apprentis d'Auteuil, SOS Villages d'Enfants, Scouts et Guides de France...

141. Chiffres recueillis par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), Ined (enquête Virage 2017) et Miprof.



Proposition 34 : relancer l'édition des livrets « Stop aux violences sexuelles contre les enfants » pour une diffusion massive auprès de tous les enfants scolarisés en primaire.

Un appel à témoin pour les victimes d'abus sexuels

Réagissant enfin à une série de scandales au sein de l'Église catholique, la Conférence des Évêques de France a confié à Jean-Marc Sauvé, ancien Vice-Président du Conseil d'État la mission de présider une commission chargée de faire la lumière sur les abus sexuels dans l'Église. Cette commission vient de lancer un appel aux victimes d'abus sexuels de la part de prêtres ou de religieux, en remontant jusqu'aux années 1950. Cet appel à témoins mériterait d'être repris par l'État

et étendu à tous les auteurs d'abus sexuels pour mieux cerner l'ampleur du phénomène et libérer la parole dans la société française, alors que les victimes racontent souvent qu'elles n'ont pas été entendues.



Proposition 35 : à l'instar de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, lancer, par la puissance publique, un appel à témoins national pour libérer la parole des victimes, quel que soit leur auteur sur les 50 dernières années.

Une communication positive sur la sexualité et sur le corps

► Donner une image positive de la sexualité, des parties génitales ou de l'intérêt qu'un enfant manifeste pour son propre corps. Le fait de parler de façon ouverte et directe de la sexualité et des « parties intimes » en utilisant les noms précis des parties génitales et des autres parties du corps permettra aux enfants de comprendre ce que les adultes peuvent faire ou pas lorsqu'ils sont en contact avec eux. Les enfants qui restent candides sur la question risquent plus d'être victimes d'abus et de tomber dans le piège du secret.

► « Ton corps est toi » : apprendre aux enfants que leur corps est à eux, et même qu'ils sont leur corps ; et que personne n'a le droit de les toucher sans leur permission. Que c'est puni par la loi.

LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION PANTS – THE UNDERWARE RULE (NSPCC)

Au Royaume-Uni, la National Society for the Prevention of Cruelty to Children agit contre les abus sur les enfants, de nature émotionnelle, physique, sexuelle et via Internet. Dans le cadre de la lutte contre les abus sexuels, la NSPCC a mis l'accent sur l'information des plus jeunes par le biais d'une campagne de communication intitulée « PANTS (The Underwear Rule) ». PANTS est l'acronyme de 5 règles transmises aux enfants :

P – « Privates are private » - Tes parties intimes sont intimes.

A – « Always remember your body belongs to you » Souviens-toi que ton corps est à toi.

N – « No means no » Non veut dire non et tu as toujours le droit de dire non

T – « Talk about secrets that upset you » Parles des secrets qui te rendent tristes.

S – « Speak up, someone can help you ». Tu peux toujours parler de tes soucis à un adulte en qui tu as confiance. Dans ta famille ou auprès de tes enseignants. Ou ailleurs.

Cette campagne est composée de trois guides : un à destination des enfants, un

à destination des parents et un à destination des référents en cas de placement et également d'un petit clip musical à destination des enfants. Cette vidéo met en scène des petits dinosaures habillés (des « pantosaurus ») et transmet trois messages :

► La notion de parties intimes à un âge auquel l'enfant n'a pas forcément intériorisé la notion de pudeur ;

► Le réflexe pour l'enfant de dire non ;

► La nécessité de dialoguer avec un adulte de référence.

Cette vidéo a été conçue pour le cas particulier de la prévention des abus sexuels sur les enfants, mais elle montre qu'il est possible de prévenir un cas aussi grave en parlant simplement et de façon imagée aux enfants et ce, dès le plus jeune âge.



3. REVOIR EN PROFONDEUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Dans les familles, il est difficile de trouver le bon équilibre entre les parents intrusifs et ceux qui font toujours de ces sujets un tabou. Dans la sphère publique, si on parle beaucoup de sexe, c'est souvent pour n'en rien dire d'important. On multiplie les « libres antennes », les campagnes de prévention, les démonstrations de préservatifs... Mais on projette la plupart du temps sur les jeunes les angoisses ou les fantasmes des adultes, sans vraiment répondre à leurs demandes.

L'éducation à la sexualité est inscrite dans le code de l'éducation depuis la loi du 4 juillet 2001, qui préconise trois séances annuelles par groupe d'âge.

Malgré les acteurs institutionnels ou associatifs qui sont engagés dans ce domaine, malgré l'existence de nombreuses ressources pour les éducateurs (de plus ou moins bonne qualité), une enquête récente du Haut Conseil à l'Égalité Femmes-Hommes auprès de 3 000 établissements montre que beaucoup d'entre eux n'ont pas mis en place d'action ou de séance d'éducation à la sexualité, et surtout que les thématiques évoquées relèvent principalement



Proposition 36 : revoir en profondeur l'éducation à la sexualité, en développant davantage la dimension relationnelle et affective.

DANS LES SÉANCES D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ, IL MANQUE UNE DIMENSION RELATIONNELLE ET AFFECTIVE.

d'une approche technique ou hygiéniste. Dans le cadre scolaire, « l'éducation à la sexualité » prévue dans les textes – Code de l'éducation, circulaires... -

est souvent liée à la prévention des maladies, des grossesses non désirées, ou des violences... Le Défenseur des Droits parle ainsi d'une approche « médicalisante¹⁴² ».

► Pour l'année 2014-2015, 11,3 % des lycées, 4 % des collèges et 25 % des écoles élémentaires n'avaient mis en place aucune action relative à l'éducation à la sexualité;

► Lorsque les établissements mettaient en place une telle action, toutes les classes n'en bénéficiaient pas ou pas toutes à hauteur du quota minimal des trois séances annuelles :

142. Défenseur des droits, Rapport – Droits de l'enfant en 2017 (novembre 2017), page 104.

	École élémentaire	Collège	Lycée
Part des classes ayant bénéficié d'au moins une séance d'éducation à la sexualité	12 % des classes de CE1 25 % des classes de CE2 36 % des classes de CM1 69 % des classes de CM2	48 % des classes de 6 ^e 58 % des classes de 5 ^e 92 % des classes de 4 ^e 93 % des classes de 3 ^e	80 % des classes de 2 ^{de} 42 % des classes de 1 ^{re} 18 % des classes de terminale
Parmi les classes concernées, part des classes ayant reçu au moins trois séances	24 % pour le CP 20 % pour le CE1 40 % pour le CE2 42 % pour le CM1 47 % pour le CM2	10 % pour la 6 ^e 10 % pour la 5 ^e 21 % pour la 4 ^e 7 % pour la 3 ^e	12 % pour la 2 ^{de} 10 % pour la 1 ^{re} 11 % pour la terminale

Thématiques développées en priorité ¹⁴³

À l'école	Au collège	Au lycée
1. Biologie et reproduction	Respect	IVG/Contraception
2. Puberté/Changement du corps	IVG/Contraception	VIH/Sida
3. Égalité entre les femmes et les hommes	VIH/Sida	Respect

Il manque une dimension relationnelle, affective – alors que c'est une demande essentielle des jeunes. Pourtant les enjeux dépassent la santé publique au sens étroit du terme. L'épanouissement de la personne et du couple est en jeu, ainsi que des représentations de l'identité masculine et féminine, qui sont des piliers d'une société.

Les éducateurs qui travaillent auprès des jeunes constatent qu'au-delà des questions techniques et des peurs – qui sont très importantes mais finalement assez faciles à aborder – la plupart des questions de fond portent en réalité sur l'affectivité et la relation. « *Comment savoir que j'aime ?* ». « *Est-ce que l'amour pour toujours, ça existe ?* ». « *Comment lui exprimer mes sentiments ?* ». Or, les adultes sont mal à l'aise pour en parler. Donner un préservatif et faire une démonstration technique est plus facile que de parler avec son cœur.

Par ailleurs, les questions des jeunes montrent que le discours normatif d'antan (« pas avant le mariage ») a été remplacé par un discours opposé, largement influencé par la culture porno, et tout aussi contraignant pour les jeunes. (« Est-ce que je suis normal si je n'ai pas envie de faire comme dans les films ? ». « Tout le monde le fait, et moi ? Etc. »). Dans ce contexte, comment apprendre le discernement et la vraie liberté ?

Illustration de ces nouvelles normes qui s'imposent jusque dans l'apparence physique : 34 % des jeunes garçons (moins

143. Enquête du Haut Conseil à l'Égalité Femmes-Hommes auprès de 3 000 établissements, juin 2016.

de 25 ans) ont déjà complexé sur la taille de leur pénis en regardant un film pornographique, et le nombre de jeunes femmes ayant eu recours à la chirurgie esthétique pour une labioplastie est en forte augmentation. En 2012, le site d'informations français Atlantico évoquait une multiplication de cette pratique par cinq en 5 ans au Royaume-Uni, notamment sous l'influence du porno.

Même si la grande majorité des jeunes (âgés de 18 à 29 ans en 2016) affirment avoir voulu leur premier rapport sexuel, les femmes rapportent plus souvent que les hommes avoir cédé aux attentes de leur partenaire (10 % versus 6,9 %), voire à avoir été forcées (1,7 %, versus 0,3 %)¹⁴⁴. Pour grandir en liberté, l'adolescent a besoin d'une information mais aussi d'un partage, afin de déconstruire certaines représentations acquises en particulier par le biais de la pornographie, et construire une image du corps, de l'intime, et de la relation amoureuse et sexuelle plus juste.

144. Etude de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire), mai 2019.

COMMENT APPRENDRE LE DISCERNEMENT ET LA VRAIE LIBERTÉ ?

LE CYCLO-SHOW POUR LES FILLES ET LA MISSION XY POUR LES GARÇONS

L'association CycloShow-XY France propose aux parents et à leurs enfants (pré-ados et ados) des ateliers d'Éducation Affective, Relationnelle et Sexuelle (EARS). Ces ateliers d'une journée sont axés sur l'anatomie, le cycle féminin et la grossesse, ainsi que les changements de la puberté. Apprendre à connaître son corps, apprivoiser les changements de la puberté, découvrir la puissance de vie qui est en chacun... autant d'éléments qui permettent au jeune de se sentir valorisé, de prendre soin de lui et de grandir dans le respect de l'autre.

L'atelier CycloShow est destiné aux filles de 10 à 14 ans, accompagnées

de leur mère, tandis que l'atelier Cycle en scène est pour les 14-18 ans. Les filles prennent place autour d'une grande « scène » de tissus représentant les organes génitaux féminins. Le Cyclo « Show » les invite à une représentation du cycle : parfois, il y a le « grand final », c'est-à-dire la naissance d'un enfant ; plus souvent, il y a le « petit final », à savoir les règles ! Les filles sont à la fois spectatrices et actrices de ce qui se passe dans leur corps grâce à des jeux de rôles, des histoires, de la musique, des surprises... Un vocabulaire à la fois poétique et scientifique leur permet de découvrir les mystères de la vie de façon belle, simple et ludique. C'est une journée de complicité mère-fille. Dans une vision très positive, l'adolescente apprend à connaître son corps, elle découvre le sens des

changements de la puberté et peut se réjouir de ce qui se passe en elle.

La missionXY s'adresse aux garçons de 11 à 14 ans accompagnés de leur père. L'univers est différent: le fil directeur de l'atelier est la conquête spatiale. La puberté et l'adolescence sont comparées aux longs et minutieux préparatifs que des spationautes doivent mener pour parvenir à réussir une ambitieuse mission...

Le matin, jeux et rallye permettent de comprendre « l'équation de la vie », de repérer les richesses étonnantes du corps, et de saisir avec humour les transformations inhérentes à la puberté. L'après-midi, les garçons, accompagnés de leur papa, visitent et échangent sur la « base spatiale » qui représente l'organe sexuel masculin, avant d'être initiés à la beauté du cycle féminin et de la grossesse.

LA MALLETTE « AU FIL DE LA VIE » (APPRENTIS D'AUTEUIL)

« Au fil de la vie » est un parcours qui s'adresse aux enfants de 5 à 12 ans, adapté aux « étapes de l'évolution psychique de l'enfant ». Un jeu de 46 cartes présente « la vie d'un garçon et d'une fille, depuis avant leur conception, jusqu'à après leur mort ». L'enfant est amené à reconstituer la vie d'un garçon et d'une fille auquel il peut s'identifier, et sera amené à réfléchir selon trois axes :

- une prise de conscience en tant qu'être vivant, sexué et mortel ;
- un travail sur le sentiment d'existence et sur la singularité de chacun ;
- un travail sur la construction d'une relation.

L'enfant travaillera ainsi sur l'apprentissage de la responsabilité, du choix et de la gestion des émotions. Des fiches pédagogiques correspondant aux grandes étapes de la vie

(conception d'un enfant, grossesse d'une maman, naissance et accueil de l'enfant, puberté, adolescence) ont aussi été conçues pour les éducateurs avec, pour chacune, des objectifs, des explications, des questions à poser aux enfants pour entamer un dialogue, des pistes pour aller plus loin, des œuvres d'art à découvrir, des suggestions de livres...

Élaborée par une équipe de psychologues, de chefs de services éducatifs et de directeurs de maisons d'enfants, la mallette remplit trois objectifs :

- découvrir la sexualité comme un élément clé de la construction de son identité et de sa relation aux autres ;
- donner aux enfants des repères pour leur permettre d'apprécier eux-mêmes ce qui les fait grandir et ce qui les détruit ;
- impliquer la communauté des adultes qui agit auprès des enfants, et pas uniquement des spécialistes du sujet.



DES ATELIERS DES THÉÂTRES AVEC SOS VILLAGE D'ENFANTS

« Le manque de temps, les situations urgentes, extrêmes de certains jeunes, poussent trop souvent les adultes qui les accompagnent à aller à l'essentiel et à aborder, de manière pédagogique, pragmatique, la sexualité sans pouvoir contextualiser et discuter d'amour... On rencontre aussi parmi les adolescents une dissociation inquiétante entre vie sexuelle et vie affective. Notre objectif est de créer un espace de parole et d'offrir du temps pour aborder la vie amoureuse, l'affectif, le sentiment amoureux, la féminité, le corps, l'acceptation de l'autre, l'échange, la tolérance, le respect mutuel, l'égalité, le consentement, soit autant de sujets cruciaux dans la construction adulte et citoyenne des adolescents. Il nous semble essentiel de déconstruire certaines notions préalablement assimilées par les enfants et cela parfois dès leur plus jeune âge, dé-stigmatiser et amener les jeunes qui en ont besoin vers d'autres modes de comportements et appréhensions »

Tel est l'objectif des ateliers de théâtre autour de la relation affective et sexuelle, organisés par le théâtre du Phénix de Valenciennes pour le village d'enfants de Busigny (Nord de la France). Les villages d'enfants accueillent des enfants en situation

de placement, en fratrie, dans des pavillons indépendants grâce à l'investissement d'une « mère SOS », et d'éducateurs. Les éducateurs se sont rendus compte que la vision de la sexualité chez les jeunes accompagnés était souvent problématique, soit dû à un besoin très important d'affection, soit dû à une vision négative des relations sexuelles et affectives entre adultes. Dans les deux cas, les jeunes adoptent des comportements disproportionnés : enchaînement de relations sans sentiment, ou à l'inverse dégoût à l'égard des relations amoureuses et sexuelles.

Pour les 16 adolescents de 13 à 18 ans volontaires, ce projet a commencé en septembre 2017. Il va durer 2 ans, à raison d'un week-end par mois. Les ateliers permettent de découvrir l'art théâtral en jouant sur les émotions. Les jeunes ont également créé un abécédaire de l'amour et de sexualité, ils ont débattu autour de la question de l'homosexualité, ils ont travaillé un spectacle canadien « La cantine de l'amour »...

L'objectif est de faire des représentations théâtrales à la fin de l'année scolaire et pourquoi pas de construire une exposition itinérante... Pour les éducateurs, le théâtre facilite l'expression des adolescents par les mots et par les gestes et le corps.

4. CIVILISER LES RELATIONS FILLES/GARÇONS POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES

Une enquête récente de l'Unicef¹⁴⁵ a montré que « *une fille sur 10 déclare avoir subi une forme d'insulte ou de harcèlement dans l'espace public. Elles subissent surtout davantage de discriminations liées à la tenue vestimentaire qui concerne globalement 19 % des 15/18 ans. En réponse, les filles restent davantage confinées dans l'espace domestique ou dans les lieux où elles se sentent en sécurité, laissant l'espace public aux garçons.* »

Les filles des quartiers populaires se plaignent également de devoir se couvrir et de ne pas être libres de leur tenue, comme le dénonce le film « La journée de la jupe » avec Isabelle Adjani¹⁴⁶.

Certaines statistiques¹⁴⁷ montrent qu'une immense majorité des femmes ont déjà été harcelées dans les transports en commun en région parisienne. On peut évidemment mettre en place des caméras de surveillance, des agents supplémentaires dans les bus et les RER, des voitures réservées aux femmes... In fine, c'est quand même par une meilleure civilisation des rapports entre les femmes et les hommes, et donc par une meilleure éducation, qu'on pourra le mieux garantir la tranquillité de chacun.

145. Rapport « *Quel genre de vie ? Filles et garçons : inégalités, harcèlements, relations* », consultation nationale des 6-18 ans, Unicef, 9 novembre 2018

146. « *La Journée de la jupe* » est un téléfilm franco-belge de Jean-Paul Lilienfeld, tout d'abord diffusé le 20 mars 2009 sur Arte, puis exceptionnellement sorti en salles le 25 mars 2009.

147. Selon l'étude sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles faites aux femmes dans les transports publics de la Fédération nationale d'Associations des Usagers des Transports, juin 2016, 87 % des femmes ont déjà été harcelées dans les transports en commun. L'avis sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun du Haut Conseil à l'Égalité Femmes Hommes d'avril 2015 évoque le chiffre de 100 %.

**C'EST PAR UNE MEILLEURE
CIVILISATION DES RAPPORTS ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
QU'ON POURRA GARANTIR
LA TRANQUILLITÉ DE CHACUN.**

« EN AVANT TOUTE(S) » : UN SITE ET DES ATELIERS EN DIRECTION DES JEUNES POUR L'HARMONIE ENTRE HOMMES ET FEMMES

En avant toute(s) est une association de lutte pour l'égalité femmes-hommes et la fin des violences faites aux femmes. Elle agit principalement auprès des jeunes. Elle œuvre pour sensibiliser et enfin changer les comportements sexistes. Elle accompagne aussi des jeunes femmes victimes de violences au sein du couple.

Le site est fait par les jeunes et pour les jeunes

Le site propose un questionnaire nouveau sur les rapports filles/garçons à travers l'expérience du couple. Il s'adresse à celles et ceux qui se découvrent et se construisent dans leur(s) première(s) histoire(s) et

première(s) fois : première intimité, premier emménagement ensemble, premier rapport, première relation longue, premier mariage, premier enfant, premières disputes, premières peurs, premières difficultés, premiers coups...

La prévention de terrain : interventions et ateliers.

L'équipe a plusieurs formules d'intervention, adaptées aux différents publics et aux thèmes plus chers aux jeunes et aux structures. Elle intervient également auprès des professionnels de différentes branches pour les sensibiliser à l'accompagnement, la prise en charge et le soutien aux femmes victimes de violences.¹⁴⁸

148. www.enavanttoutes.fr

ANGÈLE, « BALANCE TON QUOI » : UN CLIP REMARQUÉ

La jeune chanteuse belge adoubée par les jeunes et même les enfants a récemment utilisé sa grande notoriété pour dénoncer les violences sexuelles. « *Balance ton quoi* » est un clip militant (et créatif) qui dénonce le sexisme et prône le consentement.

« Je sais pas ce qu'il te faut mais je suis plus qu'un animal. J'ai vu que le rap est à la mode et qu'il marche mieux quand il est sale. Faut peut-être casser les codes, une fille qui l'ouvre, ce serait normal ».

Le clip se divise en deux parties : une première dans un tribunal où la

chanteuse est à la fois juge, avocate et victime ; puis dans une seconde partie elle donne la réplique à Pierre Niney dans un semblant de groupe de parole, pour exprimer une idée claire : « *si la fille ne dit pas oui, c'est non* ». Si l'acteur semble avoir quelques difficultés à comprendre, on le voit à la fin du clip devenir à son tour professeur. La preuve que tout le monde peut apprendre !

Son initiative a été unanimement saluée. Angèle, « *pour une fille belle t'es pas si bête, pour une fille drôle t'es pas si laide* »¹⁴⁹ !

149. « Balance ton quoi » par Angèle.

La pornographie contre le « droit à l'enfance »



La consommation de **pornographie** chez **les adolescents** et son influence sur leurs comportements sexuels

LES USAGES ET LES MODES DE CONSOMMATIONS EN MATIÈRE DE PORNOGRAPHIE



63% des garçons et **37% des filles** de 15 à 17 ans ont déjà surfé sur un site pornographique.

La **proportion d'adolescents** ayant visionné une vidéo pornographique s'élève à :

64% chez les garçons
39% chez les filles

Le **smartphone** est désormais le support **le plus utilisé** pour visionner un film X :

chez les garçons



chez les filles



94% consomment des films X via des **sites gratuits**



À peine **4%** des adolescents ont déjà surfé sur un **site payant** €

LA PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE VIDÉOS PORNOGRAPHIQUES



C'est **l'âge moyen** auquel **les ados** ont surfé sur un site pornographique pour la **1ère fois**.



Si **2/3 des garçons** ont vu leur première vidéo pornographique seuls alors que, **les filles sont une majorité** à l'avoir vu avec quelqu'un.

Plus d'un ado sur 2 considère qu'il a vu son 1er film X "**trop jeune**".



Le **1er visionnage** d'une vidéo pornographique s'effectue principalement **sur le web (84%)**.



et **34%** via un **ordinateur**



dont **29%** via un **smartphone**

L'INFLUENCE DE LA PORNOGRAPHIE SUR LA SEXUALITÉ

53% des ados ont déjà été **exposés par inadvertance** à un extrait ou une vidéo à caractère pornographique.



44% des ados ayant eu des rapports sexuels ont déjà essayé de **reproduire des pratiques** vues dans des films.



Près **d'un garçon sur deux** et plus **d'une fille sur trois** estiment que **la pornographie a participé à l'apprentissage**



Enquête Ifop pour l'association OPEN réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 21 au 27 février 2017 auprès d'un échantillon représentatif de 1 005 personnes, représentatif de la population âgée de 15 à 17 ans résidant en France métropolitaine.

On ne peut pas faire comme si les enfants n'avaient pas accès aux images pornographiques – dites « pour adultes ». Jacques Henno, journaliste et conférencier, spécialiste des usages d'Internet par les jeunes et les enfants, regarde ce phénomène avec sévérité : « *Les images et les films classés X constituent une forme de violence ultime (...) ils véhiculent les idéologies communes à toutes les formes de violence : absence d'interdit et de sanction, valorisation de la force.* » Dans la plupart des cas la fille se soumet au désir masculin après avoir dit non, et s'en trouve heureuse. « Si la femme dit non, c'est interprété comme un oui » constate la philosophe Michela Marzano. La réalité peut être vécue ensuite par certains adolescents sur le mode de la fiction pornographique, comme le prouvent des témoignages désarmants à l'occasion de viols en réunion, par exemple. D'ailleurs « *cette rhétorique selon laquelle les femmes veulent dire oui quand elles disent non est très prégnante dans le discours des agresseurs sexuels* » (Diane Scully et Joseph Morolla).

**LA RHÉTORIQUE SELON
LAQUELLE LES FEMMES
VEULENT DIRE OUI QUAND
ELLES DISENT NON EST
TRÈS PRÉGNANTE DANS LE
DISCOURS DES AGRESSEURS
SEXUELS.**

Comment faire pour amortir les effets destructeurs de la pornographie sur l'image de la femme, sur les comportements sexuels adolescents, et sur les relations filles/garçons ?

Bien sûr, la société compte sur les parents pour faire barrage aux images. Mais quel pare-feu ou quelle interdiction a déjà empêché un adolescent d'avoir accès à ces contenus, surtout quand chaque enfant a son téléphone connecté, ou un ami en ayant un ? Les chiffres sont éloquentes, et de plus en plus alarmants.

À côté des mesures éducatives, indispensables, développées plus haut, il est aussi nécessaire de faire appliquer par des mesures techniques la loi qui interdit déjà la diffusion de messages pornographiques susceptibles d'être vus par des mineurs.

N'y a-t-il pas une hypocrisie généralisée, à déplorer les agressions sexistes d'un côté et à laisser une génération de jeunes hommes découvrir la sexualité par l'intermédiaire d'une industrie qui présente les femmes comme des objets à disposition des hommes ?

UNE LOI INAPPLIQUÉE... FAUTE DE VOLONTÉ POLITIQUE ARTICLE 227-24 DU CODE PÉNAL

« Le fait soit de fabriquer, de transporter, de diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent, incitant au terrorisme, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine ou à inciter des mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger, soit de faire commerce d'un tel message, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur. Lorsque les infractions prévues au présent article sont soumises par la voie de la presse écrite ou audiovisuelle ou de la communication au public en ligne, les dispositions particulières des lois qui régissent ces matières sont applicables en ce qui concerne la détermination des personnes responsables. »

VÉRIFIER L'ÂGE DU CONSOMMATEUR DE PORNOGRAPHIE : LE « PORN PASS »

La vérification d'âge pour la consommation de contenus pornographiques en ligne sera lancée à partir du 15 juillet au Royaume Uni. Tous les sites comprenant plus de 30 % de contenus pornographiques sont concernés.

Plusieurs méthodes de vérification seront possibles : la vente de cartes d'identification par les magasins et marchands de journaux après avoir effectué des vérifications d'âge en face-à-face ; ou avec des outils numériques. Le British Board of Film Classification (BBFC), organisme qui donne aux films leurs certificats d'âge pourra indiquer aux FAI les sites et applications à bloquer pour non-conformité à la nouvelle réglementation.

L'introduction de la vérification obligatoire de l'âge est une première mondiale. Il s'agit de trouver l'équilibre entre la protection de la vie privée et la nécessité de protéger les enfants contre les contenus inappropriés, selon la ministre britannique en charge du Numérique, Margot James.



Proposition 37 : adopter le mécanisme du PornPass, déployé au Royaume-Uni, pour bloquer l'accès aux sites porno aux mineurs, et faire ainsi respecter la loi qui protège « le droit à l'enfance ».

5. OUVRIR LES YEUX SUR LA PROSTITUTION DES MINEURS POUR MIEUX LA COMBATTRE

« *La prostitution n'est ni un travail, ni du sexe. C'est la marchandisation de la personne humaine.* » Selon le rapport de la Fondation Scelles paru le 4 juin 2016, sur les 40 000 personnes victimes d'exploitation sexuelle en France, 60 % étaient des mineurs. D'ailleurs 10 % des personnes prostituées en France ont commencé leur activité lorsqu'elles étaient mineures.

L'association Agir contre la Prostitution des Enfants (ACPE) avance des chiffres de plusieurs milliers de mineurs concernés (entre 6 000 et 10 000 mineurs prostitués en France) et tire la sonnette d'alarme : selon elle, le phénomène prend de l'ampleur en France.

Victimes des réseaux sociaux, des jeunes filles se prostituent parfois dès 13 ou 14 ans. « *Selon la police française, les clients eux aussi sont de plus en plus jeunes* », explique Yves Charpenel, le directeur du rapport mondial sur l'exploitation sexuelle et président de la fondation Scelles. Parallèlement se développe un « *proxénétisme des cités* » : en 2018, la justice a été saisie de plus de 120 affaires du type¹⁵⁰ : plus de la moitié des jeunes filles concernées étaient mineures, tout comme 15 % des proxénètes.¹⁵¹

Notons qu'une nouvelle tendance émerge, celle du « miche-tonnage », les adolescentes « payant » un service rendu ou un cadeau par une pratique sexuelle.

Là encore, on voit l'urgence d'une nouvelle approche dans l'éducation à la sexualité, intégrant davantage la dimension affective et relationnelle ; ainsi que l'importance d'une meilleure sensibilisation des adultes – parents et professionnels – pour améliorer le repérage des situations à risques.

150. D'après Jean-Marc Droguet, directeur de l'Office central pour la Répression de la Traite des Êtres humains.

151. Par Manon Derdeve, France culture, 05/06/2019.

LE MOUVEMENT DU NID DÉVELOPPE DES OUTILS À DESTINATION DES JEUNES

Cette association accompagne des personnes prostituées depuis 1937, pour faire valoir leurs droits comme pour les aider à quitter. Elle a également un volet prévention auprès des jeunes. Son objectif est de promouvoir une éducation à l'égalité et à la sexualité et de construire des relations filles-garçons qui ne se monnayent pas.

Face à l'ampleur et à la banalisation du phénomène, chaque année, le Mouvement du Nid rencontre environ 20 000 jeunes dans le cadre de ses actions de prévention. Lors de ces occasions, le Mouvement du Nid met en œuvre une stratégie positive, qui incite les jeunes à devenir acteurs et actrices de leurs vies, en développant leurs compétences psychosociales : la réflexion critique, la capacité à exprimer ses opinions et ses sentiments, la compréhension de ses émotions, l'estime de soi et le respect d'autrui.

Le Mouvement du Nid publie également des documents pour les 12-25 ans et propose trois pièces de théâtre destinées à la prévention au Lycée : « Filles-garçons, demain nous appartient ! », « Au bout de la nuit » et « au Collège : On change quoi ? ».

Le site propose en outre une visite pour découvrir notre vidéo interactive, et un jeu pour tester ses connaissances et une première étape pour dialoguer ensemble...¹⁵²

152. <http://mouvementdunid.org>

CONDUITES PROSTITUTIONNELLES CHEZ LES MINEURS, LE GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES PARENTS, DE L'ACPE (AGIR CONTRE LA PROSTITUTION DES ENFANTS)

L'ACPE a édité un guide à l'usage des parents sur la douloureuse question de la prostitution des enfants. Ce guide de 40 pages aide les parents à se poser les bonnes questions pour détecter d'éventuels problèmes dans le comportement de leurs enfants et propose des pistes d'action et des réponses pour agir.



Proposition 38 : mieux relayer les actions de prévention des associations spécialisées dans la lutte contre la prostitution des mineurs (en affichant leurs coordonnées dans les cabinets médicaux, dans le local de l'infirmière scolaire, en diffusant leurs publications auprès des familles...).

6. CRI D'ALARME CONTRE L'EXCISION

Les violences faites aux filles peuvent également aller jusqu'à la mutilation. C'est le cas avec l'excision. *« Le sujet est tabou parce qu'il concerne le sexe, les femmes mais aussi les pratiques culturelles, s'indigne Marion Schaefer, la déléguée générale du réseau d'associations Excision, Parlons-en ! Pourtant, 60 000 femmes excisées vivent sur le territoire français (...) Près de trois adolescentes sur dix dont les parents sont issus de l'immigration d'un pays pratiquant traditionnellement l'excision sont à risques de l'être. »*

Comment les pratiques culturelles peuvent être encadrées pour respecter les droits humains ? Quels types de communication pourraient atteindre les familles qui se sentent forcées de recourir à ces usages ? Le Prix Nobel de la paix 2018 a été décerné à Denis Mukwege « l'homme qui répare les femmes », ce gynécologue de 63 ans qui a soigné par milliers des victimes de violences sexuelles. Comment son cri d'alarme militant pourrait être relayé ?

Le gouvernement a présenté le 21 juin un plan d'action contre les mutilations sexuelles comprenant à la fois un volet prévention, un volet repérage et un volet sanction. L'un des enjeux majeurs est de mobiliser les professionnels de santé (notamment en PMI) pour informer les familles des risques encourus. Il faut notamment rappeler que les auteurs et complices (notamment les parents) peuvent être poursuivis 20 ans après la majorité de la victime (soit jusqu'à ses 38 ans).

On peut déplorer le peu de condamnations récentes : dans un avis du 11 décembre 2013, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) ne comptait que 30 condamnations pénales en France depuis 1979 à l'encontre de parents et d'exciseurs. Selon la Fédération nationale GAMS, mobilisée dans la lutte contre les mutilations sexuelles féminines, le dernier procès aurait lieu en 2012¹⁵³.

153. <https://federationgams.org/excision/>

5. Oser remettre en cause la culture de la violence

Protéger les enfants de la violence passe par des mesures éducatives. Cela passe aussi par la remise en question de certaines logiques sociales qui produisent une violence forte dont les jeunes générations sont les premières victimes. Sans être exhaustif, on peut en relever certaines qu'il faut prendre à bras-le-corps pour assurer la transition pacifique :

- ▶ l'exclusion et la pauvreté ;
- ▶ la mise en concurrence permanente des individus et la discrimination des plus fragiles ;
- ▶ la culture de la violence et de l'écrasement omniprésente sur nos écrans ;
- ▶ les ruptures de transmission qui favorisent une insécurité culturelle ;
- ▶ le repli sur soi et l'ignorance, qui font monter les conflits.

1. LA PAUVRETÉ DES ENFANTS ET L'INÉGALITÉ D'ÉGALITÉ DES CHANCES, UNE VIOLENCE QUI EN ENGENDRE D'AUTRES

Il y aurait autour de 10 280 familles sans logement en Ile-de-France, soit 35 000 personnes dont 17 660 enfants de moins de 13 ans¹⁵⁴. La moitié vit dans des familles monoparentales, la plupart dans des hébergements souvent surpeuplés et privés de confort, avec une forte mobilité. Leur scolarisation est dix fois moins importante que la population générale, et 2 enfants sur 3 souffrent d'une précarité alimentaire. L'ensemble de ces facteurs mène à deux faits préoccupants :

- ▶ un retard de développement (pour 80,9 % d'entre eux, selon l'étude Enfams¹⁵⁵ sur les moins de 6 ans, qui corrobore l'ensemble de la littérature, « où la pauvreté, le défaut de recours aux soins, et le stress parental sont connus pour être associés au retard de développement »).

154. Enfants Familles sans logement, 2014. INVS Santé publique France. Etude menée par l'Observatoire national de l'enfance en danger, auprès de 801 familles hébergées en hôtel social et en hébergement d'urgence, et sur les bénéficiaires de minima sociaux.

155. *Idem*.

► une santé mentale dégradée: tandis que dans la population générale, 9,9 % des garçons et 5,7 % des filles présentent « *un niveau élevé de difficultés psychologiques* », toujours dans l'étude Enfams (enfants de moins de 6 ans vivant dans des familles sans logement fixe), ce chiffre monte à 20,8 %.

Lutter contre la misère est une des façons les plus directes de réguler la violence sociétale qui laisse des traces durables sur le parcours de ces enfants.

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté des enfants pose un certain nombre de jalons pour renforcer ce combat.

Des pistes ont été avancées par le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA), pour lutter contre la pauvreté des enfants, notamment en créant une nouvelle prestation: une allocation pour les enfants pauvres versée par les caisses d'allocations familiales qui identifieraient les familles pauvres à l'aide de leur déclaration de revenus et verseraient 50 € par mois et par enfant. Selon ce scénario, « *avec une telle allocation enfant, les familles monoparentales sans revenu d'activité ayant trois ou quatre enfants âgés de moins de 14 ans ne seraient plus pauvres* ». Les familles monoparentales ayant un ou deux enfants âgés de moins de 14 ans pourraient sortir de la pauvreté avec un salaire inférieur à un demi-SMIC (voire 0,2 SMIC dans de plusieurs cas de figure), et la plupart des couples avec un salaire inférieur à 0,8 SMIC. Cela permettrait de sortir 364 000 enfants de la pauvreté, en diminuant le taux de pauvreté des enfants de 2,6 points (1,1 point de taux moyen).

Au-delà de la question financière, une autre forme de violence insupportable est « l'assignation à résidence » de centaines de milliers de jeunes – notamment les NEETs – qui sont figés dans le chômage ou des activités « grises », sans perspective. Ce décrochage d'une partie de la jeunesse est l'une des plus grandes injustices de notre temps... et une « bombe à retardement » pour l'équilibre de la société. Cela rend indispensable une mobilisation générale pour ouvrir de nouveaux horizons à cette jeunesse en danger.

LUTTER CONTRE LA MISÈRE EST UNE DES FAÇONS LES PLUS DIRECTES DE RÉGULER LA VIOLENCE SOCIÉTALE QUI LAISSE DES TRACES DURABLES SUR LE PARCOURS DE CES ENFANTS.



Proposition 39: suivre la proposition du Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge, de créer une allocation pour enfants pauvres, comme un bonus (50 € par mois et par enfant dans les familles pauvres).

2. LA MISE EN CONCURRENCE PERMANENTE, FERMENT D'EXCLUSION ET D'ÉPUISEMENT

L'économiste Jacques Généreux s'inquiète d'une mutation anthropologique en cours depuis plusieurs décennies : « la dissociété »¹⁵⁶. Sous la pression du marché qui s'étend dans toutes les sphères de la vie, les individus puis les communautés sont conduits à s'affronter dans une concurrence permanente, destructrice du lien social. Dire que l'échec éducatif est la cause première de cette mutation serait injuste. En revanche, alors que notre système éducatif devrait être un rempart face à cette dérive et qu'il pourrait porter le germe d'une autre anthropologie fondée sur la relation et le souci du bien commun, il arrive trop souvent qu'il encourage cette « dissociété » dès le plus jeune âge.

Dans cette perspective, les plus fragiles se trouvent facilement exclus et ceux qui ne rentrent pas dans le moule souffrent rapidement des discriminations.

LA DISSOCIÉTÉ C'EST CE QUI POUSSE LES INDIVIDUS ET LES COMMUNAUTÉS À S'AFFRONTER SOUS LA PRESSION DU MARCHÉ.

C'est notamment le cas des enfants en situation de handicap, victimes d'injustices criantes. Les associations travaillant auprès d'enfants en situation de handicap soulignent régulièrement les « violences » qui pèsent sur eux. Certaines très directes, comme des droits bafoués : une possibilité de fréquenter l'école plus aléatoire, des options d'avenir limitées (les personnes handicapées sont deux fois moins en emploi, et leur niveau de vie annuel médian est 11 % inférieur à celui des personnes sans handicap selon les derniers chiffres de l'Insee)...

D'autres violences sont plus subtiles : le rejet de la société envers les « non-productifs » ou du moins envers les « différents », leur absence dans les médias (0,6 % du paysage télévisuel selon le rapport du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) rendu en mai 2018 hors jeux paralympiques), dans les postes à responsabilité et dans l'espace public en général...

Face à cette réalité, et à l'argument des diffuseurs selon lequel « *le handicap n'est pas « télégénique* », une charte a été signée en février 2015 avec les télévisions, les radios, les écoles et les centres de formation aux métiers de l'audiovisuel afin de « *constituer des viviers de professionnels à disposition des médias* », en favorisant la formation des personnes avec handicap dans le secteur.

Les personnes en situation de handicap ne sont pas les seules à subir l'opprobre médiatique. Memonna Hintermann, la présidente

156. Jacques Généreux, *La Dissociété*, Éditions du Seuil.

du groupe de travail « Diversité » au CSA, a souligné une progression dans la représentation des personnes noires ou d'origine maghrébine, mais avec un bémol : des indicateurs qualitatifs ont montré qu'il y avait une légère tendance à donner plus de rôles négatifs (délinquant par exemple) aux personnes « non blanches », que des rôles positifs (créateur d'entreprise). Avec le critère d'âge introduit en 2014, on remarque que les populations de moins de 20 ans et les seniors sont faiblement représentées à la télévision.

Les médias parlent souvent de la violence des jeunes des cités, qui renvoient la violence reçue par la société : sensation d'être assigné à résidence, sans perspectives... L'idée est à la fois de lutter contre la « violence » sociétale qui s'abat sur eux, et en même temps de combattre celle qu'ils vont rétrocéder au quartier...

**LA VIOLENCE DE NOTRE
CULTURE TRADUIT ET
EXACERBE NOTRE CULTURE
DE LA VIOLENCE.**

3. UNE IDÉOLOGIE DE LA VIOLENCE ET DE L'ÉCRASEMENT OMNIPRÉSENTE SUR LES ÉCRANS

Parmi les jeux vidéo, ceux qui sont violents sont préférés par les adolescents. Les films et les séries parmi les plus appréciés montrent des scènes choquantes, les meurtres sont omniprésents au cinéma. Une violence appréciée et soutenue par les valeurs de notre société. Il y a donc une ambivalence profonde, intrinsèque à notre condition humaine probablement, entre le besoin spontané de protéger nos enfants de la violence, et notre attirance pour elle. D'une certaine façon, la violence de notre culture contemporaine traduit et exacerbe une culture de la violence.

La responsabilité des médias et des personnalités publiques

La télévision montre ce qui donne de l'émotion, et contribue à véhiculer une image très violente du monde, en soulignant essentiellement ce qui fait sensation, c'est-à-dire souvent là où il y a des morts. Les réseaux sociaux et leur anonymat débrident l'expression de la haine : « *contagieuse, envahissante et se diffusant largement, elle est difficile à neutraliser, chez les autres... ou en soi* » souligne Pascale Senk, journaliste et écrivain, spécialiste de la psychologie et du

développement personnel. Aujourd'hui, des leaders politiques tels que Donald Trump ne font preuve d'aucune retenue. Et surtout les films montrent des meurtres et des actes violents en très grande quantité.

Selon une étude de Lamson, en 1995 un enfant « pouvait déjà voir sur son petit écran personnel entre huit et douze actes de violence par heure ». Aujourd'hui, selon le CRNV (Centre de Ressources sur la Non-Violence) « les enfants peuvent être exposés à plus de 12 000 actes de violence de plus en plus réalistes et crus par an ». Les jeux vidéo proposent de participer à cette violence, en tuant soi-même des personnages de plus en plus réalistes, au point que CSA s'interroge sur une nouvelle législation entourant l'autorisation de mise sur le marché des dernières versions. Le chef d'État a d'ailleurs envisagé dès 2017 de « repenser le cadre de notre régulation des contenus, en particulier les contenus audiovisuels en prenant en compte l'évolution du numérique et afin d'étendre les pouvoirs de régulation du Conseil supérieur de l'audiovisuel ».

Comme l'explique Laurent Bègue, chercheur en psychosociologie et auteur de nombreux essais dont « *L'Agression Humaine* » : « Plusieurs méta-analyses ont été réalisées sur les relations entre la télévision (Bushman & Huesmann, 2006) ou les jeux vidéo et l'agression (Anderson et al., 2010). Elles concluent que les scènes violentes sont causalement liées aux comportements, cognitions et affects agressifs à court et à long terme, ainsi qu'à une diminution de l'empathie et des conduites pro sociales. Il a été également démontré que les jeux vidéo avaient plus d'effet sur l'agression que la télévision (Polman et al., 2008) »¹⁵⁷.

**LES SCÈNES VIOLENTES
SONT CAUSALEMENT LIÉES
AUX COMPORTEMENTS
AGRESSIFS.**

157. L'Académie américaine de pédiatrie indique que « plus de 3 500 travaux de recherche ont examiné l'association liant violence médiatique et comportements violents ; tous, à l'exception de 8, ont montré une relation positive » (American Academy of Pediatrics, 2001) Ce qui signifie que la violence médiatique induit des comportements violents.

« Le Grand Méchant Monde »¹⁵⁸

À force d'être confrontés aux images reflétant toutes les violences de l'humanité, en particulier lors du journal de 20h, mais aussi par les autres canaux, tels que les réseaux sociaux... les enfants peuvent percevoir le monde plus effrayant et dangereux qu'il ne l'est. On nomme cela le syndrome du *Grand Méchant Monde*, qui peut induire des comportements de repli (comme les hikikomori, ce phénomène sociétal nouveau des jeunes qui ne quittent plus leur chambre), ou d'autres pathologies. Inversement, les violences réelles ou ultra-réalistes peuvent provoquer un effet de désensibilisation, et induire une légitimation de la violence. Comme le relève Jacques Henno, « *la médiation de la cruauté peut déboucher sur une perversion du sens de l'autre. Quand l'autre est présenté comme l'auteur volontaire d'actes violents de façon très systématique, on légitime la cruauté en en faisant une conduite banale.* »¹⁵⁹

La violence sur écrans véhicule une idéologie

Certains sociologues avancent que la violence des films et des jeux vidéo contient une part d'idéologie. En effet, dans beaucoup de scénarios, le plus fort gagne. Jacques Henno déploie cette idée¹⁶⁰ : « *les écrans numériques banaliseraient la violence, tendraient à*

prouver que le recours à la force n'est pas automatiquement suivi d'une sanction et valoriseraient comme seule morale la raison du plus fort. Ce qui va contre le pacte républicain et démocratique sur lequel repose jusqu'à présent la société française. » Dans beaucoup de fictions, le héros « *n'envisage pas, comme solution alternative à la violence, la négociation ou la médiation* ». De plus, lorsque les violences sont sanctionnées, c'est dans une très large part « *le fait d'une auto-justice peu recommandable (...) la punition provient de la victime ou de son entourage et non des forces de l'ordre.* »¹⁶¹ Enfin, « *la victoire revient toujours au plus efficace sur le plan technologique, physique ou intellectuel* ». Tandis que, au contraire, le pacte social tend à faire protéger les plus fragiles contre les plus forts, par la justice et les forces de l'ordre. La mythologie des fictions, en particulier celles des jeux vidéo, renvoie à un monde assez « barbare ». Notons que les répercussions peuvent toucher d'autres aspects sociétaux : aux États-Unis, les meurtres ont majoritairement lieu entre des gens de même couleur, tandis que « *les programmes télé montrent surtout des hommes noirs tuant des hommes blancs* ». ¹⁶² Les fantasmes relayés peuvent être source de tensions réelles, quand la peur gagne. Sachant que les consommateurs sont majoritairement des garçons, jeunes, il y a là une racine supplémentaire d'une dichotomie de fonctionnement garçons/filles qui s'aggrave encore lorsqu'on entre dans le champ de la pornographie. Là

158. Le syndrome du grand méchant monde, ou en anglais : Mean World Syndrome, est une expression créée par George Gerbner pour décrire le phénomène selon lequel les actes de violence rapportés dans les médias d'information contribuent à créer chez le public l'image d'un monde plus dangereux qu'il ne l'est en réalité.

159. Liliane Lurçat « *violences à la télé, l'enfant fasciné* » 1989.

160. Jacques Henno, « *Les enfants face aux écrans, pornographie la vraie violence* », 2004.

161. Selon une enquête commandée au CSA en 1995, les conclusions semblent toujours d'actualité.

162. « *Les enfants face aux écrans* » Jacques Henno, 2004.

encore la responsabilité des médias peut être interrogée.

Pourtant une autre réalité du monde est de plus en plus relayée par les médias, c'est toute la solidarité qui fait qu'une société fonctionne. Gauthier Chapelle et Pablo Servigne l'expliquent dans leur ouvrage « *L'entraide, l'autre loi de la jungle* »¹⁶³. Contrairement à l'idée traditionnelle de la loi de la jungle, ceux qui survivent le mieux aux conditions difficiles ne sont pas forcément les plus forts, mais ceux qui s'entraident le plus.

« La coopération a été, au fil de l'évolution, beaucoup plus créatrice de niveaux croissants de complexité que la compétition. Il ne fait aucun doute que l'entraide est omniprésente dans la nature. Chez les humains, elle est l'une des manifestations les plus directes de l'altruisme. Elle mène au double accomplissement du bien d'autrui et du sien propre » selon Matthieu Ricard.

Même nos jeux de société classique ont du mal à traduire cette réalité en proposant plus souvent l'écrasement de l'adversaire que la coopération vers un but commun.

NOS JEUX DE SOCIÉTÉ CLASSIQUE ONT DU MAL À TRADUIRE CETTE RÉALITÉ EN PROPOSANT PLUS SOUVENT L'ÉCRASEMENT DE L'ADVERSAIRE QUE LA COOPÉRATION VERS UN BUT COMMUN.

chacun les bases d'une identité sereine est une condition indispensable afin qu'il puisse s'épanouir, s'ouvrir à l'autre et tisser des liens d'amitié dans la société. L'éducation doit donc permettre à chacun d'inscrire sa vie dans une histoire, et d'articuler identités personnelle et collective. La philosophe Simone Weil a bien montré comment cet « enracinement », qui se fonde sur une gratitude à l'égard des générations qui nous ont précédés, n'était pas un enfermement mais une condition de la liberté et de l'épanouissement de la personne.

Voilà un défi pour chaque jeune, en fonction de ses origines, de son histoire et de sa culture familiales. Dans cette perspective, deux extrêmes sont à éviter pour les éducateurs : d'une part, la négation radicale du parcours personnel du jeune, au nom d'un universalisme mal compris ou d'un jacobinisme exagéré qui inviterait chacun à se dépouiller de ce qu'il est pour devenir un ectoplasme neutre ; d'autre part, la réduction d'une personne à une de ces caractéristiques - son lieu de naissance, sa couleur de peau, sa religion... - qui revient à essentialiser un trait de sa personnalité. Prenons garde à l'« assignation à résidence » identitaire !

4. LE DÉRACINEMENT ET LES RUPTURES DE TRANSMISSION, SOURCE D'INSÉCURITÉ

L'ignorance est un facteur d'insécurité personnelle et collective. Quand un pays doute de ses racines, de son histoire, il passe plus de temps à se questionner sur lui-même qu'à transmettre et inventer l'avenir. Offrir à

¹⁶³. *Les liens qui libèrent*, 2017.

Quelle histoire partagée ?

Devant la diversité des origines des élèves au sein de beaucoup de classes, certains s'interrogent parfois sur la nécessité d'adapter les programmes d'Histoire, pour faire en sorte d'apprendre l'histoire des pays d'origine de chacun, ou bien une Histoire-monde, plutôt que l'Histoire de France, et celle de l'Europe. Même s'il est opportun que l'enseignement de l'Histoire propose des ouvertures sur le reste du monde, une approche trop parcellaire n'est pas souhaitable, au risque d'éclater encore davantage la communauté nationale et de renvoyer chacun systématiquement à son origine. Comme si un enfant d'origine étrangère ne pouvait pas autant s'approprier l'Histoire de France qu'un enfant né en France de parents français.

L'enseignement de l'Histoire n'a pas vocation à devenir le réceptacle de tous les particularismes. Cette conception donnerait le sentiment qu'il y a une Histoire de France « réservée aux Gaulois », comme si cette Histoire n'était pas aussi celle des Français issus de l'immigration,

qui sont Français à part entière et peuvent s'approprier l'Histoire nationale.

Cela ne signifie pas qu'il faut nier la diversité des élèves et occulter leur parcours personnel pour construire le commun. La connaissance et la fierté de ses racines familiales est primordiale pour la construction de l'enfant. Bien souvent, les jeunes connaissent peu leur histoire familiale et lorsqu'ils sont issus de l'immigration, ils ne connaissent pas toujours les raisons qui ont poussé leurs familles à venir en France.

Le travail sur les histoires familiales et le rattachement de chacun à la grande Histoire et à la France, est une démarche passionnante. Elle n'est d'ailleurs pas valable pour les seuls enfants issus de l'immigration. L'engouement pour la généalogie témoigne d'une quête des racines dans beaucoup de familles françaises.

**L'ENRACINEMENT N'EST PAS
ENFERMEMENT MAIS UNE
CONDITION DE LA LIBERTÉ.**

PHOTO DE CLASSE

Ce projet de documentaire multimédia a été mis en place durant l'année scolaire 2012-2013, dans une classe de CE2 de l'école Gustave Rouanet, dans le 18^e arrondissement de Paris. La majorité des enfants étaient d'origine étrangère et tous avaient au moins un grand-parent né à l'étranger. Pendant toute l'année scolaire, l'institutrice a fait travailler ses élèves sur leurs origines et l'histoire de leur famille¹⁶⁴. Concrètement, plusieurs ateliers pédagogiques ont permis aux élèves d'échanger et de faire des recherches sur leur pays d'origine, sur leur langue maternelle, sur les drapeaux, sur des

164. Cette expérience a fait l'objet d'un webdocumentaire, filmé par Estelle Fenech et Catherine Portaluppi. Ce projet multimédia est consultable sur le site www.photo-de-classe.org

photos ou des objets de famille, sur leur arbre généalogique... Un moment majeur de ce projet était l'interview vidéo des parents : les enfants ont interrogé leurs parents, dans la classe, sur leur histoire familiale, leur pays d'origine. La moitié des parents de la classe ont accepté de se prêter à l'exercice.

Cette pratique présente plusieurs intérêts : elle permet à l'enfant de développer des compétences en matière d'expressions écrite et orale, de faire preuve d'initiatives, d'esprit de recherche et de dialogue. Elle permet aussi d'associer les parents à ce qui se passe à l'école. Pour des familles qui se sentent éloignées de cet univers scolaire, c'est un véritable atout. L'implication des parents est en effet une des clés du succès de leurs enfants.

La pédopsychiatre Marie Rose Moro, qui a suivi ce projet, témoigne de son intérêt : « Faire enquêter les enfants sur les origines, leur histoire individuelle et leurs liens avec la grande histoire est un moyen de restaurer de la dignité, de la connaissance et de la reconnaissance. Cela permet aux enfants d'être fiers d'eux et crée un lien formidable dans l'école »¹⁶⁵.

165. Photodeclasse.org

À l'heure de la mondialisation, de l'Union européenne, et de l'accélération des mouvements migratoires, au rythme des réseaux sociaux, la France et l'Europe sont face à un beau chantier : travailler sur l'histoire, la mémoire et la culture, pour permettre à chacun, quel que soit son parcours personnel, de s'approprier cette civilisation, afin de devenir à part entière héritier et continuateur d'une aventure dont nul n'est propriétaire. Là encore, il faut éviter certains écueils : fuyons le fétichisme de racines immuables qui reviendrait à exclure tous les nouveaux apports, prenons garde à l'obsession identitaire qui empêcherait de regarder

l'avenir. Pour conjurer ce risque et insister sur une dynamique féconde que nous devons sans cesse recevoir, le philosophe Rémi Brague préfère parler des sources plutôt que des racines. Ne laissons pas ces sources devenir un mince filet qui ne profiterait qu'à un petit nombre. Evitons qu'elles s'obstruent et faisons les jaillir généreusement. Sources, racines... Quel que soit le terme choisi, on comprend combien il est injuste de priver les jeunes générations de ces trésors, alors qu'on pourrait leur permettre de se hisser plus haut, en montant sur les épaules des géants qui les ont précédés.

5. LE REPLI SUR SOI ET LA PEUR DE L'AUTRE

Faute d'une culture partagée, les fossés se creusent. Il serait vain de croire que les procédures et les lois suffiront à se substituer à un socle culturel et des valeurs communes.

Les jeunes ont une soif d'idéal et d'aventure que le matérialisme et le relativisme n'étancheront jamais. Les logos et les slogans de nos marques commerciales ne répondront pas non plus à leur recherche d'identité et à leur désir d'appartenir à une communauté. Tant que l'éducation ne tiendra pas compte de cette quête et de ces questionnements, nous laisserons les cœurs et les esprits fragiles à la merci d'idéologies trompeuses, qui fracturent la société française.

Transmettre et favoriser la connaissance d'une culture partagée est une condition d'unité dans une société de plus en plus hétérogène. Jacques Julliard pose le constat de façon très tranchée dans une tribune rédigée pour le magazine *Marianne* à la suite des attentats de Bruxelles en mars 2016 : « *Seule l'insistance depuis l'école sur le développement de valeurs communes peut permettre à une société de faire face au danger qui nous menace. Intégration ou guerre civile, telle est, à terme, l'alternative à laquelle nous sommes confrontés.* »¹⁶⁶

La question se pose notamment face à une identité fantasmée qui se propose dans certains quartiers comme une substitution : la religion, et en l'occurrence l'islam.

L'éducation ne peut plus faire abstraction de cette question religieuse, qui redevient une préoccupation, même si de plus en plus de Français s'affirment « sans religion ». Le développement de l'islam, particulièrement dans les banlieues de nos grands pôles urbains, fait évoluer un « paysage religieux et culturel français » qui était certes divers mais marqué par une forte imprégnation du christianisme.

Les plus âgés ont du mal à prendre en compte cette nouvelle réalité : dans leur jeunesse, la religion était un « non-sujet ». Au nom d'une certaine conception maximaliste de la laïcité, on renvoyait le religieux à la sphère intime. On n'en parlait pas. Surtout à l'école. Aujourd'hui, la religion est

LES JEUNES DISENT QUE LA QUESTION RELIGIEUSE EST D'AVANTAGE SOURCE DE CONFLIT QUE L'ORIGINE ETHNIQUE.

devenue un sujet de cours de récréation, le plus souvent sur un mode identitaire et conflictuel. Les jeunes disent désormais que parmi ceux qui les entourent, la question religieuse est davantage source de conflit que l'origine ethnique. Près d'un jeune sur deux entre 16 et 25 ans considère que, dans son entourage, les relations sont mauvaises entre personnes de religions différentes. Ils ne sont

¹⁶⁶. *Nous ne nous aimons plus*. Jacques Julliard. *Marianne*, 26 mars 2016.

PLUS LES PERSONNES INTERROGÉES SONT JEUNES, PLUS LES RELATIONS ENTRE PERSONNES DE CONFESSIONS DIFFÉRENTES SONT JUGÉES MAUVAISES.

que 38 % à trouver les relations mauvaises entre personnes d'origines différentes, 20 % s'agissant des personnes de générations différentes et seulement 10 % lorsqu'on les interroge sur les personnes de sexes différents. Et plus les personnes interrogées sont jeunes, plus ces relations entre personnes de confessions différentes sont jugées mauvaises (de 51 % pour les moins de 20 ans, à 40 % pour les 23/25 ans)¹⁶⁷.

C'est d'autant plus vrai que certaines pratiques en augmentation, concernant des tenues vestimentaires, des pratiques alimentaires..., marquent des différences visibles dans l'espace social. Qu'elles soient liées à certaines interprétations de l'islam, à des revendications identitaires de populations « déracinées » à la recherche de repères, ou bien, pour une minorité agissante, à une volonté idéologique affirmée, ces évolutions ont été mises en exergue par Gilles Kepel, dans *Les banlieues de la République*, publié en 2012, un quart de siècle après son autre étude : *Les banlieues de l'islam*. Une récente publication de l'Institut Montaigne, à partir d'une enquête d'opinion menée par l'Ifop, confirme ce nouveau rapport à la religion et

pointe du doigt une dérive à l'œuvre chez une partie des jeunes musulmans. Dans son rapport « *Un islam français est possible* », Hakim El Karoui évoque « une bataille politique et idéologique. »

« Cette bataille est à l'œuvre dans [un groupe] qui regroupe environ 25 % des musulmans de France avec, parmi eux, beaucoup de jeunes, peu qualifiés et peu insérés dans l'emploi qui vivent dans les quartiers populaires périphériques des grandes agglomérations à forte densité d'immigrés. Ce groupe ne se définit plus par son conservatisme, mais par l'utilisation qu'il fait de l'islam afin de mener une véritable rébellion idéologique vis-à-vis du reste de la société française, tant ses valeurs et ses comportements sont opposés à la norme et aux *habitus* communs. »¹⁶⁸

Ces bouleversements s'inscrivent dans le contexte d'une montée du salafisme et du wahhabisme dans le monde musulman, qui s'appuie sur une contestation forte – et parfois violente – aussi bien de l'islam traditionnel que des modes de vie occidentaux. Un discours de haine, qui propose une vision du monde et un absolu, en opposition avec le désert spirituel et philosophique occidental, trouve écho chez une partie de notre jeunesse déboussolée. Dans les cas extrêmes, cela conduit

168. Un islam français est possible, Institut Montaigne, septembre 2016.

167. Baromètre Jeunesse&Confiance, VersleHaut/OpinionWay, novembre 2015.

certains jeunes en perte de repères à la violence, au terrorisme.

Cette affirmation identitaire qui – particulièrement chez les jeunes – ne repose pas toujours sur un enracinement spirituel ou culturel solide, mais plutôt sur des représentations artificielles ou fantasmées, se retrouve – par mimétisme ? par réaction ? par des dynamiques propres ? – dans d'autres courants religieux... Même si elle ne se traduit pas par des violences, le blogueur et essayiste Erwan Le Morhedec dénonce cette tentation identitaire qui se manifeste sous d'autres formes chez une partie – minoritaire mais bruyante – des catholiques français¹⁶⁹.

169. Erwan Le Morhedec, *Identitaires, le mauvais génie du christianisme*, Cerf.

Comment reprocher à des jeunes de ne pas se sentir français si l'on n'a pas pris la peine et le temps de leur faire connaître leur pays, ses sources, ses développements, ses enrichissements progressifs ? Comment reprocher à des jeunes de haïr la France, ses valeurs et sa culture, si on ne leur a pas donné la chance de les connaître et de les aimer, pas seulement comme des concepts vagues, mais à travers des rencontres, des histoires, des émotions, des réflexions ancrées dans l'expérience humaine ?

Permettre à des jeunes de vivre sereinement leur attachement à leurs racines familiales et leur appartenance à la communauté nationale, voilà un beau défi éducatif pour notre temps !

COEXISTER PROPOSE DES KAWAA DE LA PAIX

Coexister est une association « interconvictionnelle » (rassemblant des jeunes de différentes convictions religieuses ou non) qui veut promouvoir le goût des autres, en apprenant aux jeunes à construire de l'unité, non pas « malgré », mais « grâce » à leurs différences.

Leurs 45 groupes locaux proposent des événements qui s'articulent autour de 3 principes : le dialogue, la solidarité, la sensibilisation.

Le Kawaa est un café-débat sur le vivre ensemble et la laïcité. Son but est de créer un espace d'échange convivial sur les leviers de l'interconvictionnel pour mieux vivre ensemble. En 2016-2017, Coexister a organisé 60 Kawaa dans toute la France. Coexister propose également aux « Coexistants » une formation pour animer un Kawaa.

Chaque groupe local peut organiser des visites de lieux de culte, des débats, des conférences, des repas partagés un soir de fête religieuse, des expositions ou encore des séances de cinéma. Ces événements permettent à chacun en dialoguant de développer une meilleure connaissance de soi et des autres.

La solidarité permet de dépasser le simple cadre du dialogue en agissant ensemble, au service de la société : collectes de vêtements et de jouets, des dons du sang, des actions auprès des sans-abris, des orphelins...

Pour ce qui est de la sensibilisation, les membres de coexister peuvent recevoir une formation afin d'apprendre à animer des ateliers dans les collèges et les lycées pour partager avec eux le message de Coexister. Depuis 2009, ses membres se déplacent, à la demande d'enseignants, dans les établissements scolaires pour parler du vivre-ensemble, rappeler ce qu'est la diversité des convictions, notamment religieuses, et décortiquer le principe de la laïcité. Par exemple, dans un collège qui assure des cours de culture religieuse, l'adjointe pastorale « voulait éviter, après les attentats, qu'il y ait une confusion chez les jeunes entre l'islam et le terrorisme. C'est l'ignorance qui amène aux préjugés ».

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DU VIVE-ENSEMBLE EN PAIX

Le 8 décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 72/130 proclamant le 16 mai Journée internationale du vivre-ensemble en paix. Cette résolution est le fruit d'une proposition portée par l'ONG AISA (Association internationale soufie Alawiyya), fondée par Khaled Bentounes, également fondateur des Scouts musulmans de France. La résolution invite notamment « *les États membres, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les particuliers à célébrer la Journée internationale du vivre-ensemble en paix [...] en prenant des initiatives éducatives et en menant des activités de sensibilisation.* » Des débats et conférences dans des établissements scolaires ont été organisés à cette occasion, en France et à l'international.

6. FAIRE GRANDIR L'AMITIÉ, LA MEILLEURE ARME CONTRE LA VIOLENCE

L'éducation au service de la paix, en France, au XXI^e siècle, c'est aussi une éducation qui doit permettre aux jeunes de se rencontrer pour bâtir des amitiés, au-delà des différences sociales, culturelles, religieuses, ethniques... « *Principal fondement de la société*¹⁷⁰ », l'amitié est la meilleure réponse aux tentations de replis individualistes ou communautaristes. D'où l'importance de développer une école plus mixte socialement, par le choix plutôt que par la contrainte. La carte scolaire doit impérativement évoluer puisqu'elle ne garantit aujourd'hui ni la liberté de choix des familles, ni la diversité sociale. Cette évolution passe par un décroisement progressif (plusieurs établissements scolaires sur une zone mêlant des quartiers différents), à condition qu'on accorde une plus grande autonomie aux établissements scolaires, afin qu'ils puissent développer des projets pédagogiques différents et attractifs, ouvrant ainsi un horizon de choix pour les familles. Cela passe aussi par une plus grande mobilité des élèves (busing, internats...). Par ailleurs, il est urgent de construire des véritables communautés scolaires, où peuvent grandir des alliances éducatives entre les adultes, enseignants et parents, et des liens durables entre les élèves. Il y a beaucoup à faire : seuls 47 % des jeunes Français expriment un sentiment d'appartenance à leur école

170. Aristote, *Éthique* à Nicomaque.

(contre 80 % dans la moyenne des pays de l'OCDE). La France se classe dernière sur ce point dans les classements PISA !

Au-delà de l'école, il est important de favoriser toutes les initiatives qui permettent à la jeunesse de construire des ponts entre des mondes qui se parlent de moins en moins ! Les dispositifs de parrainage de jeunes par des cadres d'entreprise ou par des familles sont des terrains pour consolider le lien social et faire grandir de belles relations humaines, fondées sur la gratuité. L'éducation

PRINCIPAL FONDEMENT DE LA SOCIÉTÉ, L'AMITIÉ EST LA MEILLEURE RÉPONSE AUX TENTATIONS DE REPLIS INDIVIDUALISTES OU COMMUNAUTARISTES.

doit aussi responsabiliser des jeunes de divers horizons pour les inviter à passer à l'action et servir ensemble. C'est dans l'action que se forment les liens durables ! Les efforts des Scouts et Guides de France pour proposer le scoutisme dans les quartiers populaires sont à encourager, tout comme les efforts de l'association Unis-Cité qui fait intervenir ensemble des jeunes « bac +5 » et « bac -5 » au service de l'intérêt général, dans le cadre du service civique. De même, lorsqu'elle applique la pédagogie du contre-pied, en envoyant des jeunes en difficulté dans des chantiers de solidarité à l'international, la fondation Apprentis d'Auteuil leur permet de grandir en confiance et de s'engager concrètement pour une société plus amicale.

CONCLUSION

Au terme de ce rapport, certains pourraient s'inquiéter du coût des propositions développées dans ces pages et tirer de l'argument budgétaire un prétexte pour ne rien faire.

Il serait extrêmement intéressant de chiffrer les dépenses qu'entraînent les violences faites aux enfants. Ne serait-ce que pour mettre en face le montant des dépenses pour la prévention de ces violences, et peut-être réfléchir à cet équilibre économique.

Sur le site de l'OMS, le 30 septembre 2016, on a tenté de décrire les conséquences des maltraitances : « De façon générale, selon l'OMS, la maltraitance entraîne des souffrances pour les enfants et leurs familles et peut avoir des conséquences à long terme. Elle provoque un stress auquel on associe une perturbation du développement précoce du cerveau. Un stress extrême peut affecter le développement du système nerveux et immunitaire. Dès lors, les enfants maltraités, devenus adultes, sont davantage exposés à divers troubles comportementaux, physiques ou psychiques, tels que les suivants :

- ▶ *la propension à commettre des violences ou à en subir ;*
- ▶ *la dépression ;*
- ▶ *le tabagisme ;*
- ▶ *l'obésité ;*
- ▶ *les comportements sexuels à risque ;*
- ▶ *les grossesses non désirées ;*
- ▶ *l'alcoolisme et la toxicomanie.*

Au travers de ces conséquences comportementales et psychiques, la maltraitance peut favoriser les pathologies cardiaques, le cancer, les suicides et les infections sexuellement transmissibles. Au-delà de ses répercussions sur la santé et la société, la maltraitance des enfants a un coût économique, lié notamment aux hospitalisations, au traitement des troubles psychiques, à la protection de l'enfance et aux dépenses de santé à plus long terme. »

On pourrait également ajouter à cette liste noire proposée par l'OMS le coût de la délinquance, frais de justice et coût des emprisonnements inclus. Sachant que les prisons contiennent en elles-mêmes les germes de leurs dépenses futures, tant elles peinent aujourd'hui à prévenir la récidive.

Enfin par de savants calculs il serait intéressant de quantifier le manque à gagner que représente ce temps que la jeunesse abîmée perd en dépression, chômage et autre prison au lieu de contribuer à la marche du monde.

On ferait ainsi la démonstration que la violence a un coût énorme pour les personnes et pour la société, et que la transition pacifique que nous appelons de nos vœux serait un investissement bien rentable...



Proposition 40 : lancer une étude d'évaluation du coût des violences faites aux enfants, pour mettre en regard le coût de la transition pacifique que nous appelons de nos vœux.

CONCLUSION

Au terme de ce rapport, certains pourraient s'inquiéter du coût des propositions développées dans ces pages et tirer de l'argument budgétaire un prétexte pour ne rien faire.

Il serait extrêmement intéressant de chiffrer les dépenses qu'entraînent les violences faites aux enfants. Ne serait-ce que pour mettre en face le montant des dépenses pour la prévention de ces violences, et peut-être réfléchir à cet équilibre économique.

Sur le site de l'OMS, le 30 septembre 2016, on a tenté de décrire les conséquences des maltraitances : « De façon générale, selon l'OMS, la maltraitance entraîne des souffrances pour les enfants et leurs familles et peut avoir des conséquences à long terme. Elle provoque un stress auquel on associe une perturbation du développement précoce du cerveau. Un stress extrême peut affecter le développement du système nerveux et immunitaire. Dès lors, les enfants maltraités, devenus adultes, sont davantage exposés à divers troubles comportementaux, physiques ou psychiques, tels que les suivants :

- ▶ *la propension à commettre des violences ou à en subir ;*
- ▶ *la dépression ;*
- ▶ *le tabagisme ;*
- ▶ *l'obésité ;*
- ▶ *les comportements sexuels à risque ;*
- ▶ *les grossesses non désirées ;*
- ▶ *l'alcoolisme et la toxicomanie.*

Au travers de ces conséquences comportementales et psychiques, la maltraitance peut favoriser les pathologies cardiaques, le cancer, les suicides et les infections sexuellement transmissibles. Au-delà de ses répercussions sur la santé et la société, la maltraitance des enfants a un coût économique, lié notamment aux hospitalisations, au traitement des troubles psychiques, à la protection de l'enfance et aux dépenses de santé à plus long terme. »

On pourrait également ajouter à cette liste noire proposée par l'OMS le coût de la délinquance, frais de justice et coût des emprisonnements inclus. Sachant que les prisons contiennent en elles-mêmes les germes de leurs dépenses futures, tant elles peinent aujourd'hui à prévenir la récidive.

Enfin par de savants calculs il serait intéressant de quantifier le manque à gagner que représente ce temps que la jeunesse abîmée perd en dépression, chômage et autre prison au lieu de contribuer à la marche du monde.

On ferait ainsi la démonstration que la violence a un coût énorme pour les personnes et pour la société, et que la transition pacifique que nous appelons de nos vœux serait un investissement bien rentable...



Proposition 40 : lancer une étude d'évaluation du coût des violences faites aux enfants, pour mettre en regard le coût de la transition pacifique que nous appelons de nos vœux.

REMERCIEMENTS

Tout en précisant qu'elles ne sauraient être tenues responsables des propos émis dans ces pages, nous remercions toutes les personnes qui ont contribué à la réflexion de VersLeHaut, et notamment :

- ▶ les membres du comité directeur ;
- ▶ les membres du conseil scientifique ;
- ▶ les associations partenaires ;
- ▶ les jeunes qui ont participé à notre enquête, leurs enseignants et éducateurs !

Et toutes les personnes qui ont nourri notre réflexion au cours de rencontres ou par des apports écrits :

Ariane Allemandi, professeure de philosophie, Angers

André Altmeyer, directeur général adjoint, Apprentis d'Auteuil

Nicole d'Anglejan, responsable du Cercle Éducation, Centre français des fonds et fondations

Jacques Arènes, psychologue, psychanalyste, directeur de l'École de Psychologues Praticiens

Axel Aubert, membre du conseil d'administration des Scouts et guides de France

Jean-Louis Auduc, ancien directeur des études de l'IUFM de Créteil, membre du conseil des sages de la laïcité du ministère de l'Éducation nationale

Geneviève Avenard, Défenseuse des droits des enfants

Joao Bateka, administrateur de REPAIRS 75

Philippe de Beauregard, référent pédagogique, Espérance Banlieues

Laurent Bègue, chercheur en psychosociologie, directeur du laboratoire interuniversitaire de psychologie (LIP) de l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble

Nour-Eddine Belarbi, chargé de développement, Scouts musulmans de France

Sandrine Bellon, responsable de l'association C'est ma vie à Grigny (91)

Marianne de Boisredon, présidente de Fondacio

Hélène Boissière-Mabille, formatrice, organisatrice d'ateliers et de cafés philo pour enfants et adultes

Guillaume Boulland, chef de service éducatif, Apprentis d'Auteuil

Marie Boyer, enseignante, école Victor Hugo de Colombes

Laurent Boyet, fondateur de l'association Les Papillons

Alexis Bringuier, président de la Fondation Étoile

Jérôme Brunet, adjoint au Secrétaire général de l'Enseignement catholique

Chrystelle Cambon, enseignante, école Victor Hugo de Colombes

Rémi Casanova, maître de conférences à l'Université de Lille, fondateur de l'Observatoire du Bouc-Émissaire et des Violences institutionnelles.

Marc Chaband, directeur du développement, Action Enfance

Marie-Prune Chalandon, infirmière scolaire en collège, Asnières

Baptiste Cohen, responsable du pôle Protection de l'Enfance, Apprentis d'Auteuil

Monique Dagnaud, sociologue, directrice de recherche au CNRS

Driss Damia, éducateur, Apprentis d'Auteuil

Marie Derain de Vaucresson, Secrétaire générale, Conseil national de la Protection de l'Enfance

Sandrine Dottori, responsable des études pour le plaidoyer à SOS Villages d'Enfants

Mélanie Dupont, psychologue à l'unité médico-judiciaire de l'Hôtel-Dieu, Paris

Julien Emmanuelli, médecin, inspecteur général des affaires sociales

David Groison, rédacteur en chef de *Phosphore*

Christine Guillemaut, cheffe de projet sur les violences de genre, Ville de Paris

Bernard Hugonnier, ancien directeur adjoint Éducation, OCDE

Patricia Humann, coordinatrice du Pôle Éducation, UNAF

Daniel Jasmin, initiateur des Centres Relier

Hervé Laud, directeur Prospectives et Plaidoyer, SOS Villages d'enfants

Angélique Laurent, enseignante en CP, école Victor Hugo Colombes

Armelle Le Bigaut-Macaux, présidente d'ACPE – Agir contre la prostitution des enfants

Rozenn Le Roux-Mion, vice-présidente, Association Discipline Positive France

Patricia Pichonnat, chef d'établissement, membre du conseil d'administration de l'UNGTP

Cédric Leva, responsable de l'Observatoire des jeunes et des familles, Apprentis d'Auteuil

Chloé Magnan, conseillère technique à la direction jeunesse, handicap, dépendance, Fondation Armée du Salut

Isabelle Massin, ancien haut-fonctionnaire, ancien maire de Cergy

Yvan Nemo, directeur de l'école Bel-Air de Torcy (Seine-et-Marne)

Ingrid Nfifi, documentaliste, Milan Presse Jeunesse & Bayard Jeunesse

Jean-Michel Permingeat, vice-président du TGI de Marseille, juge aux affaires familiales

Cécile Perrot, chargée de mission Recherche-Action et Expérimentation, Apprentis d'Auteuil

Frédérique Perrotte, sage-femme, formatrice au Réseau de Santé Périnatale Parisien

Maud Petit, députée du Val-de-Marne

Jean-Marie Petitclerc, salésien, éducateur, responsable du réseau Don Bosco Action Sociale

Pierre Pouzet, thérapeute

Thomas Rohmer, fondateur de l'Observatoire de la Parentalité et du Numérique (OPEN)

Rose, formatrice, Apprentis d'Auteuil

Christine Rossignol, chargée de mission, Apprentis d'Auteuil

Abdelhak Sahli, président, Scouts musulmans de France

Nina Schmidt, collaboratrice de la défense des droits des enfants

Marc-Olivier Séphiha, enseignant de français, formateur en remédiation

Pierre Tapie, président, VersLeHaut

Bernadette Tresfels, formatrice en milieu scolaire

Marie-Jeanne Trouchaud, thérapeute et formatrice en relations humaines

40 PROPOSITIONS POUR UNE TRANSITION PACIFIQUE PAR L'ÉDUCATION

Pour favoriser la transition pacifique, c'est une nouvelle approche éducative que nous devons porter collectivement. Elle s'appuie sur deux grands leviers :

- ▶ la formation des jeunes à la paix ;
- ▶ l'accompagnement des parents et des professionnels développer une éducation plus bienveillante.

Mais la transition pacifique passe aussi par des transformations plus profondes, et notamment :

- ▶ la lutte résolue contre les violences institutionnelles et la violence scolaire ;
- ▶ le renforcement du repérage et de la prévention pour mieux combattre les violences sexuelles ;
- ▶ et plus généralement une remise en cause de la culture de la violence qui irrigue notre société.

Ce sont ces grands leviers que nous avons voulu explorer en valorisant à chaque fois des initiatives existantes et en avançant des propositions pour renforcer leur impact.

Éduquer les enfants à la paix

Proposition 1 : renforcer l'éducation aux droits des enfants en lançant, à l'occasion des 30 ans de la convention internationale des droits de l'enfant en novembre 2019, une grande campagne mobilisant tous les médias à destination des jeunes (tv, radio, internet, réseaux sociaux).

Proposition 2 : relancer une politique volontariste en faveur de la médecine scolaire pour attirer des médecins, des infirmières.

Proposition 3 : renforcer le réseau des points d'accueil et d'écoute des jeunes sur le territoire.

Proposition 4 : expérimenter dans plusieurs écoles de toute la France des « boîtes aux lettres Papillons » pour permettre aux enfants en danger de se manifester.

Proposition 5 : diversifier l'offre de lieux d'accueil de la protection de l'enfance pour rendre possible le placement en fratrie chaque fois que c'est l'intérêt des enfants concernés.

Proposition 6 : s'inspirer des principes de la justice restaurative dans le champ éducatif.

Proposition 7 : développer les ateliers philosophiques dès l'école primaire.

Proposition 8 : Renforcer l'engagement pour une meilleure maîtrise de la langue chez les enfants (priorité au primaire, soutien à la parentalité...).

Proposition 9 : Proposer aux candidats aux élections nationales la signature d'une charte précisant un devoir d'exemplarité dans les prises de parole publiques – la banalisation de la violence verbale est un terreau pour la violence physique.

Proposition 10 : sur les réseaux sociaux, se donner une règle avant de s'adresser à quelqu'un : ce que j'écris, est-ce que je le dirais de la même façon si j'avais la personne en face de moi.

Proposition 11 : développer largement la formation à la médiation des enfants et des jeunes, dans les établissements scolaires, les centres sociaux, les lieux d'éducation populaire.

Proposition 12 : mieux former les professionnels de l'enfance et les travailleurs sociaux aux liens entre maltraitance animale et violences sur les enfants.

Proposition 13 : développer les mini-fermes pédagogiques et potagers dans les établissements scolaires.

Accompagner les éducateurs pour encourager l'éducation bienveillante

Proposition 14 : revoir en profondeur la politique pénale française en s'inspirant des pratiques suédoises qui mettent l'accent sur le travail et la formation en vue de la réinsertion.

Proposition 15 : faire du soutien à la parentalité un pilier de la politique familiale, en renforçant massivement l'investissement dans ce domaine.

Proposition 16 : lancer une campagne de communication grand public sur le soutien à la parentalité, valorisant des pratiques parentales positives

Proposition 17 : offrir à chaque naissance un « kit parents » offrant un parcours de formation à la parentalité positive (tout comme une préparation à l'accouchement est proposée en amont).

Proposition 18 : reconnaître de façon explicite dans le droit que l'enfant est une victime directe des violences conjugales.

Proposition 19 : développer le soutien à la conjugalité pour prévenir les conflits, violences ou ruptures conjugales dont les enfants sont victimes.

Proposition 20 : rendre systématique le recours à la médiation familiale avant une décision judiciaire de divorce ou de séparation impactant des enfants, et revoir en conséquence son financement.

Proposition 21 : Mieux prendre en compte les pères dans les maternités :

► Proposer des groupes de rencontres de futurs-papas au sein des maternités à l'image des rencontres de préparation à l'accouchement, pour aborder la question de l'identité du père, sans se restreindre aux questions techniques liées à l'accouchement. Ces groupes pourraient se poursuivre après la naissance.

► Définir la place du père dans les maternités. Rendre obligatoire la possibilité pour le père de dormir avec la jeune accouchée et l'enfant durant le séjour à la maternité.

Proposition 22 : lancer une campagne de sensibilisation appelée « Tous éducateurs ! », qui dirait : « Tous les adultes ont une part de responsabilités à l'égard des enfants », à l'image des messages « Attentifs ensemble » qui invitent à la vigilance face aux actes de terrorisme, ou pour les violences faites aux femmes dans les transports en commun.

Proposition 23 : renforcer la formation des juges aux affaires familiales et des juges des enfants à l'écoute d'un témoignage d'enfant.

Agir pour que les institutions éducatives portent moins de violence

Proposition 24 : Systématiser la formation des professionnels de l'éducation – notamment les enseignants et les éducateurs spécialisés – aux droits de l'enfant.

Proposition 25 : donner une véritable consistance éducative au « projet pour l'enfant » obligatoire en protection de l'enfance.

Proposition 26 : s'assurer que les cadres de la protection de l'enfance disposent d'une formation solide dans le champ éducatif, à travers un référentiel national qui s'imposerait aux départements.

Proposition 27 : Reconnaître officiellement les Troubles Anxieux Scolaires comme un handicap fortement invalidant et que soient portées par l'Éducation nationale.

- un développement des plateformes de remobilisation scolaire, des centres d'accueil temporaires pour les victimes de harcèlement scolaire.
- une adaptation et un allègement des dispositifs de contrôles et de sanctions liés à l'instruction à la maison (seule option pour ces enfants-là).

Proposition 28 : dans les établissements scolaires, mettre toute l'équipe éducative d'accord en amont de la rentrée scolaire sur les « lignes rouges » que les élèves ne doivent pas franchir.

Proposition 29 : en début d'année scolaire, impliquer les élèves dans la rédaction de la « charte de vie scolaire » de l'établissement.

Proposition 30 : revoir la formation des enseignants, en développant notamment la gestion de classe, la communication individuelle et les principes généraux du droit.

Proposition 31 : développer les relectures de pratique entre enseignants et équipes éducatives dans les établissements scolaires, à l'image de ce qui se fait dans la protection de l'enfance.

Proposition 32 : développer le sport et les activités culturelles et artistiques, dans le cadre d'une prochaine réforme des rythmes scolaires.

Proposition 33 : à l'image de ce qui existe en Suède, revoir les obligations scolaires des enfants pour inclure des temps de présence dans l'établissement hors des horaires de cours, pour participer à des activités extrascolaires qui confortent leur lien avec l'établissement, dans un climat apaisé : activités sportives, culturelles...

Faire face aux violences sexuelles...

Proposition 34 : relancer l'édition des livrets « Stop aux violences sexuelles contre les enfants » pour une diffusion massive auprès de tous les enfants scolarisés en primaire.

Proposition 35 : à l'instar de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, lancer, par la puissance publique, un appel à témoins national pour libérer la parole des victimes, quel que soit leur auteur sur les 50 dernières années.

Proposition 36 : revoir en profondeur l'éducation à la sexualité, en développant davantage la dimension relationnelle et affective.

Proposition 37 : adopter le mécanisme du PornPass, déployé au Royaume-Uni, pour bloquer l'accès aux sites porno aux mineurs, et faire ainsi respecter la loi qui protège « le droit à l'enfance ».

Proposition 38 : mieux relayer les actions de prévention des associations spécialisées dans la lutte contre la prostitution des mineurs (en affichant leurs coordonnées dans les cabinets médicaux, dans le local de l'infirmière scolaire, en diffusant leurs publications auprès des familles...).

Oser remettre en cause la culture de la violence

Proposition 39 : suivant la proposition du Haut Conseil de la Famille, de création d'une allocation pour enfants pauvres, comme un bonus (50 € par mois et par enfant dans les familles pauvres).

Proposition 40 : lancer une étude d'évaluation du coût des violences faites aux enfants, pour mettre en regard le coût de la transition pacifique que nous appelons de nos vœux.

Malgré le nombre historiquement faible d'homicides, les Français sont convaincus de vivre dans une société de plus en plus violente. Il est vrai que certains comportements graves – à l'école, dans la rue, dans les familles, sur les réseaux sociaux et dans les médias... -, sont particulièrement alarmants. En réponse à cette peur, les discours politiques mettent l'accent sur le renforcement de la surveillance et de la répression. L'approche sécuritaire a sa légitimité, mais trop souvent, on néglige la réponse éducative. Une réponse durable qui ne cherche pas seulement à punir la barbarie mais à civiliser les mœurs. Qui ne vise pas seulement à dissuader la violence, mais surtout à faire aimer la paix.

À partir d'une enquête auprès des jeunes et des parents et en s'inspirant de dispositifs existants, VersLeHaut, le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation, avance 40 propositions et plusieurs pistes d'actions : éducation à la paix, encouragement des éducateurs et des parents pour renouveler les pratiques éducatives et développer la bienveillance, prévention des violences sexuelles, lutte contre les violences au sein de l'école et des institutions éducatives... Plus largement, il s'agit de remettre en cause la culture de la violence qui irrigue notre société, et dont les jeunes sont les premières victimes.

On parle beaucoup de l'urgence de la transition écologique, voire de la conversion écologique. Pour lutter contre la violence dans notre société, nous devons vivre un changement du même ordre : une transition pacifique. Cela n'ira pas sans un effort exigeant, au niveau personnel, collectif, culturel... – *la paix n'est pas une évidence, c'est un combat !* – mais cette transition pacifique, qui concerne en priorité l'éducation, est une belle aventure à vivre pour mieux grandir ensemble et prendre soin des générations à venir !



10, rue Rémy Dumoncel
75014 PARIS
+33 (0)143 21 24 84
contact@verslehaut.org
www.verslehaut.org

Avec le soutien de

*Agir pour le
développement humain*

FONDATION PIERRE BELLON